



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Session budgétaire de 2024

Papeete, le 28 novembre 2024

N° 2024-17/PV

PROCÈS-VERBAL

Quatrième séance : lundi 28 octobre 2024 à 9 heures 13 minutes

PRÉSIDENCE de M. Antony Géros
président de l'assemblée de la Polynésie française

oOo

S O M M A I R E

OUVERTURE DE LA SÉANCE	3
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES	5
– Rapport d'orientation budgétaire (ROB) du gouvernement en vue du débat préalable à l'examen du budget primitif de l'exercice 2025, du 22 octobre 2024.	5
– Rapport n° 107-2024 sur le projet de loi du pays portant modification du titre I du livre III de la partie V du code du travail relatif aux travailleurs handicapés.	30
– Rapport n° 108-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de décret fixant pour les années 2022 et 2024 la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation	43
– Rapport n° 111-2024 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 4 du budget général de la polynésie française pour l'année 2024.....	52
– Rapport n° 112-2024 relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 4 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024	52
– Rapport n° 109-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur le projet de loi relatif à la résilience des activités d'importance vitale, à la protection des infrastructures critiques, à la cybersécurité et à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier	75
– Rapport n° 110-2024 relatif à l'avis de l'assemblée de la Polynésie française sur les projets d'ordonnance relatifs au renforcement des obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme portant sur les transferts de crypto-actifs et aux marchés de crypto-actifs	79
– Rapport n° 113-2024 relatif à une proposition de délibération relative à la modification n° 2 du budget de l'assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2024.....	84
EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE.....	89
CLÔTURE DE LA SÉANCE.....	89

Les rapports peuvent être consultés sur le site Internet de l'assemblée de la Polynésie française à l'adresse www.assemblee.pf

Les interventions en langues polynésiennes ont fait l'objet d'une traduction surlignée en gris.

oOo

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président : *Pour notre rencontre en cette nouvelle matinée, je présente mes salutations à Monsieur le Président de notre pays, Madame la vice-présidente ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les ministres, sans oublier nos collègues de l'assemblée qui ont été élus députés, le public qui s'est joint à nous, en passant par nos amis de la presse et les internautes qui nous suivent. Je voudrais, en mon nom et à celui du personnel, vous adresser nos chaleureuses salutations pour notre rencontre en cette nouvelle matinée.*

Vous avez été convoqués par lettre n° 1758/2024/APF/SG du 21 octobre 2024 et je demande à Madame la secrétaire générale de faire l'appel des représentants.

M^{me} Jeanne Santini :

M ^{me}	Teumere	Atger-Hoi	présente
M ^{me}	Teave	Boudouani-Chaumette	absente
M ^{me}	Frangélica	Bourgeois-Tarahu	présente
M ^{me}	Tahia	Brown	présente
M.	Michel	Buillard	présent
M ^{me}	Yseult	Butcher-Ferry	présente
M.	Steve	Chailloux	présent
M.	Mike	Cowan	absent
M.	Henri	Flohr	présent
M.	Bruno	Flores	présent
M ^{me}	Rachelle	Flores	présente
M ^{me}	Béatrice	Flores-Le Gayic	présente
M ^{me}	Joëlle	Frebault	présente
M.	Édouard	Fritch	présent
M ^{me}	Thilda	Garbutt-Harehoe	présente
M.	Antony	Geros	présent
M ^{me}	Pascale	Haiti	présente
M.	Ueva	Hamblin	absent
M ^{me}	Maite	Hauata Ah-Min	présente
M.	Tevaipaea	Hoiore	présent
M ^{me}	Odette	Homai	présente
M ^{me}	Teura	Iriti	présente
M.	Benoît	Kautai	absent
M ^{me}	Marielle	Kohumoetini	présente
M ^{me}	Teremuura	Kohumoetini-Rurua	présente
M.	Nuihau	Laurey	présent
M.	Heinui	Le Caill	présent
M.	Tematai	Le Gayic	présent
M.	Simplicio	Lissant	absent
M.	Cliff	Loussan	présent
M ^{me}	Maurea	Maamaatuaiahutapu	présente
M.	Vincent	Maono	présent
M.	Tahuhu	Maraeura	absent
M ^{me}	Hinamoeura	Morgant	présente
M ^{me}	Pauline	Niva	présente
M ^{me}	Patricia	Pahio-Jennings	présente
M ^{me}	Cathy	Puchon	présente
M ^{me}	Sonia	Punua-Taee	présente

M.	Frédéric	Riveta	absent
M.	Allen	Salmon	présent
M ^{me}	Nicole	Sanquer	absente
M.	Edwin	Shiro-Abe Peu	présent
M.	Tafai, Mitema	Tapati	présent
M.	Ernest	Teagai	absent
M.	Ah Ky	Temarii	présent
M.	Oscar, Manutahi	Temaru	absent
M.	Tevahiarui	Teraiarue	présent
M.	Ruben	Teremate	présent
M ^{me}	Tepuaurui	Teriitahi	présente
M.	Pierre	Terou	présent
M.	Félix, Hoa	Tetua	présent
M ^{me}	Lana	Tetuanui	absent
M ^{me}	Sylvana	Tiatoa	présente
M.	Gaston	Tong Sang	présent
M ^{me}	Vahinetua	Tuahu	présente
M ^{me}	Jeanne	Vaianui	présente
M ^{me}	Élise	Vanaa	présente

Siègent au banc du gouvernement : Monsieur le Président de la Polynésie française Moetai Brotherson, Madame la vice-présidente du gouvernement Minarii Galenon Taupua, Mesdames et Messieurs les ministres, Vannina Crolas, Jordy Chan, Warren Dexter, Taivini Teai, Ronny Teriipaia et Nahema Temarii.

PROCURATIONS

RÉFÉRENCES	DE :	À :
N° 11010 – 8 h 42	Maite Hauata Ah-Min	Sylvana Tiatoa
N° 11011 – 8 h 43	Ernest Teagai	Tahia Brown
N° 11012 – 8 h 43	Oscar, Manutahi Temaru	Vincent Maono
N° 11013 – 8 h 43	Bruno Flores	Vahinetua Tuahu
N° 11014 – 8 h 43	Ueva Hamblin	Ah Ky Temarii
N° 11015 – 8 h 50	Benoit Kautai	Sonia Punua-Taae
N° 11016 – 8 h 50	Simplicio Lissant	Cathy Puchon
N° 11017 – 8 h 50	Frédéric Riveta	Pascale Haiti
N° 11018 – 8 h 50	Lana Tetuanui	Yseult Butcher-Ferry
N° 11019 – 8 h 59	Odette Homai	Félix, Hoa Tetua
N° 11020 – 9 h 2	Nicole Sanquer	Nuihau Laurey
N° 11021 – 9 h 2	Teave Boudouani-Chaumette	Tepuaurui Teriitahi
N° 11022 – 9 h 3	Mike Cowan	Jeanne Vaianui
N° 11023 – 9 h 7	Michel Buillard	Henri Flohr
N° 11024 – 9 h 17	Tahuhu Maraaura	Joëlle Frebault
N° 11025 – 14 h 14	Félix, Hoa Tetua	Odette Homai
N° 11026 – 14 h 26	Gaston Tong Sang	Joëlle Frebault
N° 11027 – 14 h 26	Pascale Haiti	Tahuhu Maraaura
N° 11028 – 14 h 40	Frédéric Riveta	Teura Iriti
N° 11029 – 14 h 52	Edouard Fritch	Henri Flohr
N° 11030 – 15 h 30	Michel Buillard	Pascale Haiti
N° 11031 – 15 h 39	Teremuura Kohumoetini-Rurua	Thilda Garbutt-Harehoe
N° 11032 – 16 h 45	Odette Homai	Félix, Hoa Tetua

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président : Merci.

Le quorum étant constaté, je vous propose de donner lecture du projet d'ordre du jour.

M^{me} Jeanne Santini : Monsieur le président, la conférence des présidents vous propose l'ordre du jour suivant :

- I) *Approbation de l'ordre du jour ;*
- II) *Examen des rapports, d'une proposition et projets de délibération, d'un projet de loi du pays, des avis et débat sur le rapport d'orientation budgétaire (voir liste jointe);*
- III) *Examen de la correspondance ;*
- IV) *Clôture de la séance.*

Le président : Merci.

Avant de faire adopter l'ordre du jour, je vous informe que je vais procéder à une suspension de séance pour l'inauguration du salon d'exposition des artisans *des Australes*. En temps opportun je vais voir à peu près vers quelle heure. Je pense que qu'on on va arriver vers 10 h, 10 h 15, 10 h 30 on va faire cette suspension.

Est-ce que vous approuvez l'ordre du jour ? Ceux qui sont pour, levez le doigt. À l'unanimité merci. L'ordre du jour est approuvé.

EXAMEN DES RAPPORTS ET DES TEXTES

Le président : Nous passons au deuxième point de notre ordre du jour, à savoir l'examen des rapports, d'une proposition et projets de délibération d'un projet de loi du pays, des avis et débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (ROB) DU GOUVERNEMENT EN VUE DU DÉBAT PRÉALABLE À L'EXAMEN DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025, DU 22 OCTOBRE 2024.

Le président : Nous allons débiter notre séance par le débat sur le rapport d'orientation budgétaire. Conformément à l'article 144-1 de la Loi organique du 27 février 2004 modifiée portant statut de la Polynésie française, et à l'article 34-1 du règlement intérieur, l'assemblée se réunit afin de débattre des orientations budgétaires pour l'exercice 2025.

Je demande au gouvernement de présenter les orientations budgétaires de 2025. Vous disposez d'une heure.

M. Warren Dexter : *Merci*, président.

Monsieur le président de l'assemblée, Mesdames et Messieurs les représentants, Mesdames et Messieurs les collaborateurs, Mesdames et Messieurs les journalistes, Mesdames et Messieurs, *bonjour. Bonjour à toutes et à tous à l'occasion de notre rencontre en cette matinée.*

J'ai le plaisir aujourd'hui de vous retrouver pour la présentation des orientations budgétaires, stratégiques du gouvernement dans le cadre du débat préalable à l'examen du budget primitif pour l'année 2025.

Avant la transmission et la présentation à votre assemblée du budget primitif de la collectivité, qui devrait arriver sur le bureau de l'assemblée au plus tard le 15 novembre prochain, il est utile que nous puissions ensemble débattre, échanger sur les orientations et partager la vision stratégique que le gouvernement a pour développer notre *pays*.

Institué par la loi organique statutaire dans son article 144-1 qui dispose que dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un débat a lieu à l'assemblée de la Polynésie française sur les orientations budgétaires de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés.

Ces travaux sont importants chaque année. Ils permettent de présenter la vision du développement, de l'organisation et du devenir de notre *pays*. Il est en effet important que les débats puissent se tenir sur les orientations de politique publique que le gouvernement en responsabilité souhaite conduire en 2025 et sur les prochaines années. Avant d'aller plus en avant dans ce discours, je tiens à remercier l'ensemble des élus et des membres du gouvernement qui ont assisté à la commission de l'économie et des finances de la semaine dernière, consacrée à la présentation du rapport d'orientation budgétaire.

Le débat a été riche, intéressant et les échanges importants. Je tiens à féliciter et à remercier l'ensemble du gouvernement, l'ensemble des ministres qui ont partagé de manière très concise leurs orientations, ambitions et actions pour notre pays, pour laisser plus de temps à l'échange et au débat et aux questions des élus. Nous n'avons pas reproduit le modèle de l'année dernière où deux journées pleines en commission avaient été nécessaires. Lundi dernier et un petit peu sur le mardi matin, nous avons débattu et échanger sur ces sujets. Cela nous a toutefois demandé un peu plus de 12 heures de travail. Je tenais ainsi à remercier tous ceux, élus et ministres ainsi que les collaborateurs qui ont participé — qui ont résisté, je devrais dire —, qui ont tenu la distance, pour leur disponibilité et leur perspicacité jusqu'au terme de nos travaux de commission.

Merci à tous d'avoir échangé et discuté, merci pour les présentations, questions, réponses, propositions de la majorité et de la minorité, l'écoute et le partage, c'est cela qui fait le débat. À l'occasion de ces moments où nous laissons un peu plus de temps au temps, c'est comme cela que tous ensemble nous pouvons faire progresser de manière favorable les idées pour le développement de notre pays. Au-delà de nos bords aux divergences politiques. Nous n'avons pas ici ce matin refaire un débat d'une douzaine d'heures, le règlement de l'assemblée ne nous le permet pas, nos échanges ne devront pas dépasser une durée de 3 heures me semble-t-il.

Le gouvernement dispose ainsi d'une heure pour présenter le dossier. Suivront ensuite la présentation du rapporteur, les interventions des représentants et enfin les réponses du gouvernement aux interventions des élus.

Pour laisser plus de temps aux échanges, je présenterai de manière très synthétique, au nom du gouvernement, l'entièreté du document. Je tenterai de rester en deçà de l'heure qui nous est accordé pour ouvrir d'avantage le temps au débat, aux questions et aux réponses des élus.

S'agissant des perspectives économiques et atterrissage du budget 2024, les orientations des politiques publiques ainsi que les orientations budgétaires pour l'année à venir sont en intercorrélation avec les perspectives économiques locales et internationales. Leurs évolutions ainsi qu'avec les possibilités budgétaires qui sont les nôtres, examinées au travers de l'exécution du budget de cette année 2024. En commission la directrice de l'ISPF nous a présenté le contexte économique général et les perspectives, tant à l'international qu'au niveau local. J'en ferais une rapide synthèse.

Au titre de l'année 2024, il convient de retenir qu'après une croissance évaluée à 3 % du PIB sur 2023, l'économie polynésienne continue de croître toutefois à un rythme plus modéré, à l'image de l'inflation

qui connaît un fort ralentissement pour se stabiliser à 1,2 % sur 12 mois glissant. La croissance repose aujourd'hui sur la demande intérieure, la demande touristique reste à un niveau élevé. On estime le chiffre de touriste sur 2024 à plus de 270 000 — donc on devrait faire peut-être mieux que l'année dernière — atteignant donc vraisemblablement un meilleur résultat qu'en 2023.

La consommation des ménages reste soutenue avec un recentrage sur l'alimentaire et les biens de grandes consommations. Du fait d'un niveau très élevé des taux d'intérêt bancaire, l'investissement des entreprises, ainsi que celui des ménages a reculé, soit une diminution des prêt de l'ordre de 40 % par rapport à la même période en 2023. Cela se traduit par un reprimé de l'importation de bien sur le premier semestre 2024, en particulier dans les matériaux de constructions, conséquence de la diminution de l'investissement privé.

Malgré tout, le marché de l'emploi reste bien orienté en 2024 et sa dynamique alimente la masse salariale, permettant de maintenir l'équilibre des régimes de protection sociale. Ainsi, l'emploi continu de progresser dans les services et l'hôtellerie, restauration grâce aux bons chiffres du tourisme. Il se stabilise dans l'industrie, le commerce et la construction.

Pour 2025, l'économie et la croissance polynésienne reste potentiellement liées aux performances des économies nationales et internationales, notamment des États-Unis, contributeur important de notre marché touristique.

Sur le plan international, la croissance américaine perdrait en dynamisme : +1,8 % en 2025 contre +2,6 % en 2024, avec un ralentissement de la consommation des ménages, qui ont consommés toute leur épargne constituée durant la crise sanitaire. En Chine la croissance diminuerait aussi à +4,5 % en 2025 après +4,9 % en 2024 et +5,2 % en 2023. La reprise de l'économie européenne ne cesse d'être repoussée, mais les scénarios de croissance de la zone euro sont meilleurs en 2025, avec +1,5 % qu'en 2024, qui était à 0,7%. Sur le plan national, l'évolution budgétaire n'est pas forcément favorable, ainsi que l'annonce d'une éventuelle baisse des enveloppes outre-mer pourrait être un facteur important d'aléas. Il convient de rester attentif au vote final du projet de loi de finances pour 2025. Il semblerait que le niveau des principales dotations qui concernent la Polynésie soit maintenu.

Concernant les perspectives de l'économie sur le plan local : pour 2025, la croissance de la consommation des ménages perdrait en dynamisme, affectée par un coût de crédit toujours élevé et un marché du travail moins dynamique. L'investissement des entreprises pourrait se redresser comme en témoigne l'indice du climat des affaires. L'investissement des ménages, qui semble avoir atteint un point bas en 2024, rebondirait grâce à la baisse des taux. Des mesures incitatives au budget 2025 dans le domaine du logement pourraient participer à dynamiser davantage les acquisitions immobilières.

En matière de tourisme, les effectifs des deux marchés, USA et France sur 2025, devraient être globalement au niveau de 2024 ou alors en recul si la croissance mondiale était pénalisée.

S'agissant des résultats attendus de l'exécution des budgets de la Polynésie sur cette année 2024, l'atterrissage en fin d'année est particulièrement satisfaisant. Les dernières évaluations montrent une progression des recettes fiscales sur 2024 de 8,2 milliards F CFP par rapport aux inscriptions budgétaires du budget primitif. L'ensemble des recettes de fonctionnement dépasseront globalement de 10,2 milliards F CFP le budget voté pour 2024. L'exercice 2024 devrait donc une nouvelle fois présenter un résultat excédentaire consistant.

Quelques mots sur les orientations stratégiques des politiques sectorielles. S'agissant des orientations stratégiques du gouvernement pour 2025, le gouvernement et sa représentation à l'assemblée ne changent pas sa vision pour la conduite de l'action publique au bénéfice de la population. Les travaux restent alignés sur les piliers stables et essentiels annoncés l'année dernière et qui appartiennent aux programmes sur lesquels la majorité a été portée au pouvoir. Aujourd'hui, cela est et reste notre actualité.

Ces orientations stratégiques s'affichent dans la continuité de la politique gouvernementale menée depuis le début de la nouvelle mandature, en favorisant un travail important d'interministérialité et de concertation. Elles s'articulent autour de trois axes : *Fa'atura*, *Fa'aora*, *Fa'atupu* (*NDT*, *Respecter*, *Soutenir*, *Bâtir*).

Axe 1 : *Fa'atura* (*NDT*, *Respecter*).

Le premier axe, « *Respectons le peuple* », et les actions qui le traduisent alimentent le ciment de notre vivre ensemble, l'amour pour notre pays, le respect de notre culture, de notre langue, de notre environnement et de notre jeunesse.

Il se décrit dans quatre volets et concerne :

- La préservation du patrimoine et la transmission des savoirs : Il s'agit d'encourager la sauvegarde, la valorisation et la transmission du patrimoine matériel et immatériel culturel afin de renforcer l'identité polynésienne ;
- Le respect de notre jeunesse et la valorisation de l'engagement communautaire : Il s'agit d'encourager l'émancipation des jeunes en les protégeant des risques sociaux, tout en soutenant les initiatives associatives et en impulsant une dynamique de performance sportive ;
- La protection de l'environnement, l'aménagement et le développement durable : Il s'agit pour nous de structurer le paysage en assurant la préservation des espaces et des espèces, tout en sensibilisant la population à la nécessité d'une gestion durable des ressources ;
- Enfin, le devoir de mémoire et le rayonnement et la coopération au-delà des frontières : Il s'agit pour nous de faire entendre la voix polynésienne en veillant à la reconnaissance et au rayonnement de notre pays, tout en luttant pour la justice mémorielle.

De nombreuses actions viennent nourrir ces annotations, j'en citerai quelques-unes. Vous pourrez, au travers de vos questions lors du débat à venir, interroger les ministres en responsabilité. Ils pourront vous apporter les précisions nécessaires.

En matière de préservation du patrimoine et de transmission des savoirs, les actions suivantes seront travaillées :

- Premièrement, la réalisation d'un diagnostic sanitaire complet de l'ensemble des sites et monuments historiques classés sur l'ensemble des archipels ;
- Deuxièmement, la poursuite du plan de gestion, de préservation et de conservation du marae Taputapuātea et des îles Marquises, désormais inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO, dans une démarche plus inclusive et participative à l'égard de la population ;
- Troisièmement, la promotion et la systématisation de l'usage des langues polynésiennes, et notamment celle de la langue tahitienne dans l'espace public, professionnel et privé, et les institutions ;
- Quatrièmement, enfin, la facilitation de l'accès à la culture traditionnelle pour éveiller l'envie de se réapproprier l'histoire et l'identité par la numérisation et la diffusion de rapports, fonds et supports d'expression culturelle.

En matière de développement de l'artisanat, les actions porteront sur :

- Le renforcement de la professionnalisation des artisans par l’organisation de formation générale dans la pratique commerciale, la gestion d’activités et de formation technique pour diversifier et ou approfondir les savoir-faire ;
- Le développement des réseaux de soutien avec des partenaires privilégiés, comme la CCISM et Tahiti Tourisme, pour renforcer la place de l’artisanat en tant que secteur professionnel et vecteur d’identité culturelle et le développement de sa visibilité en local comme à l’international.

En matière de jeunesse et de valorisation de l’engagement communautaire, les travaux suivants seront conduits :

- Premièrement, la mise en place d’actions de terrain plus ciblées visant l’insertion sociale et professionnelle des jeunes, ainsi que l’inclusion des jeunes des quartiers prioritaires de Tahiti ;
- Deuxièmement, l’opération Gener’action Fa'a'ati sera réitérée afin d’offrir aux jeunes des quartiers dits « prioritaires » de Tahiti, une occasion unique de découvrir leur île tout en favorisant l’insertion professionnelle ;
- Troisièmement, un soutien plus accentué aux mouvements associatifs par la montée des compétences des cadres et dirigeants associatifs pour permettre de structurer au mieux leurs actions ainsi qu’un accès plus simple, notamment aux sources de financement, pour favoriser le portage de projets locaux.

En matière de sport, promotion de la pratique d’activités physiques et sportives pour tous par le développement d’outils et de programmes innovants, notamment numériques, à l’heure des smartphones, permettant une démocratisation du sport et des activités physiques au sein des foyers polynésiens.

En matière d’environnement et de préservation de notre patrimoine naturel, nous porterons :

- Des actions de sensibilisation à la population pour accroître nos connaissances sur notre environnement ;
- Des mesures de renforcement des pouvoirs de contrôles et de sanctions pour constituer un maillage efficace de lutte contre les atteintes aux ressources naturelles et à l’environnement ;
- La promotion des initiatives publiques et privées tendant à valoriser nos déchets, à réduire nos consommations d’énergie fossile et à développer des alternatives durables aux plastiques et autres matières polluantes ;
- La mise en place de mesures incitatives pour assurer une transition vers l’économie circulaire et encourager les entreprises locales à adopter des modes de production plus protecteurs de l’environnement ;
- La poursuite des actions d’accompagnement en matière de transition énergétique pour atteindre nos ambitions d’énergie renouvelable dans notre mix électrique à horizon 2030, au travers de la relance programmée d’un nouvel appel à projets de développement de fermes solaires ;
- La mise en œuvre des plans d’action, notamment du plan climat, afin d’améliorer l’efficacité énergétique et de réduire la consommation d’énergie dans tous les secteurs contributifs d’activité.

Ces travaux seront conduits par l’ensemble des ministères avec le concours du nouveau délégué interministériel en charge du climat et du développement durable.

En matière de protection de notre foncier, il est envisagé des actions pour permettre de concilier l'utilisation et préservation du foncier, en améliorant la connaissance du plus grand nombre en matière d'accès au foncier et en accompagnant les propriétaires privés vers la sortie ou la gestion de l'indivision.

En matière de mémoire, des actions porteront sur la définition et la construction du statut polynésien de victime des essais nucléaires, ainsi que sur l'accompagnement financier aux associations spécialisées ; un soutien au guichet dédié aux victimes ouvertes à la caisse de prévoyance sociale ; et enfin, la poursuite des travaux pour aboutir à la mise en place du Pū Mahara, le centre de mémoire des essais nucléaires.

Enfin, en matière de rayonnement et de coopération internationale, les travaux comprennent la rédaction et la négociation de nouvelles conventions avec nos partenaires directs du Pacifique et du continent européen, et la poursuite d'un dialogue constructif avec l'État français sur les étapes du processus d'autodétermination et de décolonisation.

Passons maintenant à l'axe 2, *Fa'aora (NDT, Soutenir)*.

Le second axe, « *Soutenir : promouvons la paix au sein de nos foyers* », s'attache à aligner l'ensemble des politiques sectorielles en faveur d'un plus grand accompagnement des populations qui en ont besoin. Il s'agit de protéger et d'aider les populations les plus fragiles en améliorant leurs conditions de vie, en préservant leur pouvoir d'achat, en leur garantissant une alimentation saine et un accès à un enseignement de qualité.

Il se décrit dans 5 volets et concerne :

- Premièrement, la cohésion, les réformes et le soutien aux populations fragiles, Il s'agit dans ce secteur de promouvoir le bien-être de la population par l'amélioration des conditions de vie, la protection des plus vulnérables et l'instauration d'une gouvernance juste, responsable et solidaire ;
- Deuxièmement, la consommation de qualité, la maîtrise du pouvoir d'achat, en stimulant la consommation par la maîtrise du coût de la vie et la construction d'une autonomie alimentaire et énergétique ;
- Troisièmement, l'amélioration des conditions de vie au sein des foyers, en agissant sur le quotidien des foyers par une politique du logement intelligente, en coordination avec une politique sociale globale et inclusive ;
- Quatrièmement, la mise en place d'une éducation plus adaptée à nos réalités pour permettre une meilleure intégration de nos citoyens à notre société. Il s'agit pour cela de développer une école davantage ancrée dans notre culture, notre environnement, et d'éduquer nos concitoyens au respect de notre pays, de nos valeurs, et en leur donnant les moyens de participer pleinement à leur devenir au sein de la société polynésienne ;
- Enfin, cinquièmement, la mobilité, l'accès aux services publics et l'évolution des infrastructures en déployant des services publics et des infrastructures modernes, efficaces et adaptées aux besoins des citoyens, tout en améliorant la mobilité pour soutenir l'économie et la qualité de vie.

À l'identique de l'axe précédent, des actions traduisent les orientations, j'en mentionnerai une partie. Je vous invite, au travers de vos questions à l'adresse des ministres, à élargir les échanges lors du débat.

Ainsi, en matière de cohésion et de soutien aux personnes fragiles, les travaux principaux porteront sur l'amélioration de la qualité de vie familiale et le renforcement de la solidarité au travers du soutien spécifique aux familles monoparentales et par le lancement de travaux sur la création d'accueils pour les personnes âgées.

En matière de consommation de qualité et maîtrise du pouvoir d'achat, il est prévu la mise en place d'un dispositif d'achat et de collecte de produits frais locaux, issus des jardins et potagers des particuliers, et permettant leur redistribution auprès des plus démunis. Il est prévu la modernisation des mécanismes de soutien au pouvoir d'achat des ménages permettant de mieux cibler le public aidé tout en veillant à éviter des effets de seuil ou d'aubaine et en impliquant davantage les opérateurs économiques dans une démarche volontaire de modération de marge. Il est prévu la mise à disposition facilitée aux familles, à des produits sains et durables, produits à proximité en encourageant l'autoconsommation et la valorisation de notre production locale au travers de nouvelles structures de stockage et d'agro transformation soutenues par les pouvoirs publics.

L'aménagement de nouvelles disponibilités foncières dédiées à l'agriculture afin d'augmenter les surfaces de production ainsi que la mise en place de dispositifs réglementaires pour aider au mieux à soutenir nos jeunes à choisir les métiers du secteur primaire.

En matière d'amélioration des conditions de vie au sein des foyers, les actions prévoient :

- Un renforcement des conditions de vie des personnes sans domicile fixe et la promotion de leur réinsertion sociale et professionnelle en leur offrant des possibilités de logement dignes ;
- Un développement d'écovillages à Moorea et à Afaahiti, qui permettront aux résidents de participer à des activités agricoles, artisanales et de services, destinées à renforcer leur autonomie financière tout en facilitant leur réintégration dans la société ;
- L'amélioration de l'efficacité des réponses aux violences intrafamiliales par le déploiement d'actions de sensibilisation et de formation auprès de divers acteurs professionnels, notamment les travailleurs sociaux, les personnels du corps médical, les forces de l'ordre ou encore les représentants religieux. Seront conduites également des actions de dynamisation de la production de logements abordables, afin de concurrencer le parc libre de logements pour soutenir l'accès et le maintien de logements répondant aux besoins et aspirations des Polynésiens. Il s'agira par ailleurs de travailler à l'amélioration des mécanismes de soutien aux logements, afin d'aider financièrement les ménages à y accéder et à s'y maintenir.

En matière d'éducation plus adaptée pour les citoyens mieux intégrés dans notre société, les tâches qui seront menées permettront :

- Premièrement, l'amélioration de l'accueil des élèves dans les établissements, notamment ceux des îles éloignées, qui entrent à l'internat afin de les encourager à mieux apprendre ;
- Deuxièmement, l'apprentissage des langues, de la culture, de l'histoire, de la géographie polynésienne et le fait nucléaire construit sur des programmes adaptés et renouvelés ;
- Troisièmement, l'accompagnement des élèves en mettant en place des groupes de besoins à la place de l'enseignement en classe entière pour les 6^e et les 5^e ;
- Quatrièmement, le renforcement du rôle de l'enseignement préprofessionnel et professionnel, notamment le rôle singulier des CJA ;
- Cinquièmement, la poursuite du déploiement d'un nouvel environnement numérique du travail, ENT, Natitahi pour le premier degré et Natirua pour le second degré ;
- Enfin, la reconnaissance du rôle éducatif de la famille en renforçant sa place au sein de l'école.

En matière de mobilité, de services publics et d'infrastructures, les travaux et actions consisteront à :

- La poursuite du déploiement du service public au travers de l'ouverture des Fare Ora dans les communes de Mahina, Mahaena, et les 21 communes ayant manifesté leur intérêt ;
- La poursuite du désenclavement des îles et archipels autour de la promotion des *hub* régionaux aux infrastructures renforcées, ainsi que la mise en sécurité des équipements portuaires et aéroportuaires des îles éloignées ;
- Développement de la décentralisation sur Tahiti, par le développement d'un second pôle d'activité au travers de la création d'infrastructures adaptées ;
- Et enfin, la réduction de la congestion routière sur Tahiti en optimisant le réseau routier existant, en améliorant le transport en commun, en organisant le covoiturage, en développant l'accessibilité pour les modes de déplacement doux (piétons-cycliste), mais également en augmentant la capacité du réseau actuel par la création de voies nouvelles ou l'élargissement de voies existantes.

Axe 3 : *Fa'atupu (NDT, Bâtir)*.

Le troisième axe, « *Bâtissons l'identité de notre peuple* », traduit les efforts du gouvernement pour favoriser l'emploi et le développement économique en renforçant l'accompagnement des secteurs stratégiques, la formation, l'insertion professionnelle et en encourageant le développement d'une économie durable, écologique et solidaire.

Il se décrit en quatre volets et concerne :

- Premièrement l'emploi, le développement économique et l'accompagnement des secteurs stratégiques. Il s'agit pour cela de mettre en place une économie résiliente et inclusive en valorisant les ressources locales et en créant des emplois de qualité ;
- Deuxièmement, la formation et l'insertion professionnelle pour renforcer l'économie en augmentant le niveau global de formation, la qualité des embauches, la résilience des entreprises et de l'économie et les salaires infinis ;
- Troisièmement, le développement d'une économie durable, écologique et solidaire en augmentant nos capacités de production dans notre économie bleue. En développant davantage les mécanismes favorables à une économie circulaire et en s'appuyant sur un cadre réglementaire permettant le développement d'une économie sociale et solidaire, l'ESS ;
- Enfin, quatrièmement, l'amélioration de la gestion des finances publiques pour accroître la performance budgétaire de la collectivité au travers de la mise en œuvre du plan stratégique de réforme du système de gestion des finances publiques, RJFP, de la Polynésie, 2018-2027.

En termes d'actions qui traduisent les orientations attachées à cet axe *Fa'atupu (NDT, Bâtir)*, je vous propose à l'identique une liste non exhaustive.

En matière d'emploi, de développement économique et d'accompagnement des secteurs stratégiques, les actions se concentreront sur :

- Premièrement, la mise en œuvre de la stratégie de développement économique 2023-2033 et du plan d'action et des mesures d'accompagnement correspondantes ;
- Deuxièmement, le soutien au financement des projets d'investissement par des dispositifs d'incitation fiscale, des dispositifs réglementaires ajustés et modernes et d'autres mesures d'accompagnement adaptées ;

- Troisièmement, la mise en œuvre des nouvelles mesures d'aide à l'emploi adoptées en août 2024 qui visent la création d'emplois durables et l'inclusion avec des aides aux contrats de travail bonifiés pour les secteurs prioritaires, agriculture, pêche, tourisme, énergie ;
- Quatrièmement, la simplification et l'adaptation du code du travail, pour offrir une plus grande flexibilité de l'embauche. Il s'agit de faciliter le recours au travail du dimanche, faciliter l'adaptation des horaires aux contraintes techniques et commerciales de l'entreprise, introduire la rupture conventionnelle du contrat de travail, etc. ;
- Cinquièmement, la réforme des aides économiques du pays pour les adapter aux orientations stratégiques et au secteur prioritaire, en ciblant davantage les entreprises pour lesquelles un soutien du pays est nécessaire, qui est un facteur de création de valeurs ajoutées ;
- Sixièmement, l'amélioration des services de télécommunication existants et la fourniture de solutions viables aux îles et habitants qui n'en bénéficient toujours pas, par le déploiement d'options satellitaires. La mise en œuvre de la 5G dans les zones denses et la 4G hors des zones denses ;
- Enfin, l'accompagnement du développement de nouvelles zones d'activité prioritaire par l'identification et le recensement de zones, domaines ou sites disposant d'un potentiel de développement économique et par la création d'un cadre réglementaire ad hoc, et la mise en place de mesures d'incitation afin de faciliter l'implantation et la pérennité d'activités dans ces zones.

En matière de formation et d'insertion professionnelle, pour renforcer l'économie, les actions qui sont initiées permettront :

- L'amélioration de la qualité de l'enseignement supérieur en adaptant la carte des formations post-bac, en adéquation avec les besoins et spécificités polynésiens ;
- L'amélioration de l'attribution d'aide aux étudiants au travers des dispositifs existants et en favorisant la communication au plus grand nombre ;
- La finalisation de l'installation du guichet unique de l'étudiant et la mise en ligne du site internet etudiant.pf ;
- Enfin, le renforcement des formations au métier de la mer et de la terre au travers des programmes d'enseignement en culture biologique, l'apprentissage au métier de l'agro transformation, le renforcement des conduites d'exploitation d'élevage, le maintien des compétences et de formation des gens de mer et des pêcheurs.

Enfin, le renforcement des formations au métier de la mer et de la terre au travers des programmes d'enseignement en culture biologique, l'apprentissage au métier de l'agro transformation, le renforcement des conduites d'exploitation d'élevage, le maintien des compétences et de formation des gens de mer et des pêcheurs.

En matière de développement d'une économie durable, écologique et solidaire, les travaux seront conduits sur le lancement de fermes de production privée viables et génératrices d'embauches locales dans le secteur de l'économie bleue avec le soutien du pays : la formation des jeunes dans le secteur primaire ainsi que la construction de fermes aquacoles dans les îles, l'accompagnement du développement endogène d'une économie circulaire du recyclage par des études de caractérisation des déchets industriels et par l'établissement de diagnostics de filières porteuses, le soutien et l'accompagnement des initiatives locales prometteuses pour encourager un changement de comportement et de pratique plus durable de gestion des déchets ; et enfin, la mise en œuvre d'un cadre réglementaire adapté et une feuille de route pour le développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), ainsi que le soutien au financement et à la concrétisation de projets des acteurs de l'ESS.

En matière d'amélioration de la gestion des finances publiques, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de la réforme du système de gestion des finances publiques par la mise en place de la programmation budgétaire triennale, la production de la réglementation comptable, budgétaire et financière, le Code des finances publiques, donc, la modernisation des outils informatiques. Enfin, le contrôle et le suivi des satellites de la Polynésie française sera renforcé pour limiter au mieux les risques liés à d'éventuelles défaillances.

Les orientations budgétaires pour 2025 :

Pour clore cette présentation, il m'appartient de vous présenter les orientations budgétaires pour 2025. En matière d'orientation budgétaire, le cap est inchangé. Il s'agit de conforter la soutenabilité budgétaire en servant les objectifs de développement économique et social.

À ce titre, la structuration budgétaire du pays se poursuit sur la base des orientations suivantes : une révision de la fiscalité pour la rendre juste et équitable avec des mesures de soutien substantiel à l'immobilier et au logement ; la stabilisation de la pression fiscale pour libérer davantage l'activité économique et rendre du pouvoir d'achat au consommateur ; le développement, l'évolution et la simplification des outils fiscaux et réglementaires pour servir les politiques publiques sectorielles et le développement économique et social du pays ; une politique de maîtrise des dépenses publiques pérennes et continues, particulièrement au niveau du fonctionnement de l'administration et de la masse salariale ; une optimisation de l'allocation des ressources budgétaires pour servir mieux et plus efficacement l'action publique au bénéfice du développement économique, de la concurrence, de la création d'emplois et de la création de valeurs ajoutées.

Un soutien confirmé à la commande publique dans les domaines structurants du pays, infrastructures, transports, logements, santé, etc. ; un soutien accru aux mesures d'aide à l'emploi ; une rationalisation de l'accompagnement budgétaire dans le cadre des réformes structurelles de la santé et de la protection sociale ; une amélioration du soutien aux personnes vulnérables au travers du système d'aide ciblée ; une gestion dynamique et optimisée de la dette de la collectivité pour se donner des capacités d'intervention maximales ; une évaluation et un suivi attentif des satellites du pays pour accompagner leur développement en cohérence avec l'action publique et réduire les risques budgétaires induits.

Sur la base des perspectives évaluées par le comité macroéconomique et budgétaire, il est prévu une hausse moyenne de recettes fiscales d'environ 2 %. Les recettes non fiscales devraient, à l'inverse, diminuer de 1 %. En global, les ressources budgétaires en fonctionnement seraient en augmentation de 5,6 milliards F CFP par rapport au budget 2024.

Le budget primitif pour 2025 a donc été construit sur les principes suivants : des dépenses de personnel et de fonctionnement courant stable, des dépenses de transfert, c'est-à-dire subvention et participation, en hausse transitoire pour assainir les comptes de certains satellites et pour préparer nos Jeux du Pacifique 2027.

En contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement, malgré une progression des recettes, le pays pourra conserver une capacité d'autofinancement pour ses investissements encore élevés. Le recours à l'emprunt sera limité à un montant compris entre 10 et 12 milliards F CFP.

Ainsi, le gouvernement poursuit sa politique de désendettement tout en s'assurant de ne pas dépasser une annuité de la dette autour de 18 milliards sur les 20 prochaines années.

S'agissant des dépenses d'investissement, le montant des crédits de paiement nouveau sera équivalent à celui de 2024 avec des projets de travaux principalement dans le logement social et la rénovation des infrastructures sportives qui vont accueillir les Jeux du Pacifique 2027.

Voilà, je vous remercie pour votre attention.

Merci. (Applaudissements dans la salle.)

Le président : *Merci bien, Monsieur le ministre.*

Donc on poursuit avec l'intervention du rapporteur qui va nous présenter les observations de la commission des finances, Monsieur Cliff Loussan.

Vous avez 30 minutes.

M. Cliff Loussan : Excusez-moi, je suis en train de rechercher mon document que je venais d'enregistrer et je ne le retrouve plus.

Monsieur le président de l'assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants, chers collègues, chers amis du public, à tous, *bonjour*.

L'exercice du débat d'orientation budgétaire de ce matin, préalablement à l'adoption par notre assemblée du budget primitif 2025, permet de discuter des grandes mesures que le gouvernement mettra en place l'année prochaine.

Conformément aux dispositions de l'article 34-1 du règlement intérieur de notre institution, la commission de l'économie, des finances et du budget s'est réunie les 21 et 22 octobre derniers pour débattre du rapport d'orientation budgétaire, le ROB.

La tenue de cette réunion sur deux jours, avec près de 13 heures de débat, a permis des échanges véritablement complets et passionnés entre les représentants présents et les membres du gouvernement.

En premier lieu, l'Institut de la statistique de la Polynésie française a exposé le contexte et les perspectives économiques internationales, nationales et locales. La Direction du budget et des finances a par la suite présenté l'exécution du budget 2024 au 31 août de cette année et les projections d'atterrissage. Puis, chaque ministère, dans son domaine de compétence, a détaillé ses orientations stratégiques pour l'année prochaine, avant que ne soient abordées par le ministère de l'économie, du budget et des finances, les orientations budgétaires 2025.

Nous renouvelons nos remerciements à l'ensemble des intervenants du gouvernement pour leur participation : Monsieur le Président du pays, Mesdames et Messieurs les ministres, Madame la directrice de l'ISPF, Madame la directrice du budget et des finances ainsi que toutes les équipes présentes. *Merci beaucoup !*

Nous tenons également à remercier les représentants qui étaient présents en commission, pour leur participation active à ce débat.

Les orientations retenues qui nous ont été présentées s'articulent autour des trois axes fédérateurs suivants :

- 1°) *Respectons le peuple ;*
- 2°) *Soutenir : promouvons la paix au sein de nos foyers ;*
- 3°) et *Bâtissons l'identité de notre peuple.*

En ma qualité de rapporteur, je m'attacherai à vous présenter succinctement les temps forts de nos débats en commission, en soulignant les recommandations formulées par les représentants.

Tout d'abord, la jeunesse a été l'un des grands sujets qui a suscité de nombreux échanges et qui a fait consensus au sein des représentants. Parmi les mesures discutées, plusieurs priorités sont mises en avant pour permettre à la jeunesse de s'épanouir dans un cadre structuré et sécurisant : l'insertion professionnelle à travers des programmes spécifiques, la prévention de la délinquance grâce à une intensification des actions et le soutien à l'engagement communautaire.

Nous avons également consacré une attention particulière à la préservation et à la valorisation de notre patrimoine culturel. La commission a longuement échangé sur la nécessité de renforcer notre identité polynésienne. Cela passe par notre système éducatif, mais aussi par des actions concrètes telles que l'enseignement des langues polynésiennes et des savoirs traditionnels. Il est essentiel que les jeunes générations se réapproprient leur culture et ses valeurs. La mise en place d'événements culturels pourra notamment contribuer à cette dynamique.

En outre, l'artisanat traditionnel joue un rôle central dans la préservation de notre culture. Les discussions sur ce sujet ont fait consensus et il est apparu ainsi indispensable de soutenir davantage nos artisans, notamment ceux des îles éloignées. Les défis auxquels ils font face ont été mis en évidence et particulièrement celui de la raréfaction des matières premières naturelles, impliquant désormais une dépendance croissante aux importations. Aider les artisans dans ce domaine contribuerait alors à un développement économique et durable de notre Pays.

La transition énergétique a par ailleurs retenu toute l'attention de la commission. L'enjeu est crucial puisque l'objectif d'atteindre 75 % d'énergie renouvelable dans le mix énergétique polynésien ne peut être concrétisé que par des changements majeurs, notamment dans les secteurs du transport et de la production d'électricité, ainsi que par une amélioration de l'efficacité énergétique. Les objectifs de verdissement du budget de notre collectivité, dont nous avons vu les prémices, devra se poursuivre et s'intensifier.

Pour atteindre ces objectifs énergétiques, des recommandations concrètes ont été formulées en commission, tels que :

- Envisager d'autres sources d'approvisionnement en carburant, compte tenu du contexte de tensions géopolitiques actuelles et de l'impact des prix du baril de pétrole ;
- Et enfin renforcer le soutien aux installations de panneaux photovoltaïques, par des mesures incitatives destinées aux familles aux revenus modestes. Ce soutien pourrait passer par le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH) et permettrait d'allier effort environnemental et soutien au pouvoir d'achat.

Et justement en matière de soutien au pouvoir d'achat des ménages, les échanges en commission ont été riches et constructifs, avec une volonté manifeste de trouver ensemble des solutions face aux défis économiques liés à la vie chère.

Nous avons pu souligner l'importance de mettre en place des mesures équilibrées pour toutes les catégories de notre population, en appelant le gouvernement à une vigilance particulière sur les classes moyennes. Il est indispensable que les réformes envisagées n'accentuent pas les inégalités sociales.

En outre, la commission a également souligné l'importance de réduire la fiscalité sur les importations, en particulier sur les produits qui impactent directement le quotidien des familles. Cette baisse serait un levier pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages, en parallèle d'une réflexion plus large sur les coûts d'importation.

De manière plus globale, il s'agirait de mener une réflexion sur la dépense publique de la Polynésie française, avec une masse salariale qui n'a cessé de croître au fil des années.

Mais la gestion de la dépense publique passe aussi par un contrôle et un suivi rigoureux des satellites du Pays afin de limiter au mieux les risques financiers, puisqu'ils représentent tout de même plus de 20 milliards F CFP de subventions et de soutiens annuels.

Afin d'améliorer le système de gestion des finances publiques, il a été recommandé de mettre en place un second ratio de rigidité pour mesurer l'impact des dépenses pour ces satellites.

Enfin, en matière de santé, les échanges ont mis en avant plusieurs axes prioritaires pour améliorer l'accessibilité, la qualité et l'efficacité des services de santé en Polynésie, tels que :

- Des investissements dans des infrastructures de santé avec la création d'un centre d'hospitalisation et la rénovation de dispensaires ;
- La télémédecine pour pallier à la pénurie de personnel qualifié dans les îles ;
- Le développement d'une politique publique en faveur de la prise en charge de la santé mentale ;
- Ou encore, le renforcement dans la prévention en matière de santé.

Voici donc, chers collègues, en quelques mots, l'essentiel de nos échanges et des principales recommandations issues des débats sur le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2025.

Je vous remercie de votre attention. *Merci de votre attention.*

Le président : *Voilà. Merci bien.*

Étant donné que les interventions sur notre rapport d'orientation budgétaire ont été évaluées à 90 minutes dans le cadre de la conférence des présidents et qu'il est presque 10 heures, je vais suspendre la séance 20 minutes pour inaugurer le salon de l'artisanat des Australes.

Je vous invite tous à y participer, bien entendu. La séance est suspendue. Il est 9 h 56.

(Suspendue à 9 heures 56 minutes, la séance est reprise à 10 heures 52 minutes.)

Le président : Bien, la séance est reprise. Je m'excuse pour ce retard. Elle est reprise à 10 h 52.

Donc je disais tantôt que pour les interventions sur les orientations budgétaires, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 90 minutes, réparti comme suit : le Tavini huiraatira dispose de 57 minutes, le Tapura de 24 minutes et les non-inscrits de 9 minutes.

Je vais essayer de répartir les temps de parole s'agissant des groupes où il y a plus d'intervenants pour pouvoir rompre un peu avec — comment on appelle ça ? — le fait qu'on s'endorme à force d'entendre toujours le même locuteur pendant un certain temps.

Donc on va commencer et si vous le voulez bien, avec le Tavini huiraatira. Je vais faire passer les deux premiers locuteurs du Tavini sur l'Europe.

Elise, vous avez la parole.

M^{me} Elise Vanaa : Merci, Monsieur le Président.

Président du pays — Président Moetai —, Madame la vice-présidente, Mesdames les ministres — *où donc est passée Nahema, est-elle encore à l'extérieur ?* —, Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de notre honorable assemblée, les collaborateurs, les médias, *bien le bonjour à l'occasions de notre rencontre en cette nouvelle matinée et nouvelle semaine.*

Je pense, président, que je serai l'unique intervenante de notre groupe et puis, au fur et à mesure — là, pour l'instant —, et au fur et à mesure des débats, mes autres représentants interviendront, président.

Il y a un peu plus d'un an, notre gouvernement a introduit une nouvelle méthodologie de travail qui a radicalement transformé notre façon de concevoir et d'organiser l'action publique.

Il serait facile, pour certains de penser qu'il s'agit d'un bel emballage marketing ou de concepts à la mode pour faire joli sur nos documents officiels.

Pourtant, cette démarche va bien au-delà des apparences et apporte une véritable transformation de l'action publique.

Il est vrai, que ce changement, nous a demandé une véritable gymnastique intellectuelle, au point pour certains d'avoir des crampes au cerveau.

Mais, il a surtout permis de recentrer l'action politique autour de trois axes fondamentaux : *Fa'atura*, le respect ; *Fa'aora*, le soutien ; et *Fa'atupu*, la construction.

Ces trois piliers ne sont pas simplement des slogans ou des principes abstraits, mais bien des lignes directrices structurantes qui guident l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre.

Pour la seconde année consécutive, cette nouvelle approche est devenue plus qu'un cadre théorique.

Elle est désormais au cœur de notre quotidien, et vous, les élus, vous vous êtes appropriés cette méthodologie innovante qui, j'en suis convaincu, nous permet de mieux servir la Polynésie et ses habitants.

Il est important de reconnaître que cette transition n'a pas été sans défis.

Il a fallu rompre avec des habitudes bien ancrées, où chaque ministère défendait ses propres intérêts lors des arbitrages budgétaires, souvent au détriment d'une vision commune.

Mais aujourd'hui, nous avons appris à penser et à agir différemment.

Ce que nous avons mis en place, c'est une véritable révolution dans notre méthode de gouvernance, qui se distingue sur trois points essentiels :

Placer l'intérêt général au cœur de l'action politique :

En adoptant cette nouvelle approche, nous avons fait le choix de placer l'intérêt général au-dessus des intérêts partisans. Cela semble évident, mais pendant longtemps, chaque ministre, chaque département se focalisait sur ses propres priorités, parfois sans tenir compte de l'impact global sur l'ensemble de la population. Aujourd'hui, avec les axes *Fa'atura*, *Fa'aora* et *Fa'atupu* (*NDT*, *Respecter*, *Soutenir et Bâtir*), toutes les actions ministérielles sont alignées pour répondre aux besoins de l'ensemble des Polynésiens, de la protection de notre environnement à la promotion de l'égalité sociale et au développement économique.

Un travail de coopération interministérielle renforcé :

Un autre changement majeur dans notre méthodologie repose sur la coopération renforcée entre les ministères. Auparavant, chaque ministère venait plaider sa cause, défendre son enveloppe budgétaire en fonction de ses propres priorités, souvent de manière isolée. Ce cloisonnement a parfois mené à des actions déconnectées les unes des autres, et à un manque de cohérence dans notre démarche collective. Désormais, nous apprenons à travailler différemment. Les ministères ne défendent plus uniquement leur pré carré, mais s'inscrivent dans une démarche collective, où chacun s'efforce de comprendre les

besoins des autres et d'agir en cohésion. Nous avons appris à mutualiser nos ressources, à penser ensemble, à agir de concert.

Une vision transversale au-delà des arbitrages budgétaires sectoriels :

Le temps où les arbitrages budgétaires se faisaient sur la base de rapports de force entre ministères est donc révolu. Aujourd'hui, chaque décision budgétaire est prise à la lumière des trois axes que nous avons définis. Ainsi, chaque ministère se demande non pas ce qu'il peut obtenir pour son propre portefeuille, mais comment ses actions s'inscrivent dans cette vision d'ensemble.

Le ministère de l'agriculture ne pense plus seulement à ses infrastructures, mais à la manière dont l'agriculture peut contribuer à l'autosuffisance alimentaire, un enjeu commun. De même, le ministère des Grands Travaux n'a plus pour seule mission de construire des routes, mais de le faire de manière à soutenir une mobilité durable, respectueuse de l'environnement.

En adoptant cette nouvelle méthode de travail, nous avons donné à chaque ministre une responsabilité collective. Il ne s'agit plus de défendre un portefeuille ou un secteur, mais bien de contribuer activement à la réussite des trois axes. C'est pourquoi, dans chaque décision que nous avons à prendre, nous devons toujours nous demander : « En quoi s'inscrivent-elles dans le cadre de ses trois axes : le *Fa'atura*, *Fa'aora* et *Fa'atupu* (NDT, Respecter, Soutenir et Bâtir) ? »

Fa'atura, c'est le respect de notre culture, de nos traditions, de nos personnes et de notre environnement. Chaque action doit être orientée pour préserver et valoriser ce que nous avons de plus cher : nos racines et nos ressources.

Respecter, c'est aussi protéger, que ce soit en assurant une gestion durable de notre biodiversité, en honorant les victimes des essais nucléaires, ou encore en promouvant notre langue et notre culture au sein de nos systèmes éducatifs.

Fa'aora, c'est le soutien aux plus fragiles, la lutte contre l'injustice sociale, la réduction des inégalités. Il ne s'agit pas simplement d'allouer des ressources supplémentaires aux secteurs les plus défavorisés, mais d'apporter un soutien structuré et durable. Que ce soit à travers l'amélioration des aides sociales, la promotion de l'emploi local ou encore l'accès à des services de santé de qualité dans les zones les plus reculées, chaque action de *Fa'aora* vise à renforcer la cohésion sociale de notre pays.

Fa'atupu, enfin, c'est la construction de l'avenir, l'innovation, le développement économique et durable. Nous ne pouvons pas seulement nous appuyer sur nos acquis, nous devons bâtir pour demain, en favorisant l'innovation technologique, en investissant dans les énergies renouvelables, et en promouvant des secteurs clés tels que le tourisme durable et l'agriculture respectueuse de l'environnement.

Ainsi, cette nouvelle méthodologie nous oblige à penser différemment, à comprendre que chaque ministère est interconnecté. Ce n'est plus un simple « jeu de chapeaux », mais une véritable orchestration collective où chaque acteur a un rôle dans l'harmonie de l'ensemble. Nous devons continuer à bâtir sur cette base, en renforçant notre capacité à travailler ensemble pour l'intérêt général, en dépassant les logiques de division ou d'arbitrage sectoriel. Le succès de cette approche dépend de notre engagement collectif, et je suis convaincu que nous sommes sur la bonne voie.

Les premiers résultats sont là : nos politiques sont plus cohérentes, nos actions mieux alignées, et nos citoyens commencent à ressentir les bénéfices d'une gouvernance qui place leur bien-être au cœur de son action. Mais ce n'est que le début.

Nous avons encore beaucoup à accomplir, et c'est ensemble, forts de ces trois axes *Fa'atura*, *Fa'aora*, et *Fa'atupu* (NDT, Respecter, Soutenir et Bâtir), que nous réussirons à bâtir une Polynésie plus respectueuse, plus solidaire et plus prospère.

Merci bien de votre attention, que l'amour règne.

Le président : Merci. On poursuit avec le deuxième intervenant du Tavini huiiraatira.

M^{me} Maurea Maamaatuaiahutapu : Président, nous allons nous en tenir là pour les interventions. Nous préférons laisser tout le monde à la discussion générale.

Merci.

Le président : Merci.

Je cède la parole au Tapura.

M. Édouard Fritch : *Merci bien*, président.

Bien le bonjour à l'occasion de notre rencontre en cette matinée. Monsieur le Président du pays, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les ministres, chers amis de la presse, cher public qui êtes parmi nous, au personnel, de nous à vous, nous vous présentons nos salutations dans les grâces de Dieu.

Monsieur le Président, nous allons effectivement livrer nos commentaires sur ce ROB. Enfin, je ne sais plus si c'est ROB ou DOB. C'est mieux ROB parce que DOB, ça fait viande. ROB, ça fait recueil.

Et effectivement, nous avons participé aux deux journées de séance de commission des affaires financières de l'assemblée et cela nous a été très utile et très intéressant.

Monsieur le Président du pays, lors de votre discours d'ouverture de la session budgétaire cette année, vous avez eu cette phrase qui se voulait convaincante, convaincante comme la formule du docteur Coué : « *tout va bien mieux* ». Ceci effectivement, je ne vous le cache pas, nous a soulagé sur le moment, « *tout va bien mieux* ». Mais à la lecture du document d'orientation budgétaire que vous nous présentez, j'aurais tendance à dire comme Bugs Bunny — excusez-moi du peu : « *quoi de neuf docteur ?* ».

Pendant près de 14 heures en commission des finances, vos ministres et vous-mêmes êtes venus nous présenter les orientations budgétaires de votre gouvernement. Quatorze heures, c'est long ! C'est beaucoup de temps pour un gouvernement, mais c'est aussi beaucoup de discussions. Mais je crains que même dans votre camp, camp de la majorité, les élus n'aient guère été convaincus par la pertinence de votre stratégie.

Notre présidente de la commission des finances vient de nous expliquer la méthodologie autour du *Fa'atura, Fa'aora, Fa'atupu (NDT, Respecter, Soutenir, Bâtir)*. Je crains que ces axes ne suffisent plus aujourd'hui à expliquer la stratégie adoptée par votre gouvernement.

C'est ainsi que le cri de la raison — je crois que c'était lundi en fin de journée — est venu de votre représentante, notre collègue Pauline Niva — c'était plus exactement mardi matin, excusez-moi —, quand elle a pris la parole en ses termes pour déclarer, je la cite : « *on a l'impression, finalement, qu'on n'avance pas. On reprend les choses qui se sont faites avant. En quoi on innove ? Peut-être qu'il faut trouver autre chose. Je ne vois vraiment pas ce qui va être réalisé en 2025 pour le panier marché, pour le développement économique* », fin de citation. C'est vrai que personne ne l'a applaudi. Nous, on l'a applaudi, silencieusement naturellement parce que, quelque part, nos visions se rejoignent.

Mais c'est vrai qu'on a beau attendre des orientations vraiment concrètes, on reste pour l'essentiel de votre document dans l'incantation avec de jolies phrases creuses comme en page 109 de ce document avec, et là je cite votre document : « *il convient donc de réfléchir à une réforme des aides pour les adapter aux orientations stratégiques du Pays* ». Réfléchissons donc...

Il y a maintenant un an et demi que vous êtes aux commandes du Pays. Vous êtes venus au pouvoir avec un programme politique qui devait en principe avoir été pensé pour être rapidement mis en œuvre, notamment pour la priorité sur le pouvoir d'achat et la baisse des prix.

Dix-huit mois se sont écoulés depuis votre accession au pouvoir et la lutte contre la cherté de la vie n'a toujours pas franchi le stade de la promesse électorale. Cela fait 18 mois que vous répétez et promettez une lutte contre la vie chère, contre la cherté de la vie et cela fait 18 mois que vous tournez en rond, sans agir. Excusez-moi, mais en tahitien, cela s'appelle du « *désordre* ». Ne vous en faites pas, la population s'en rend compte toute seule.

Vous avez enchaîné les audits, les séminaires, les rassemblements, les consultations, les sondages... La réunionite n'a toujours pas débouché sur du véritablement concret en ce qui concerne, en tous les cas, les décisions qui intéressent la population.

C'est inquiétant quand dans votre document vous affirmez qu'en 2025, et vous l'avez dit même à la télévision, « *le cap reste inchangé* ». Il ne s'est rien passé en 2023 et en 2024, mais vous nous promettez que rien ne va changer. C'est tellement vrai que des pans entiers du ROB que vous nous présentez sont des copié-collé de ce que nous avons déjà lu dans le ROB de l'an passé.

À force d'abreuver la population de promesses et de rêves, il n'est pas étonnant que vous reconnaissiez en bas de la page 23 de votre document, du ROB, et là je vous cite : « *l'inquiétude des ménages polynésiens* ».

Pourtant, en 2025, comme le montre votre document, dans son analyse sur les perspectives internationales, le monde, lui, risque de changer, avec des répercussions sur la Polynésie française.

Ainsi, toute hausse des prix du pétrole qui se profile avec les conflits mondiaux et principalement ceux de Moyen-Orient se répercutera inévitablement sur les coûts d'importation, avec des conséquences sur les ménages et les entreprises locales et, encore plus, aujourd'hui, avec la rentrée de l'Iran dans la guerre.

La mise en place de stratégies de résilience devient donc essentielle pour atténuer cette dépendance énergétique. Même le président de votre assemblée, notre collègue Monsieur Géros, s'est inquiété de notre approvisionnement en pétrole avec les incertitudes qui pèsent en mer de Chine. Malheureusement, nous constatons aujourd'hui une absence de volonté politique concrète à cet égard, illustrée par l'annulation regrettable du second projet de ferme solaire que vous voulez, semble-t-il, relancer, mais en évitant de neutraliser des grandes surfaces planes et par la révision défavorable des exonérations fiscales sur les véhicules hybrides ou électriques.

Nous avons bien noté également en commission que la priorité que voulait donner notre Président à l'hydrogène avait été enterrée par le cabinet du ministère de l'économie en charge des énergies. Par contre, nous prévoyons très rapidement maintenant l'exhumation d'une usine d'énergie thermique des mers. Cette décision envoie un signal contradictoire face à l'urgence climatique et à la nécessaire transition énergétique. Mais enfin, pour 2025, comme je disais plus haut, vous nous promettez une nouvelle étude de faisabilité sur un projet d'énergie thermique des mers, étude qui a déjà été réalisée, je le rappelle, en 2010, avec le projet de Pacific OTEC, puis, en 2015, avec le projet du groupe DCNS, devenu aujourd'hui Naval Group, avec les suites que l'on connaît, ou plutôt avec les suites que l'on ne connaît pas.

Sur le plan des importations, la stabilisation des tensions sur les chaînes d'approvisionnement internationales est un signal encourageant, c'est vrai. Elle pourrait permettre de réduire les coûts d'importation et stabiliser les prix des produits importés. Cependant, le modèle économique polynésien reste bien trop dépendant des importations, exposant le pays à des risques logistiques majeurs. Nous l'avons vu tout dernièrement, la vulnérabilité de notre infrastructure portuaire s'est récemment illustrée avec la panne d'un remorqueur qui va perturber durablement l'arrivée des porte-conteneurs, entraînant des retards et des coûts supplémentaires d'approvisionnement — pas supplémentaires,

complémentaires, pardon. Cela accentue donc les pressions inflationnistes locales et risque d'entraîner une hausse des prix des marchandises. Aucun calendrier n'est confirmé à ce jour, mais des rumeurs circulent sur l'arrivée éventuelle d'un nouveau remorqueur.

En tant qu'économie insulaire, la Polynésie est particulièrement exposée au cycle économique des grandes puissances, tant développées qu'émergentes. Le ralentissement de la croissance en Europe, principal marché émetteur de touristes, risque d'affecter directement le secteur touristique, pilier de notre économie. De plus, des incertitudes liées aux élections américaines, et notamment une éventuelle victoire de Donald Trump, sont vues par les analystes comme une source d'instabilité pour le flux touristique en Polynésie et ce, en provenance des États-Unis.

La partie sur les perspectives économiques de la Polynésie en dit lent. Si on devait résumer les choses, nous pourrions dire pour l'instant ça peut aller, mais de nombreux signes contradictoires nous indiquent que cela ne va pas durer. Reportons-nous — et je crois que le ministre lui-même s'est inspiré naturellement de son document d'orientation budgétaire pour nous sensibiliser là-dessus, mais si nous nous reportons — à la page 3 du DOB, les titres des différents chapitres liés aux perspectives économiques pour la Polynésie française (risques sur les moteurs de croissance polynésienne) parlent d'eux-mêmes. Lorsqu'on regarde justement les principaux indicateurs économiques pour la Polynésie française, les différents chapitres — et là je vais citer trois, quatre chapitres, 1, 3, 2, 1 —, la hausse du chiffre d'affaires des entreprises polynésiennes ralentit en ce début d'année 2024 ; la baisse des effectifs terrestres marchands se confirme, donc la baisse des effectifs marchands ; le prix de la pelle continue de se redresser mais les exportations locales reculent ; la dynamique du marché du travail ralentit ; la consommation des ménages qui reste effectivement élevée en volume mais ne croît plus ; les crédits à l'habitat sont en forte baisse. Tous les titres de ce chapitre nous alertent sur la situation économique du Pays. Ceci peut être particulièrement inquiétant dans la mesure où le gouvernement nous explique depuis plus d'un an que la perte des recettes liées à la suppression de la TVA sociale sera accompagnée par les fruits de la croissance. Les fruits de la croissance, les choses qui devaient aller beaucoup mieux devaient compenser les 9-10 milliards de la TVA supprimée, TVA sociale. Mais, compte tenu de la situation actuelle, nous voyons donc qu'en page 20 du ROB, il est précisé que la dynamique de croissance se stabilise.

Compte tenu de ce constat, on ne sait toujours pas comment vont être compensés les 10 milliards de recettes de la TVA sociale, dont vous persistez en page 74 à faire croire que la suppression aurait rendu du pouvoir d'achat aux Polynésiens et freiné l'inflation. Nous en avons beaucoup parlé en commission des finances — je crois que le Président n'était pas là, mais —, nous avons échangé avec le ministère des finances sur les retombées de ces fameux 10 milliards, 9 milliards redistribués, mais je puis vous dire notre surprise puisque le ministère des finances lui-même, comme ses conseillers, nous affirme qu'on n'a pas identifié exactement à ce jour les retombées de ces 9 milliards, qui a pu en bénéficier.

Par ailleurs, le rapport dit clairement que l'augmentation du PIB (Produit intérieur brut) en 2023 de 7 % s'explique — l'augmentation de notre richesse, le PIB — par 3 points de hausse en volume et de 4 points de hausse des prix. Ainsi, la création de valeurs ajoutées est donc contenue. Malgré les annonces, les dépenses en matière d'investissement public baissent. L'investissement public baisse de 4,9 %. Ceci donc doit certainement être lié à l'abandon du plan de relance et aux non-décisions en la matière de gouvernement. Là encore, on fait ou refait beaucoup d'études, on regarde, on étudie, on analyse.

Finalement, votre bilan en matière d'investissement public, il est résumé — et là encore, je cite votre document, le ROB, en page 71, avec le détail des immobilisations. Là, je cite votre rapport. « *Pour 2024, les opérations significatives concernant notamment la construction du bâtiment administratif A3, la zone bio marine de Faratea, dont les travaux d'aménagement ont débuté, et la construction du pôle de santé mentale.* » Trois opérations déjà engagées lors de notre époque. Même le secteur majeur de notre économie, qui est le tourisme, marque des signes de faiblesse. En effet, le chiffre d'affaires des entreprises se contracte de moins 2 % avec moins 3 % pour l'aérien et l'hôtellerie. Si le nombre de touristes augmente, de manière contradictoire, le nombre de touristes terrestres baisse, alors même que cette catégorie est celle qui rapporte le plus d'argent au pays.

Je note au passage, Monsieur le Président, que vous nous avez expliqué lors de votre discours d'ouverture de la session que vous n'aviez jamais parlé de compenser les transferts de l'État par 600 000 touristes. Je ne suis pas allé rechercher si vous l'aviez dit ou pas, mais vous l'avez bien écrit en page 112 de votre ROB, avec cette orientation qui est intéressante — je vous cite — « *atteindre 600 000 touristes pour compenser les transferts de l'État* ». Tel était bien donc l'objectif des 600 000 touristes, c'est compenser les transferts de l'État. Peut-être, je ne sais pas, que vous n'avez pas tout regardé ce ROB, mais il est écrit. Il est écrit.

Un autre élément — il est écrit à la page 112 —, un autre élément inquiétant, la baisse constatée du chiffre d'affaires des entreprises au premier trimestre 2024. Ceci va générer en 2025 une baisse des impôts directs comme l'impôt sur les sociétés, ce sont des signes de tassement de notre économie.

Par ailleurs, il est indiqué que les secteurs en hausse sont liés à des épiphénomènes comme les Jeux olympiques, ils n'ont donc pas vocation à perdurer. D'autres secteurs phares montrent des signes de déclin comme la perle, la nacre, l'huile de coprah. Le rapport indique même qu'il y a un ralentissement de l'emploi.

Chers collègues, l'ensemble de ces points sont des signes précurseurs de ce qui attend notre économie en 2025. Le mois de février et le mois de mars 2025 devraient mettre en exergue cela après l'enthousiasme ponctuel des fêtes. Mais on nous dit que tout va bien mieux.

Face à ces défis, une action politique déterminée et cohérente s'impose pour répondre aux enjeux cruciaux auxquels nous sommes confrontés. Il nous faut maintenant une action politique déterminée et cohérente. La réforme des secteurs stratégiques doit devenir une priorité immédiate afin de consolider l'indépendance économique du territoire. La diversification de l'économie, la promotion d'un tourisme plus résilient ainsi que le soutien aux investissements productifs doit être les fondements d'une stratégie ambitieuse et durable. Vous remarquerez que nous disons exactement la même chose que vous. Enfin, vous avez dit la même chose que nous, puisque vous êtes arrivés après nous. Mais vous comprenez aussi qu'en commission, en commission, tous, tous, nous attendions des actions concrètes qui vont dans le sens de ces idées.

Cependant, bien que des annonces aient été faites par le gouvernement en ce sens, il est regrettable de constater qu'à ce stade, ces engagements n'ont pas été traduits en actions concrètes, comme nous le disons. Donc, il est désormais temps, il faut dépasser les discours et agir avec force et détermination pour transformer ces promesses en réalisations tangibles au service du développement et de la prospérité de la Polynésie française.

En ce sens, la construction même de vos orientations stratégiques pour 2025 nous laisse songeurs. Vous reprenez la même construction que pour votre programme politique en trois volets, et on vient... le rapporteur, notre présidente de la commission des finances nous le rappellent : *Fa'atura, Fa'aora, Fa'atupu* (NDT, *Respecter, Soutenir, Bâtir*). Après 18 mois de présidence, votre *Fa'atura* (NDT, *Respecter*) ressemble de plus en plus à du *désordre*, je le disais tantôt. *Le respect*. Même nous, en prière, ici, dans cette assemblée, on garde notre couvre-chef. Les chapeaux sont toujours sur nos têtes lorsque nous prions le Seigneur dans cette assemblée. *Le respect, le respect*. Votre *Fa'aora* (NDT, *Soutenir*) prend la forme *d'une utopie* et votre *Fa'atupu* (NDT, *Bâtir*) se transforme de plus en plus en *taxation*. Votre inaction, votre irresponsabilité sont en train de faire apparaître un trou noir politique, c'est-à-dire un vide sidéral. Et pour notre part — et je crois que cette vision est partagée par votre ministre de l'économie et des finances —, c'est bien le *Fa'atupu* (NDT, *Bâtir*) la priorité, la seule priorité. Ce sont le soutien à l'économie, le soutien à l'emploi et la création d'entreprises qui garantiront la solidarité envers les plus démunis, qui garantiront notre système de protection sociale et de santé, et au final, ce qui nous permettra à tous de nous épanouir dans notre environnement culturel et naturel.

Nous avons un nouveau ministre volontariste qui ne manie pas la langue de bois, mais qui ne peut toujours pas nous présenter un plan précis en faveur de la baisse des prix et du pouvoir d'achat des

ménages. Il nous a bien dit en commission que les marges de manœuvre étaient réduites pour faire baisser les prix. D'autre part, on nous parle encore d'augmentation de TVA. D'autre part, on nous parle encore d'excédent de recettes pour 2025. Mais il est impossible de faire baisser les prix, de faire baisser les taxes sur les produits consommés par les Polynésiens. Alors, vous nous proposez des actions comme la suppression des PPN et la négociation d'accords de modération avec les commerçants. Qu'est-ce que c'est que ça ? Pour compenser la suppression des PPN, vous proposez de permettre aux ménages les plus démunis d'utiliser l'ancienne carte Auti'a, rebaptisée Fa'atupu, pour qu'ils puissent continuer de bénéficier de l'ancien prix. Il faudra penser à l'essence aussi parce que lorsque vous baissez le prix de l'essence, tous les riches vont à la même station que les pauvres. Il faudra nous préparer aussi une carte, une carte pour que ces petits puissent continuer de bénéficier de l'ancien prix. Mais vous avez déjà fait le constat que votre usine à gages ne fonctionne pas, et certainement pas dans les îles. Je ne sais pas comment vous allez agir, comment vous allez faire. Et comme vous n'êtes pas à une contradiction près, vous allez d'ici la fin de l'année — on a entendu — augmenter la liste des PPN pour respecter vos engagements du 1^{er} mai envers les syndicats. Or, le ministre nous a bien expliqué que sans suppression des PPN, donc de mise en place d'un système compensatoire pour les plus démunis, les accords de modération ne pourraient pas être signés. De surcroît, pour cette opération anti-PPN, vous allez pénaliser une autre catégorie de citoyens, ceux qui ne sont ni pauvres ni riches, ce qu'on appelle la classe moyenne, qui se sont déjà oubliés et qui représentent la plus grande part des consommateurs. Pour eux, la vie sans PPN sera une vie chère, plus chère, et c'est vrai qu'il faudra bien que quelqu'un paye les réductions.

En matière de logements, qui est une autre priorité pour les Polynésiens et dont vous avez aujourd'hui la responsabilité, Monsieur le Président, vous en êtes encore au stade des belles paroles. Tout est résumé dans ce paragraphe de la page 98, et je vous cite : « *Le premier axe de la stratégie qui consiste à produire des logements abordables s'inscrit dans une temporalité qui est nécessairement longue. Dans le domaine de l'immobilier, en effet, le temps est malheureusement plus long que celui des mandats politiques* ». Et vous savez tous ici que nos compatriotes attendent du concret. Ils n'attendent pas des phrases creuses qui laissent entendre que vous êtes complètement dépassés. Les expulsés, les sans-logis, n'ont pas la même notion de temps que nous, que vous.

Sur le plan économique, vous nous annoncez en page 107 « *vouloir mettre en œuvre la stratégie de développement économique 2023-2033 et le plan d'actions et de mesures en faveur de la croissance économique* ». Je ne me souviens pas — je ne sais pas mes collègues —, mais je ne me souviens pas que notre assemblée ait été saisie pour approbation de cette stratégie dont la conception a été confiée en octobre 2023 à l'Agence de développement économique. (*La sonnerie retentit pour dépassement du temps de parole.*) Pourtant, à en croire un... — oui, Monsieur le président, une minute et demie, une. Pourtant, à en croire un communiqué du Conseil des ministres du 11 décembre 2023, cette stratégie devait être validée par le gouvernement pour la partager avec le Conseil économique social culturel de la Polynésie française, avec le CÉSEC, et pour la faire approuver par l'assemblée de Polynésie d'ici la fin du premier semestre 2024. Nous sommes au mois d'octobre. *Nous allons* vers la fin du second semestre. Après le second semestre, on revient au premier semestre, mais 2025 cette fois-là.

Nous sommes bientôt à la fin de l'année. Monsieur le Président, encore une illustration, la dernière, supplémentaire, de votre gouvernance par la communication et par l'action. Mais c'est vrai aussi, à force de vous déplacer autour du monde, à force de déverser des promesses sans suite, à force d'être responsable de rien — parce que si ce n'est pas vous, c'est nous, sinon c'est la France —, vous avez installé de l'inquiétude chez les Polynésiens et de la perte de confiance dans le monde de l'entreprise. Vous avez même réussi l'exploit à installer une inquiétude au sein du groupe majoritaire. Car il suffit d'entendre certains commentaires de désespoir parmi nos collègues représentants Tavini ici à l'assemblée, en commission et en séance plénière.

Mes chers collègues, le temps qui nous a été imparti pour ce débat d'orientation budgétaire ne nous permet pas de dissenter sur toutes les thématiques. D'ailleurs, il faut arrêter de dissenter. C'est dommage, car il y aurait sans doute beaucoup à dire, à commenter sur les propositions en matière de culture, d'éducation et de jeunesse. Mais vous avez bien saisi notre sentiment. Ce document, aussi fourni soit-il, car ce document est riche, je l'ai dit en commission. Ce document est riche, mais il ne reste qu'un

catalogue dans lequel tout un chacun peut trouver à se satisfaire. Mais cela reste un catalogue sans véritable action concrète. Le débat d'orientation budgétaire est conçu pour que le gouvernement puisse accueillir les critiques et les propositions des élus, afin de mieux préparer son budget. Donc encore une fois, nous attendons avec impatience l'arrivée du budget. Mais comme le gouvernement est resté dans les généralités, dans les phrases vides de sens, nous voyons déjà mal quelles seront les véritables priorités retenues dans le budget 2025 du Pays. Le véritable malaise vu par nous, la minorité, est qu'il n'y a en fin de compte, et la commission de lundi et mardi de la semaine dernière l'a encore mise en exergue, il n'y a aucune cohésion, il n'y a aucune discussion, aucun dialogue entre votre gouvernement et votre majorité. Vous donnez l'impression d'être dans un rapport de force permanente, (**Le président** : « Veuillez conclure, *abrégez*. ») que vous vous épuisez sur des sujets tels que les essais nucléaires, tels que le néocolonialisme, le colonialisme qui vous usent, bien que vous unissant sur le plan stratégique, mais ne font pas avancer les promesses faites aux Polynésiens lors des dernières élections. Alors, nous attendons encore avec un peu de patience ce que vous allez nous proposer au prochain budget de ce Pays, mais je puis vous dire que notre souci avant tout, ce n'est pas que de critiquer, mais nous attendons, malgré tout, des choses concrètes de ce gouvernement.

Je vous remercie, Monsieur le président. Et pardon pour le temps.

Le président : *Merci*. J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole. Nuihau Laurey.

M. Nuihau Laurey : Oui. Merci, Monsieur le président.

Vous avez demandé de ne pas être trop soporifique. Je pense qu'avec moins de neuf minutes, c'est jouable. Après, pour la répartition du temps de parole, ça sera moi et moi. Donc, ça devrait être relativement simple.

Avant tout, je souhaitais remercier le ministre pour son intervention synthétique. J'ai appris qu'on pouvait être synthétique et long en même temps. Merci pour la qualité des réponses et des échanges qui se sont tenus en commission, et surtout le respect qui a été accordé aux questions de la minorité.

Maintenant, ce débat constitue un exercice obligé de la session budgétaire. Il précède l'examen du budget et il permet au gouvernement de donner le cadre économique et budgétaire dans lequel il choisit de donner ses orientations et rappeler ses politiques sectorielles. Alors, c'est un exercice auquel un certain nombre d'entre nous sont relativement habitués, dont la fonction est celle que je viens de rappeler, mais qui présente bien sûr des limites, avec une présentation qui est souvent très théorique, parfois soporifique, comme le disait notre président de l'assemblée, avec des grandes lignes que tout le monde partage, évidemment, souvent. Dans le ROB, on enfonce souvent des portes qui sont déjà largement ouvertes pour aboutir en fin de compte à un document général, un peu technocratique, dans lequel on ne voit parfois pas vraiment des changements par rapport aux ROB précédents ou ceux d'avant, les techniciens et rédacteurs étant souvent d'ailleurs les mêmes.

Sur un plan plus politique, le rapport qui nous est proposé ne marque pas en fin de compte de rupture dans la gestion budgétaire et dans les grandes orientations en matière de politique publique, qu'il s'agisse de la transition énergétique, de l'autonomie alimentaire, de grands programmes d'investissement public dans le logement social. Le cap, comme le disait le ministre, reste inchangé.

Ceci dit, c'est le second budget du gouvernement et nous serons quasiment à mi-mandat dans six mois. Cela fera deux ans qu'une nouvelle majorité conduit la politique générale du Pays, sachant que les neuf, douze derniers mois d'un mandat sont plus ou moins entièrement consacrés à la campagne électorale suivante.

En réalité et factuellement, aucun changement majeur n'a été acté jusqu'à présent et ce rapport s'inscrit finalement dans cette continuité. Alors c'est vrai que la taxe sociale a été supprimée ; mais sans plan de substitution préparé, elle a conduit à une dégradation immédiate de l'équilibre des comptes de la PSG

qui est aujourd'hui directement financée par le budget du Pays, rendant la réforme urgente, cruciale même, et pourtant aucune réforme n'a à ce jour été actée. Bien sûr les taxes sur les produits sucrés vont augmenter, certes, comme les taxes sur l'alcool. Le tabac, comme ils ont augmenté régulièrement durant la dernière décennie, je crois que la taxation moyenne des tabacs avoisine les 1 000 %, 600 % en moyenne pour les alcools. Le ministre me dit que c'est au-delà même et je veux bien le croire. Donc l'assemblée reste toujours dans l'attente de cette réforme pour la santé, la retraite, l'hôpital et tous les aspects importants de notre politique sanitaire.

En matière fiscale, la réforme deux fois retoquée, a simplement consisté en une série d'augmentation d'impôts, de suppression d'abattements, ceci dans un contexte de ralentissement économique et de surfiscalisation de notre société, comme le rappelait à juste titre le ministre, 80 impôts et taxes pour un pays de 280 000 habitants, ce serait à l'échelle d'un pays comme la France équivalent de 16 000 impôts et taxes. Il est plus que temps d'inverser cette tendance lourde et de réduire la pression fiscale, notamment sur les petites et moyennes entreprises qui pourront de moins en moins générer de l'activité et créer de l'emploi dans un contexte aussi contraignant, sans même parler des lourdeurs administratives que nous subissons tous. Pas uniquement de la faute des fonctionnaires, mais de la nôtre, nous élus, qui votons des lois sans en mesurer parfois les conséquences pour les citoyens, que nous sommes pourtant censés représenter le temps d'un mandat.

Les éléments budgétaires communiqués dans le présent rapport montrent encore une fois le caractère de plus en plus contraint du budget, les dépenses obligatoires progressant davantage que la croissance économique, la masse salariale de notre fonction publique notamment, le remboursement de la dette post-Covid aussi avec un quasi doublement de l'encours du Pays.

S'agissant de la dette, je rappelle qu'elle a doublé durant la période du Covid par rapport à sa moyenne historique de 70, 80 milliards. Même si cet endettement ne se situe pas à un niveau d'alerte rapporté aux PIB notamment, nous voyons cependant que les charges incompressibles du Pays rendent un désendettement compliqué à mettre en œuvre sereinement. J'en veux pour preuve des allers-retours récents entre remboursement anticipé et réendettement pour financer des investissements prioritaires pour le Pays. Finalement, à l'approche du mi-mandat, il est clair que les tentatives de désendettement seront de plus en plus espacées et timides.

Le second point concerne les dépenses obligatoires. Je l'ai indiqué, aujourd'hui, celles-ci représentent à peu près 70 milliards, soit près de 60 % des dépenses de fonctionnement. Ce qui veut dire que près de 60 % du budget est donc préempté dès qu'il est voté, réservé lors de son adoption, limitant d'autant la capacité du Pays à mettre en œuvre de vraies politiques sectorielles, notamment dans des domaines où le coût de la transformation est important — je pense notamment à la transition énergétique, à l'autonomie alimentaire, pour ne citer que celles-là. Objectivement, ce chiffre est même considérablement sous-estimé, car de nombreuses dépenses n'ayant pas le caractère de dépense obligatoire, sont pourtant non pas obligatoires au sens de la loi organique, mais impératives en termes de gestion opérationnelle. Un exemple d'actualité, puisque nous l'examinerons durant cette séance, la subvention d'équilibre de 3 milliards à notre compagnie ATN n'est pas une dépense obligatoire. Mais si elle n'est pas actée, c'est un arrêt d'exploitation de la compagnie dans un délai de quelques mois qui serait à craindre. Elle n'est donc pas obligatoire, mais ô combien impérative. Et cet exemple peut être appliqué au CHPF, à l'OPH et à d'autres satellites. Et pour reprendre les propos du ministre de l'économie en commission, la gestion des satellites du Pays, avec le temps, devient un risque systémique en devenir.

Au-delà des présentations théoriques, parfois répétitives, du ROB, je pense qu'il devient crucial d'agir fortement sur les dépenses publiques, masse salariale en tête, et donc de mettre en œuvre une réforme courageuse du Pays et de ses satellites, dont les comptes sont pour beaucoup en perdition, et cela sans attendre un énième rapport de la CTC qui va nous rappeler les dérives, que ce soit celles de l'OPH ou de l'OPT, pour ne citer que cela. Depuis le début de cette mandature, ce ne sont pas moins de trois audits qui nous ont été indiqués avoir été lancé à l'OPH. Où en sont-ils aujourd'hui ? Seront-ils présentés à la représentation ? Ou ne servons-nous qu'à valider les demandes de subvention pour réparer les erreurs

ou retarder telle ou telle réforme ? Et malheureusement, et c'est souvent le cas, les audits ne conduisent pas à des réformes, mais à l'enterrement des réformes.

Pour nous, et pour éviter que cette mandature soit une mandature perdue, il est plus que nécessaire que le gouvernement active sans tergiverser les réformes de fond que le Covid et ses implications ont rendu impératif. Je parle encore une fois du doublement de la dette et de l'inflation explosive enregistrée entre 2021 et 2023, avec des prix et un coût de la vie rendu aujourd'hui impossible pour beaucoup de ménages.

Réduire les dépenses publiques inutiles — et elles sont nombreuses —, diminuer la pression fiscale — encore une fois 80 impôts et taxes qui pèsent sur tous les citoyens et les entreprises —, et engager un choc de simplification de notre lourde et pesante bureaucratie sont pour nous des actions impératives qui doivent aiguiller toute l'action publique et donc les choix budgétaires que nous espérons voir se matérialiser dans le projet de budget que vous nous soumettrez bientôt. Si c'est le cas, nous le soutiendrons, même si, pour l'instant, ce rapport d'orientation budgétaire ne nous donne pas beaucoup d'indices prometteurs sur ces différents points.

Je vous remercie.

Le président : Merci.

Est-ce qu'au niveau du Tavini huiraatira, il y en a qui veulent s'exprimer ?

Hina.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Merci, Monsieur le président.

Puisqu'il nous reste du temps, je voudrais m'exprimer également.

Contrairement à ce qui a pu être dit par Monsieur Édouard Fritch, personnellement, le fait nucléaire ne m'use pas, en tout cas pas encore. Je suis plus usée par la politique que par ce combat auquel je dédie ma vie.

J'ai quelques points que j'aimerais soulever concernant le ROB, notamment la reconnaissance des victimes des bombes nucléaires à des fins expérimentales. Je n'ai pas pu être présente durant la commission, je m'en excuse, j'avais d'autres obligations ailleurs et je vais essayer d'être le plus claire possible, mais je m'excuse d'avance parce que j'ai à peine dormi 2 heures, je suis rentrée ce matin. Donc je vais vraiment... n'hésitez pas à me demander d'être plus claire si je ne le suis pas.

Donc, page 89-90, « *Orientation : reconnaître les victimes des bombes nucléaires à des fins expérimentales.* » Je voulais savoir, puisque vous dites que « *le premier geste consiste à construire un statut des victimes des essais nucléaires.* », qu'est-ce qu'une victime des essais nucléaires ?

Je m'explique également en vous donnant l'exemple : je suis atteinte d'une leucémie depuis maintenant 11 ans. Je me considère comme une victime des bombes nucléaires puisque dans ma famille on a eu beaucoup de maladies radio-induites. Monsieur Fritch nous disait qu'il était atteint d'une maladie, mais lui ne se considère pas comme une victime puisqu'il a fumé la cigarette pendant plusieurs années. Cela a été le cas aussi de mon grand-père, d'ailleurs le cancer du poumon l'a emporté, mais, pendant qu'on était en chimio, il y avait aussi une autre personne qui lui était atteint d'un cancer du poumon et qui n'a jamais touché une seule fois une cigarette, qui ne buvait pas d'alcool, qui était en forme, qui avait à peine 40 ans, qui, lui aussi, était atteint d'un cancer du poumon qui était plus grave. Et donc, j'aimerais que l'on mette un peu un cadre autour de cela.

Ensuite, deuxième question, le soutien financier aux associations. Je vois « *aux associations spécialisées.* » Ma question, là, c'est sous quelle forme ? De quelles sommes on parle ? Également quelles associations ? En quoi cela va les aider ? Parce que, j'aimerais soulever, suite à des réunions

qu'on a eues dans cette assemblée sur le fait nucléaire, est-ce qu'on va soutenir une association qui avait, par exemple, traité une de nos collègues de travail d'assassin ? On se souvient, il y a quelques années, d'une pancarte où il y avait écrit « *Tetuanui, assassin* ». Est-ce que c'est ce type d'association que l'on va soutenir, nous, notre Assemblée, nous, notre gouvernement ? Je viens sur ce point parce que mon souhait vraiment est que l'on dépolitise. Je pense que tout le monde est d'accord que l'on arrête de se critiquer, que l'on arrête de faire éveiller la haine, que l'on puisse être tous unis parce qu'en fait, de quoi on a l'air devant la France si, en plus, on s'insulte ? D'ailleurs, je remercie le président de la commission des institutions qui est en train d'effectuer des réunions sur le fait nucléaire. Et durant une de ces réunions avec le parti autonomiste du Tapura, il y avait eu une remarque qui était « est-ce que vous pouvez, vous, Tavini, arrêter de nous critiquer tout le temps ? Vous rabâchez, vous avez nana, vous avez ceci. », et je suis complètement d'accord. Est-ce que l'on peut être unis sur le sujet et arrêter de repartir en arrière de qui a fait quoi, qui a participé ? Et je pense que tout le monde est d'accord dans ce gouvernement.

J'en viens d'ailleurs à vous dire que peut-être qu'on est en dessous de la France et que ce sont eux qui mènent le jeu, mais on a de bonnes cartes. La première carte, déjà, que je vous avais partagée il y a deux semaines, c'était le montant des dépenses que la France avait payé pour nettoyer la *Seine*, le fleuve : 167 milliards en juillet 2024 ! Là, j'ai envie de vous partager une autre dépense que la France effectue, et ce sont les dépenses allouées à la dissuasion nucléaire qui n'ont cessé d'augmenter depuis 2019. En 2019, on était à 531 milliards de francs CFP pour les têtes nucléaires de la France par an. En 2023, c'est passé à 668,266 milliards. Et donc, en 2023, toutes les minutes, la France a dépensé pour le nucléaire 1 271 000 francs. Donc, en fait, tout cela pour vous dire que les cartes sont entre nos mains. On a aussi la possibilité de leur demander plus.

Je vais profiter et je vais conclure pour vous parler aussi de ce qui est en train de se passer dans une assemblée chère au cœur de notre président de l'Assemblée, les Nations Unies. En ce moment, il y a la première commission qui est réunie. Donc, c'est la commission sur toutes les questions de désarmement et de sécurité internationale. La Nouvelle-Zélande et l'Irlande — si j'ai bien retenu — s'apprêtent à voter une résolution sur l'impact d'une guerre nucléaire et la recherche scientifique. Elle a pour projet la création d'un groupe d'experts, de 21 experts scientifiques, chargés de mener une nouvelle étude sur les impacts de la guerre nucléaire pour actualiser des données des Nations Unies qui datent de 1985. Ce groupe serait donc chargé d'examiner les effets physiques et les conséquences sociétales d'une guerre nucléaire à l'échelle locale, régionale et planétaire, les effets climatiques, environnementaux et radiologiques, ainsi que les impacts sur la santé publique, les systèmes socio-économiques. Et je pense qu'on est tous d'accord ici que l'on a besoin d'une telle étude après, en tout cas, ce qui nous est arrivé pendant 30 ans.

Et donc, mon message : j'ai appris que la France comptait rejeter et n'est pas favorable à cette résolution, et là, je suis un peu choquée, Monsieur Emmanuel Macron, parce que vous avez parlé en 2021 de transparence. Et donc, pourquoi être contre une résolution qui permettrait d'apprendre plus sur l'héritage des essais nucléaires ?

Merci, Monsieur le président.

Le président : Merci.

Je cède la parole au ministre des finances ou au Président du pays pour répondre aux interventions respectives.

M. Moetai Brotherson : Oui, merci à tous les intervenants.

Merci aux non-inscrits qui ont fait une intervention structurée et relativement constructive.

Faut-il dire merci au président Fritch de nous ressortir la même chanson à chaque fois ? Je ne sais pas. J'ai l'impression de revenir en 2004 où on annonçait le marasme dès que le Tau'i était là. C'est le même disque rayé qu'on nous ressort à chaque fois. Simplement, sur certains points, il faudrait qu'il remette à

jour ses fiches, notamment sur l'énergie thermique des mers. Oui, il y a eu des études qui ont été faites en 2010. Il y a eu effectivement ce projet pilote de *Naval Group* qui, de manière complètement incompréhensible, s'est fait à la Réunion, là où il y a un plateau continental et où il n'y a pas la déclivité que l'on a chez nous et qui est propice à la mise en place de ces technologies. Il faudrait, Monsieur Fritch, remettre à jour vos fiches. Le projet dont on parle ici n'est pas du tout du même type de ceux qui étaient envisagés en 2010, puisqu'il s'agissait de plateformes *offshore* avec une technologie non maîtrisée sur la construction des tuyaux qui servent à la remontée de l'eau froide. Ce dont on parle aujourd'hui, ce sont des projets *onshore* qui capitalisent sur l'expérience qu'on a aujourd'hui sur les SWAC. Les 3 SWAC qui ont été installés en Polynésie sont des projets de type *onshore*, avec un ancrage du tuyau le long de la pente de l'île et non pas un tuyau qui flotte comme ça sur une plateforme *offshore*.

Je comprends que Monsieur Fritch soit un fan de la théorie du ruissellement, surtout quand cela ruisselle sur ses amis. Nous, nous sommes fans de l'activité économique, d'une fiscalité productive, mais équitable. Je crois que notre ministre des finances, effectivement, est un libéral, et ce n'est pas une maladie honteuse, mais c'est un libéral qui a également le souci de l'équité, de la justice sociale et de la justice fiscale.

Ensuite, pour ce qui concerne la carte Fa'atupu, là aussi il faudrait remettre à jour les fiches. Ce qui est envisagé, c'est effectivement un transfert de ce qui est aujourd'hui les PPN vers cette carte qui permettra de cibler à la fois les produits et les publics. Il y a des écueils technologiques qui doivent être résolus. Il y a aussi une organisation qui n'est pas adaptée aujourd'hui, puisque, vous le savez, la carte Fa'atupu est portée administrativement et financièrement par un outil, qui est la CPS. Et demain, la carte Fa'atupu si on veut l'étendre à la possibilité pour les gens les plus défavorisés de faire leurs courses avec, il faudra certainement prévoir une évolution vers une gestion par un GIE ou une structure plus adaptée que la CPS.

Voilà, mais bon, c'est toujours la même chanson, donc je passe le relais au ministre de l'économie et des finances.

M. Warren Dexter : Merci à tous pour vos observations.

En réponse, je voudrais juste dire que je ne comprends pas très bien le positionnement du président Fritch, puisqu'il nous dit qu'en 18 mois, il n'y a pas d'action et quand on propose des actions, des accords de modération et tout ça, il dit que ce n'est pas bien. Donc qu'il nous laisse la chance d'expérimenter cela et on fera un bilan dans un an.

Merci. C'était tout.

M. Moetai Brotherson : Je n'ai pas apporté les éléments à Hinamoeura qui avait en substance deux questionnements. Le premier, c'est sur le statut polynésien de victime des essais nucléaires. En fait, si j'ai bien compris la question, c'est comment est-ce que l'on définit ? Comment est-ce que l'on définit ? C'est toute la question que l'on aura à débattre ensemble. Aujourd'hui, la seule définition qui existe, c'est celle qui découle de la loi Morin et qui est examinée par le CIVEN. Cette analyse-là, c'est la seule dont on dispose aujourd'hui. Toi, comme nous tous, je pense qu'on n'est pas d'accord avec ce carcan qui nous limite sur la définition de ce qu'est une victime des essais nucléaires. Donc nous, aujourd'hui, on a des idées et il faudra que l'on en discute tous ensemble pour justement définir ce que nous, Polynésiens, nous entendons par victime des essais nucléaires. Va-t-on inclure les victimes collatérales qui ne sont pas aujourd'hui reconnues par la loi Morin ? Va-t-on inclure les victimes de maladies qui ne sont pas aujourd'hui sur la liste des maladies radio-induites ? C'est à nous de le définir, et c'est cette liberté-là que l'on veut prendre.

Ta deuxième question portait sur les subventions accordées aux associations. Ces subventions, c'est une première dans l'histoire de notre pays. C'est la première fois que l'on soutient les associations qui œuvrent en faveur du nucléaire. Elles n'ont pas l'habitude, en fait. Elles ont tellement eu l'habitude que le gouvernement, ces 10 dernières années, leur tape dessus, qu'au début on n'a pas eu de demande. On

n'en a eu qu'une cette année à hauteur de 5 millions qui a été accordée à l'Association 193. Ces demandes font l'objet d'un projet qui est présenté, et un projet structuré. Ils ne demandent pas juste 5 millions et on leur donne 5 millions ! D'ailleurs, ces subventions passent à la CCBF. C'est instruit par la DSCEN qui examine, on va dire, la pertinence du projet et qui ensuite transmet le dossier avec un avis au Conseil des ministres qui accorde ou pas ces subventions.

Pour les inscriptions pour cette année, le budget qui avait été prévu l'an dernier était de 30 millions au total pour les associations. On l'a réduit puisque, pour l'instant, cela ne se bouscule pas au portillon. On a eu l'Association 193. On encourage toutes les associations qui veulent vraiment œuvrer pour le nucléaire à se manifester. On les connaît toutes. Je n'ai pas le souvenir de cette association que tu cites. Je ne sais pas laquelle c'était.

M^{me} Hinamoeura Morgant, hors micro : Tu viens de le dire.

M. Moetai Brotherson : Pardon ?

M^{me} Hinamoeura Morgant, hors micro : Tu viens de la nommer.

M. Moetai Brotherson : D'accord. Moi, je ne juge pas les associations sur une banderole. Je juge les associations sur les actions qu'elles font et sur le projet qu'elles présentent. Et le projet qui a été présenté par l'Association 193 mérite d'être soutenu. Si d'autres associations qui ne font pas de banderole viennent demain demander des subventions et qu'elles ont un projet qui mérite d'être aidé, elles seront aidées.

Le président : Merci.

Ayant terminé avec le ROB, le débat est clos.

RAPPORT N° 107-2024 SUR LE PROJET DE LOI DU PAYS PORTANT MODIFICATION DU TITRE I DU LIVRE III DE LA PARTIE V DU CODE DU TRAVAIL RELATIF AUX TRAVAILLEURS HANDICAPÉS.

Présenté par M^{me} la représentante Pauline Niva

Le président : Je vous propose de poursuivre notre séance avec le rapport n°107-2024 sur le projet de loi du pays portant modification du Titre I du Livre III de la partie V du Code du travail relatif aux travailleurs handicapés.

J'invite Madame Pauline Niva, rapporteure de ce texte, de nous présenter son rapport de présentation.

M^{me} Pauline Niva : *Merci, Monsieur le président.*

Mes salutations à ceux qui nous écoutent, nous suivent et nous regardent au niveau de la population et recevez mes amitiés. À nos amis de la presse, au public, ainsi qu'aux membres de notre gouvernement, c'est un plaisir de vous voir.

La politique d'insertion professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés par la COTOREP s'appuie sur des dispositifs d'aide à l'emploi, notamment le stage d'insertion travailleur handicapé (SITH) et la convention de travailleur handicapé (CTH). Elle s'appuie également sur une obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), mise en place depuis 2007 et inscrite dans le code du travail à l'article LP. 5312-4. Il s'agit, pour tout employeur (privé ou public) occupant au moins 25 salariés, d'employer des travailleurs handicapés « dans la proportion de 4 % de l'effectif total de leurs salariés ».

À titre transitoire, l'article LP. 5312-35 fixait un taux d'obligation de travailleurs handicapés (OETH) à 2 %, pour les années 2007 et 2008. Toutefois, en raison de différents facteurs (difficulté de recruter,

formation non adéquate, situation économique, etc.), cette mesure a été prorogée à plusieurs reprises, dont la plus récente a reporté le taux de 2 % jusqu'à fin 2023.

En cas de non-respect de cette obligation, l'employeur est astreint à verser une participation financière pour chacun des travailleurs handicapés manquant ou correspondant à l'obligation d'emploi. Cette participation est fixée par le code du travail à 1 000 fois le SMIG horaire en vigueur, soit 1 024,74 F CFP.

En 2022, les entreprises privées s'étant acquittées de la participation financière, qui s'élève à plus de 92 millions F CFP, représentent près de la moitié (46 %) des entreprises assujetties à l'OETH, c'est-à-dire à l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Parmi les 7 271 personnes reconnues travailleurs handicapés au 31 décembre 2023, 426 sont demandeurs d'emploi (soit 5,85 %) et 310 sont demandeurs d'emploi inactifs (n'ayant pas réactivé leur inscription au SEFI depuis plus de trois mois).

En 2021, 1,68 % de l'effectif total des entreprises concernées par l'obligation d'emploi étaient des travailleurs handicapés. De 2018 à 2021, ce taux est de l'ordre de 1,62 %, le taux dérogatoire étant pour rappel de 2 %. En 2022, il s'agissait d'un taux de 1,85 % dans les services de l'administration et d'un taux de 1,61 % dans les établissements publics administratifs, les objectifs de l'administration étant d'atteindre le taux d'emploi de 2 % en 2024 et de 4 % en 2028.

Afin d'affirmer une réelle volonté de concrétiser l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés en prenant en considération les charges financières des entreprises qui peuvent en découler, il est proposé de pérenniser le dispositif transitoire actuel en modifiant le code du travail comme suit :

- Les employeurs ayant entre 25 et 49 salariés emploient au moins un travailleur handicapé pour une durée de travail cumulée au moins équivalente à 50 % d'un temps complet (disposition actuelle maintenue) ;
- Les employeurs ayant 50 salariés ou plus emploient des travailleurs handicapés dans la proportion minimale de 2 % de l'effectif total de leurs salariés. Ce taux peut toutefois faire l'objet d'une revalorisation fixée par le conseil des ministres, pour atteindre le taux maximum de 4 %. Pour 2024, ce taux est maintenu à 2 %.

Il est prévu que les dispositions proposées entrent en vigueur dès 2024.

L'examen du projet de texte en commission le 11 octobre 2024 a permis d'une part, de soulever l'importance des formations destinées aux travailleurs handicapés afin de répondre aux besoins des entreprises, avec un accompagnement en parallèle de ces entreprises, et d'autre part, de rappeler les concertations réalisées avec les partenaires sociaux, les associations et le conseil du handicap notamment.

À l'issue des débats, le présent projet de texte a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. En conséquence, la commission de l'emploi et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française, d'adopter le projet de loi du pays ci-joint.

Merci bien.

Le président : Merci, Madame la rapporteure.

En application de l'article 151 de la loi statutaire, le CÉSEC a désigné Monsieur Heirangi Nouveau pour venir exposer son avis devant notre assemblée.

J'invite Heirangi à prendre la parole.

M. Heirangi Nouveau : Monsieur le président de l'Assemblée de la Polynésie française, Monsieur le Président de la Polynésie française, Madame la vice-présidente, Mesdames et Messieurs les membres du gouvernement, Madame la présidente de la commission de l'emploi et de la fonction publique, Mesdames et Messieurs les représentants de l'Assemblée de la Polynésie française, cher public, *bonjour*.

Le Conseil économique, social, environnemental et culturel a rendu un avis sur le projet de loi du pays portant modification du titre I du livre III de la partie V du Code du travail relatif aux travailleurs handicapés.

Les observations et recommandations du CÉSEC sont les suivantes :

1°) Sur le nouveau cadre juridique relatif au taux d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

S'agissant des éléments chiffrés proposés.

Depuis la mise en place de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH), le CÉSEC a rappelé de manière constante que l'exécution de la politique et de la réglementation applicable en matière d'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap, devait faire l'objet d'un suivi, d'une évaluation et d'un recueil de données statistiques précises.

L'exposé des motifs accompagnant le projet de loi du pays fait état d'un certain nombre de données chiffrées. Pour l'instant, ces chiffres sont incomplets et ne constituent pas des éléments probants en relation directe avec les objectifs recherchés et les motifs de la modification proposée. Tout au plus, ces données viennent confirmer que le taux de 4 % ne sera pas appliqué de sitôt. Le taux transitoire de 2% n'ayant lui-même jamais été atteint depuis 2007, tant au niveau du secteur privé que dans le secteur public.

À nouveau, le CÉSEC souligne que le caractère incomplet de ces statistiques ne permet pas d'établir des conclusions fiables sur les niveaux et conditions d'insertion professionnelle, et de justifier en connaissance de cause de la véracité des taux aujourd'hui retenus, c'est-à-dire 2% pour le taux plancher et 4% pour le taux plafond.

S'agissant de la proposition de pérennisation du dispositif transitoire. En l'état, l'institution relève à la lecture de l'exposé des motifs que pour l'heure, le taux de 2 % appliqué depuis plus de 15 ans est maintenu afin, je cite, « *d'affirmer une réelle volonté de concrétiser l'insertion des travailleurs handicapés sans mettre en péril les entreprises.* » Fin de citation. Que cela soit en termes de création de postes ou sur le plan financier pour ces dernières.

En outre, le CÉSEC s'interroge sur les modalités d'entrée en vigueur de ces nouvelles dispositions qui s'appliqueraient selon la LP 2 du projet de texte au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés de l'année 2024.

S'agissant des modalités de revalorisation du taux d'obligation par arrêté pris en Conseil des ministres.

Tel que proposé, le projet de texte renvoie le soin au Conseil des ministres de revaloriser le taux plancher de 2 % d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, pour atteindre le taux maximum de 4%. Au terme des nouvelles dispositions, je cite, « *la revalorisation tient compte des conditions favorables à l'insertion professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés et du nombre de demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.* » Fin de citation.

Le CÉSEC s'interroge sur le caractère pertinent de ces indicateurs retenus et de la capacité du pays à les réunir pour une analyse exhaustive. Ils apparaissent, en outre, parcellaires dans la mesure où seules seront retenues les données concernant les personnes ayant entamé une démarche auprès du SEFI, soit 20% des personnes reconnues travailleurs handicapés. *Quid* des 80 % des personnes reconnues travailleurs handicapés par la COTOREP ne faisant l'objet d'aucun suivi de la part de l'Administration.

Par ailleurs, l'institution constate que ces indicateurs demeureront incomplets tant que l'arrêté d'application relatif aux aides pour l'aménagement des postes de travail ne sera pas adopté.

Concernant les employeurs assujettis.

Le CÉSEC considère toujours qu'une obligation d'emploi des personnes porteuses de handicap doit s'appliquer à tous les employeurs et notamment aux administrations de l'État et des communes. Il rappelle à cet effet que la Polynésie française n'étant pas compétente en matière de fonction publique communale et de l'État, les conditions et modalités de cette obligation méritent d'être déterminées en concertation avec les autorités compétentes et partenaires sociaux.

2°) Sur le plan d'urgence d'actions visant à rendre efficiente la politique de l'emploi en faveur des travailleurs handicapés.

S'agissant d'un nécessaire plan d'action.

Pour le CÉSEC, ce taux fixé en matière d'obligation d'emploi des travailleurs handicapés constitue un objectif à atteindre, mais il doit pousser les différents acteurs, et principalement le Pays, à chercher des solutions pour l'atteindre. Parmi les actions envisagées, figure notamment l'accompagnement actif des travailleurs handicapés ainsi que celui des entreprises. Pour le CÉSEC, il est urgent que ces actions, attendues depuis un certain nombre d'années, se concrétisent pour favoriser et développer les conditions d'insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

Bien que l'insertion professionnelle des personnes handicapées ait fait l'objet de quelques avancées, l'institution réitère certaines de ses préconisations en la matière, notamment celles visant un rapprochement du monde du handicap de celui des employeurs.

S'agissant des mesures d'accompagnement, d'information et de communication.

Pour le CÉSEC, la cellule insertion des travailleurs handicapés du SEFI ne répond pas à ces missions d'insertion professionnelle. Elle est dans l'incapacité de fournir des chiffres ainsi que des bilans fiables concernant l'insertion et la mise en œuvre des dispositifs prévus pour les personnes reconnues travailleurs handicapés. L'institution estime en effet que ce service public doit pouvoir répondre aux besoins de proximité des personnes en situation de handicap, des entreprises, des organismes de formation, des acteurs de l'emploi et de la santé au travail. Le CÉSEC considère que cette cellule doit intervenir plus concrètement auprès des employeurs sur le terrain et ce en partenariat avec le monde associatif. Elle doit être l'interface entre l'employeur et le travailleur handicapé.

En outre, l'efficacité de l'action du pays doit reposer sur un partenariat fort déployé sur l'ensemble du territoire avec tous les acteurs institutionnels et associatifs du secteur.

Aussi, le CÉSEC recommande de renforcer les moyens, notamment financiers, des associations œuvrant pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés.

Enfin, des campagnes de communication doivent s'effectuer sur le terrain pour rappeler les droits et les devoirs des personnes en situation de handicap et des employeurs.

Concernant la COTOREP.

Ce projet de loi du pays est encore l'occasion pour le CÉSEC de rappeler ses observations sur le rôle et les missions de la COTOREP. Il considère en effet que cette entité doit se recentrer sur ses missions originelles, attachées au travail et non au social. En outre, pour lui permettre une véritable analyse des capacités de la personne porteuse de handicap à s'insérer dans le monde du travail, le recours à un médecin de main-d'œuvre est nécessaire au sein de la COTOREP.

Sur le FIPTH, pour le CÉSEC, l'arrêté d'application doit être rapidement pris en Conseil des ministres pour permettre la délivrance des aides à l'aménagement au poste de travail.

En conclusion, sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations qui précèdent, le Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel émet un avis favorable au projet de loi du pays portant modification du titre I du livre III de la partie V du Code du travail relatif aux travailleurs handicapés.

Je vous remercie. **Merci.** (*Applaudissements dans la salle*)

Le président : Merci pour l'avis du CÉSEC.

Il est très exactement 12 heures et 10 minutes et je vous propose de suspendre la séance et de reprendre à 14 heures. Ça vous va comme ça ? Oui, Tepua.

M^{me} Tepuaraurii Teriitahi : Oui, président, bonjour.

Merci pour cette proposition, mais peut-être qu'on pourrait terminer au moins ce dossier-là ? Franchement, il y a juste les deux interventions à faire, ça va nous durer 15 minutes à peine, et après, on reprend sur le dossier du FIP. Enfin, c'est juste une proposition, après, c'est toi qui vois.

Merci.

Le président : Voilà. Si vous pouviez être moins loquace sur les interventions des groupes, on pourrait effectivement vite terminer, sinon... Parce qu'on a prévu quand même 60 minutes pour la discussion générale. On va attaquer la discussion générale. Bon, on est d'accord ? On termine ? Pas de problème, on y va ? Bon, très bien.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura et 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Président, je vais essayer d'être loquace.

Depuis 1982, la Polynésie a érigé sa politique d'insertion sociale et professionnelle des personnes porteuses de handicap en une obligation d'intérêt général organisée au travers de nombreux dispositifs qui sont prévus par la délibération n° 82-36 de l'assemblée relative à l'action en faveur des personnes handicapées, mais également dans le code du travail polynésien.

Outre les prestations sociales pouvant être attribuées par la COTOREP sous condition de revenu, parfois remise en cause par la CPS, la politique d'insertion professionnelle des travailleurs handicapés se traduit par l'octroi de stage, de contrat aidé, d'aménagement de poste, ainsi qu'un principe général d'obligation d'emploi par les entreprises.

Depuis 2007, tout employeur privé comme public occupant au moins 25 salariés a l'obligation d'embaucher des travailleurs handicapés dans une proportion de 4 % de ses effectifs totaux et en cas de manquement ou versement d'une participation financière équivalente à 1 000 fois le Smig horaire.

Toutefois, comme nous le savons, pour nombreux d'entre nous qui siégeons au sein de cette assemblée, ce taux de 4 % initialement établi très certainement sans une réflexion suffisante s'est vite heurté à des difficultés de mise en œuvre, justifiant sa révision régulière par notre assemblée par un taux à 2 % prorogé à maintes reprises. En cause les difficultés pour les entreprises à recruter une personne porteuse de handicap disposant d'un profil en adéquation avec les postes disponibles, l'accès à des formations

adaptées qui répondent aux besoins du marché du travail, le nombre de demandeurs d'emploi, reconnus travailleurs handicapés, le transport pour se rendre sur le lieu de travail, le niveau de salaire perçu pour accéder à un logement, etc.

Madame la ministre, nous le constatons encore aujourd'hui puisque nous sommes à nouveau saisis sur la sempiternelle question de la révision du taux d'obligation d'emploi que l'on souhaite à la fois pérenniser temporairement à 2 % et revaloriser à 4 % sous condition par le Conseil des ministres alors que même ni le secteur privé ni notre administration n'arrivent à ce jour à atteindre les 2 % et que 80 % des 7 271 personnes reconnues aptes à travailler en qualité de personnes en situation de handicap ne sont pas sur le marché du travail selon les chiffres admis par le rapport de présentation.

Il est donc de plus en plus nécessaire d'assumer aujourd'hui que l'insertion des personnes porteuses de handicap dans le monde du travail, en milieu ordinaire ou adapté, ne se décrètera pas par un simple taux d'emploi au sein d'une loi de pays pour être réussie, mais elle doit relever d'interventions variées, ne concernant pas uniquement les employeurs, et ce, à plus forte raison, si le handicap des travailleurs est plus important.

Je ne ferai donc pas la critique au gouvernement d'opter par facilité pour la pérennisation d'un taux temporaire alors qu'aucun employeur ne le remplit et que près de 40 % des entreprises optent pour le paiement de la participation financière plutôt que de recruter, puisque je l'ai moi-même fait en tant que ministre de la fonction publique il y a 10 ans.

La politique d'insertion des travailleurs handicapés ne verra une amélioration que si une approche plus globale est mise en œuvre, nous le savons tous. Nous souhaitons cependant qu'un bilan de l'utilisation des moyens de comptes spéciaux destinés aux travailleurs handicapés et dédiés à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés nous soit fourni, d'autant que ce fonds perçoit la participation financière des entreprises qui ne remplissent pas l'obligation d'emploi.

Nous souhaitons aussi disposer, si possible, du bilan des actions conduites par l'APRP, financées par ce fonds, concernant le taux d'insertion des travailleurs handicapés de cet établissement spécialisé, idem pour le bilan des actions réalisées par la fédération Te niu o te huma, tout comme le statut des ESAT, largement évoqué récemment, afin d'élargir l'accès à ce fonds au tissu associatif spécialisé.

Il nous semble nécessaire enfin de mieux construire la politique d'insertion professionnelle de ces travailleurs handicapés par un élargissement du champ des établissements spécialisés, de même que l'assiette des employeurs publics — je parle notamment de l'État et des communes pour lesquelles nous ne disposons d'aucune information — et enfin par le développement de nouvelles activités pourvoyeuses d'emploi telles celles liées aux entreprises sociales et solidaires.

Nous voterons donc en faveur de ce texte en attendant qu'une politique globale du handicap voit véritablement le jour. Merci.

Le président : Merci.

On poursuit avec l'intervenant du groupe Tapura huiraatira.

M. Édouard Fritch : Président, avant de donner la parole, de laisser la parole à ma collègue Teura Iriti, je voudrais tout simplement ici rectifier des petites choses parce que je n'aime pas trop qu'on érige en arguments politiques des mensonges, des fois qui nous gênent énormément.

Dire que vous êtes les premiers à donner des subventions aux associations de lutte contre les essais nucléaires, ça ce n'est pas vrai. C'est un mensonge puisque notre gouvernement l'avait fait en 2014 et en 2015. Dites que vous donnez plus, mais ne dites pas que vous êtes les premiers à avoir donné. Et mieux que ça, nous avons quand même pris à nos côtés Monsieur Barrillot, qui était l'expert, effectivement, utilisé à l'époque par les associations pour aider à construire cette lutte contre les essais

nucléaires. Donc voilà, ce n'est pas parce que je ne veux pas, que je suis autonomiste, que je ne veux qu'on aide ces gens-là.

Ça me rappelle ce qui s'est passé à la télévision, Monsieur le Président. Je crois que vous êtes passé, il y a 15 jours à TNTV et où on vous a interrogé sur l'augmentation de la fiscalité pour les produits sucrés, salés et les produits gras passant de 5 % à 16 %. Vous avez — ça a été assez précis — affirmé que c'était l'opposition qui, en fin de compte, vous poussait à augmenter les taxes sur ces produits. *Que nenni*, bien sûr ! Nous ne sommes pas là pour vous faire voter des taxes nouvelles, parce que ce n'est pas de notre genre. Regardez ce que nous avons fait. Nous avons augmenté une seule fois la TVA de 1 %, ça nous a coûté la vie. Donc, bien sûr que nous ne vous tendrons jamais ce genre de siège, mais c'est un mensonge de dire que l'opposition était derrière pour cette augmentation.

Voilà, Monsieur le président, j'en ai terminé. C'est Teura Iriti qui intervient pour le groupe.

Le président : Il vous reste 13 minutes.

M^{me} Teura Iriti : *Bien, Monsieur le président. Veuillez recevoir mes salutations.*

Concernant ce sujet, tout d'abord, le premier sentiment qui vient est celui de la reconnaissance. Reconnaissance envers ces associations, si nombreuses, qui œuvrent pour ces personnes touchées par ces handicaps, que l'on appelle des personnes en situation de handicap, car elles accomplissent un travail immense.

Deuxièmement, nous savons qu'il y a cette journée de célébration annuelle qui a lieu cette année à Pirae, à Aorai Tini Hau. C'est aussi une occasion, une fois encore, de nous rappeler à tous, ces événements ; venez. Venons observer le travail qu'ils accomplissent, qu'il s'agisse de leurs travaux manuels, de leur cuisine, de leur artisanat, et bien d'autres choses encore. Nous constatons qu'il y a des initiatives et une certaine motivation de leur part.

Pourquoi je vous parle de ce sujet ? Parce que je vais vous parler du sport. Il n'y a pas longtemps, ils ont remporté le championnat du monde de courses de pirogue, ce dont nous sommes tous fiers aujourd'hui.

Donc, à ce sujet, je tiens à rappeler qu'il y a 16 ans, ce seuil a été fixé pour contraindre les entreprises ou le gouvernement du pays, à recruter 2% et cela n'a jamais été atteint. Dans cette perspective, il serait peut-être judicieux, aujourd'hui, chers ministres, de redoubler d'efforts ou d'investir davantage afin de renforcer cet engagement. Seize ans, c'est long ! Ne serait-il pas temps d'examiner ce point ? Car en contraignant ces entreprises ou le gouvernement du pays à recruter ces personnes en situation de handicap, nous ne voyons aucune avancée.

? Ne serait-ce pas en raison du niveau de compétence de ces personnes en situation de handicap ? Pourquoi ne pas leur proposer des formations ?

Il y a également la question des lieux inaccessibles à ces personnes. Cela signifie qu'il faut mettre en place des infrastructures soit dans les quartiers, soit à leurs abords. Il y en a d'autres, ce qui rend leurs déplacements difficiles.

À Papeete, des initiatives ont été prises, mais lorsqu'on va au-delà, lorsqu'on entre dans les grandes surfaces, il faut aussi trouver des solutions adaptées pour eux. C'est le deuxième aspect à considérer.

Troisièmement, chers ministres et Monsieur le Président, parlons de ces personnes en situation de handicap. Je ne me lasserai pas de parler de ce sujet, même après 20 ans. Il y a 20 ans, ces jeunes étaient pris en charge dans les structures de l'IIME. Mais lorsqu'ils atteignaient l'âge de 20 ans, ils devaient quitter ces structures.

À ce moment-là, il n'y avait plus de plan d'accompagnement par le gouvernement du pays. La prise en charge était confiée aux associations, que je remercie, mais nous savons que cela n'était pas suffisant. Nous devons trouver une autre solution pour qu'à partir de leur naissance et jusqu'à ce qu'ils atteignent 20 ans, ces jeunes aient une vision plus claire et un esprit ouvert. Et arrivé à un moment, il faut les renvoyer dans leur famille.

Ceux qui ont intégré une association ont de la chance. En revanche, ceux qui sont restés dans leur famille, ou qui y sont retournés, deviennent une source de difficultés pour ces familles. Cela concerne également les enfants dont la famille n'a pas été préparée ou n'est pas prête à les accueillir de nouveau, peut-être la nuit, mais pas en permanence. Nous savons que ce n'est pas chose aisée, c'est pourquoi que je tiens à le rappeler encore aujourd'hui. Ainsi, ces enfants ou ces personnes en situation de handicap deviennent une source de problème pour leur famille.

Donc, je vous encourage à continuer dans cette voie. Je sais que ce n'est pas facile pour vous aujourd'hui. Allez visiter ces associations, rencontrez ces familles ou les structures qui accueillent les personnes en situation de handicap. J'ai constaté que, dans certains cas, la situation est loin d'être idéale. Peut-être que je me répète, mais il est important de le rappeler pour que nous réexaminions cet aspect.

C'est tout. Je tiens à dire merci, merci pour cette initiative qu'il faut continuer à impulser. Mais voilà, allez au plus près pour comprendre les difficultés qu'ils rencontrent.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

Tavini, la parole est à vous.

M^{me} Vahinetua Tuahu : Bonjour à tous. *Merci bien, Monsieur le président de l'assemblée.*

Notre assemblée est appelée à délibérer sur un sujet important qui nous touche tous : l'inclusion des travailleurs handicapés dans notre société.

Le projet de loi que nous examinons propose de modifier le titre I du livre III du code du travail pour renforcer les mesures en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés.

Il s'agit de transformer les dispositions transitoires actuelles en solutions pérennes, avec pour ambition d'offrir aux travailleurs handicapés des opportunités réelles d'insertion professionnelle et de fournir aux entreprises des mécanismes d'accompagnement concrets.

Ce sont des moyens concrets pour valoriser les efforts et les engagements envers nos personnes en situation de handicap ainsi que les chefs d'entreprise.

En état des lieux :

En 2007, une obligation d'emploi des travailleurs handicapés a été instaurée avec un taux d'insertion fixé à 4 %.

Depuis 15 ans, les élus de cette assemblée ont régulièrement été appelés, à renouveler ces dispositions transitoires pour maintenir ce taux à 2 % afin de ne pas pénaliser les entreprises.

Beaucoup de temps et d'énergie ont été dépensé pour cela, sans pour autant obtenir des résultats satisfaisants.

Aujourd'hui, le secteur privé affiche un taux d'emploi de seulement 1,68 %, et le secteur public atteint à peine 1,85 %.

Plus de 80 % des travailleurs reconnus aptes sont exclus du marché de l'emploi.

Plusieurs freins à cette insertion subsistent, tout d'abord :

- Le manque de données fiables : sans statistiques détaillées par secteur et région, une politique ciblée est impossible, comme le souligne le Conseil économique, social, environnemental et culturel (CÉSEC) ;
- Privilège des contributions : près de 39 % des entreprises préfèrent s'acquitter d'une contribution plutôt que de recruter, une tendance qui révèle un besoin de soutien renforcé à l'embauche des travailleurs handicapés ;
- Insuffisance du soutien actuel : la cellule d'insertion, notamment au SEFI, ne dispose pas des outils nécessaires pour répondre efficacement aux besoins.

Au niveau des recommandations :

Pour répondre à ces défis, le CÉSEC a proposé des recommandations précises que le gouvernement entend mettre en œuvre pour construire une politique d'insertion plus efficace :

- Renforcer la collecte de données : il s'agit d'améliorer les outils de suivi et de cartographie des travailleurs handicapés, afin de développer des actions ciblées en collaboration avec les entreprises et les associations ;
- Mise en place d'un plan d'actions efficace : il est indispensable de développer un plan d'action structuré pour renforcer l'accompagnement des travailleurs handicapés et soutenir les entreprises dans ce processus.

Le gouvernement est pleinement engagé dans cette démarche, travaillant activement pour concrétiser ces objectifs.

Nous tenons également à saluer le travail remarquable des associations qui, sans relâche, œuvrent pour l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

L'efficacité de cette action doit désormais s'appuyer sur un partenariat solide, mobilisé à l'échelle de tout le territoire et regroupant tous les acteurs institutionnels et associatifs du secteur.

Dans ce cadre, il serait pertinent de créer une cellule d'accompagnement dédiée, servant de point de contact principal entre les employeurs, les travailleurs handicapés et les institutions publiques.

Cette cellule jouerait un rôle essentiel d'intermédiaire, facilitant les démarches administratives, identifiant les aides disponibles, et assurant un suivi personnalisé. Un tel dispositif rendrait l'embauche des travailleurs handicapés plus accessible pour les entreprises, tout en leur offrant un accompagnement concret et adapté.

Amélioration de la réglementation : l'accès au Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (FIPTH) reste actuellement limité, entraînant un blocage de près de 300 à 400 millions de francs qui demeurent inutilisés.

Ce montant, pourtant destiné à aider les entreprises à aménager des postes de travail et à favoriser l'accueil des travailleurs handicapés, reste inemployé en raison de l'absence d'arrêtés d'application nécessaires pour le libérer.

Cette situation est d'autant plus regrettable que l'inadaptation des environnements de travail constitue un obstacle majeur à l'embauche des personnes handicapées.

En permettant l'accès à ces aides, nous donnerons aux entreprises les ressources pour mettre en place des aménagements appropriés et accueillir les travailleurs handicapés dans des conditions optimales. Toutefois, nous savons que le gouvernement prend cette question très au sérieux et que les arrêtés d'application devraient être publiés d'ici le premier semestre de l'année prochaine, permettant enfin une mobilisation effective des fonds et un soutien accru à l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Et enfin le dernier point : le manque de structures de formation spécialisées : bien que ce point ne soit pas directement abordé par le CÉSEC, il me semble essentiel de souligner l'absence de structures de formation adaptées pour les travailleurs handicapés.

L'un des principaux obstacles à leur embauche reste en effet leur manque de qualification, une difficulté soulevée par le rapport et confirmée en commission.

L'inclusion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap nécessite une approche adaptée, avec des programmes de formation individualisés prenant en compte leurs capacités physiques, mentales et sensorielles. Pourtant, en Polynésie, aucune structure dédiée n'existe actuellement pour offrir de telles formations spécialisées.

En outre, un certain désintérêt pour les métiers liés à l'accompagnement des personnes handicapées freine le développement de structures d'accueil et complique le travail des associations.

J'invite donc les autorités et les institutions locales à se saisir de cette question et réorienter les financements publics vers la création de formations adaptées.

Ces formations doivent répondre aux besoins spécifiques de notre marché local, afin de permettre aux travailleurs handicapés d'acquérir les compétences nécessaires pour intégrer durablement le monde du travail.

En conclusion :

Nous avons aujourd'hui l'opportunité de transformer l'inclusion des travailleurs handicapés en une réalité durable et juste.

La pérennisation des dispositions actuelles doit marquer le début d'une action renforcée et ambitieuse.

Avec des données fiables, des structures d'accompagnement adaptées, et un soutien aux entreprises, bâtissons ensemble une société plus inclusive.

Je vous invite tous de soutenir ce projet de loi. Il vient en réponse aux obligations de la loi, c'est effectivement un projet pour nos personnes en situation d'handicap. En effet, ce sont des piliers de la société polynésienne, il ne faudrait pas les oublier.

Merci de votre attention. Que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux différentes interventions.

M^{me} Vannina Crolas : *Bonjour. Monsieur le président de l'assemblée, Madame la secrétaire générale, Monsieur le Président, chers ministres et chers élus du peuple, recevez mes chaleureuses salutations à l'occasion de notre rencontre en cette matinée.*

Merci à tous les intervenants, notamment au représentant du CÉSEC qui a fait part de ses recommandations, enfin de ses observations et de ses recommandations très pertinentes.

Il a pratiquement tout dit :

- Le manque de données fiables ;
- Le manque d'accompagnement des travailleurs handicapés ;
- La nécessité de rapprocher le monde du handicap du monde du travail ;
- D'avoir une cellule d'insertion efficace et en relation avec le monde associatif.

C'est effectivement des mesures qui doivent être prises rapidement dans le cadre d'une politique globale du handicap, effectivement, que je mène avec notre vice-présidente, puisque moi, je m'occupe d'une partie uniquement de la politique globale du handicap, je m'occupe de l'insertion professionnelle des travailleurs reconnus handicapés, et sous la houlette de notre délégué interministériel au handicap.

C'est vrai que, malgré le montant, les moyens engagés par le pays, en 2023, c'est 922 millions de crédits affectés au handicap, 670 millions pour les FITH, 200 millions pour les CTH, contrat de travailleurs handicapés et 52 millions pour la formation, sans compter les subventions aux associations APRP pour 34 millions à peu près. Donc tout ça pour arriver à un taux d'insertion de moins de 2 %, actuellement. Tout ça pour ça.

Il y a effectivement nécessité de revoir les modalités de mise en œuvre de ces mesures dans le cas d'une cohérence globale parce que les moyens qui sont affectés nous semblent largement suffisants par rapport aux enjeux de ce handicap, de cette problématique.

Donc au niveau du ministère de la fonction publique et de la formation professionnelle, nos premières mesures viseront d'abord à la collecte des données justement, à collecter l'ensemble des données. Et la difficulté dans l'administration, c'est que les données sont éparpillées et on a du mal à récupérer toutes les données concernant une thématique et surtout à trouver la pertinence des données, donc à les croiser et à les analyser pour bâtir notre politique sur des données fiables. Donc il y a, d'abord, la collecte de données à organiser d'une manière efficace pour avoir des données fiables pour bâtir notre politique publique sur le handicap. On en a des données, mais il n'y a que celles qui sont déclarées, déclarées dans nos différentes instances : à la COTOREP 7 000 et quelques dossiers de personnes reconnues handicapées, et au SEFI, 1 200 à peine, travailleurs reconnus handicapés. Maintenant, il faut faire le lien entre ces différentes données, voir ce que deviennent les autres, ceux qui ne sont pas inscrits au SEFI, ceux qui sont nulle part et c'est ceux-là aussi qu'on veut toucher, puisqu'ils font partie de notre société. Ils ont droit également à un accompagnement, à une aide de notre part.

Donc voilà, on est bien d'accord qu'il y a encore du travail à faire, mais on y va ensemble avec les associations, effectivement, qu'il faut remercier pour leur travail quotidien auprès de nos personnes handicapées, et avec notre vice-présidente, faire en sorte qu'on puisse mettre en place des mesures concrètes. Au niveau de l'administration, nous sommes, à fin 2023, à un taux d'insertion de 1,99 %. On arrive presque à atteindre les 2%, mais c'est bien notre but que l'administration soit exemplaire et qu'en 2025, on dépasse les 2 % pour qu'on puisse, derrière, accompagner également les entreprises par la mobilisation des fonds du FIPTH, qui, effectivement, n'est utilisé que pour la subvention à l'APRP. Mais, comme l'a dit Vahinetua, il reste 300 millions au niveau du FIPTH qu'il faut mobiliser en faveur des entreprises dans le cadre de l'aménagement des postes de travail pour permettre l'accès à l'emploi de nos travailleurs handicapés.

Donc voilà une politique globale : la mobilisation du FIPTH pour les travailleurs handicapés et que notre administration soit exemplaire sur cette politique.

Voilà. Merci bien.

Le président : *Merci bien.*

Donc on va examiner le projet de résolution.

Pardon ? Oui. Excusez-moi, Madame la vice-présidente.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : *Bonjour à toutes et à tous, recevez mes salutations.*

Non, je voudrais répondre à Madame la maire de Arue. Je voudrais sincèrement la remercier d'avoir exposé cette idée importante auprès de nous tous. Je voudrais effectivement remercier ces associations, nous reconnaissons évidemment l'importance du travail qu'elles accomplissent pour notre pays.

Il faut savoir que dans son gouvernement, notre Président Moetai Brotherson a recruté un porte-parole pour représenter les personnes en situation d'handicap, c'est une excellente décision. Je voudrais grandement remercier cette personne car dans tous nos projets, nous œuvrons auprès d'elle car elle connaît très bien les difficultés que rencontrent nos personnes en situation d'handicap.

Et pour ce qui est de votre question en rapport avec l'école de l'IIME, si j'aurais un projet pour ces personnes car lorsque nos enfants atteignent l'âge de 20 ans, on ne les accepte plus ?

Sachez que c'est une entreprise qui a déjà été initiée par la directrice de l'IIME. Cependant, nous recrutons toutes les deux du personnel pour prendre en charge ces personnes en situation d'handicap qui restent au sein de cette école. Sachez aussi que lorsqu'ils atteignent l'âge de 20 ans, ils sont adultes, il y a donc d'autres structures. Aussi, c'est un travail que l'on a déjà commencé, mais on ne compte pas énormément de personnes en situation d'handicap aujourd'hui, ils ne sont que dix. L'année prochaine, on en comptera davantage car ils seront scolarisés à l'IIME de Paea. C'est ce nous avons entrepris avec la directrice de ce centre. Nous connaissons toutes les deux les compétences de cette directrice, Madame Marie Perrard, elle souhaite vraiment assister ces personnes en situation d'handicap qui ont atteint les 20 ans, mais ce n'est pas facile.

Je voudrais aussi vous informer qu'un centre pour personnes en situation d'handicap sera prochainement construit à Bora-Bora cette année car tout est en place. Cependant, si ce centre à Bora-Bora se construit, c'est parce que je souhaite aussi atteindre ces îles éloignées. Et le 4 décembre prochain, on posera la pierre angulaire à Uturoa pour le centre de Raiatea car l'on souhaite aussi construire un centre pour les personnes en situation d'handicap à Raiatea. Voilà.

Je souhaiterais aussi te remercier pour la pertinence de ton commentaire en faveur de ceux qui œuvrent pour nos personnes en situation d'handicap.

Merci de votre attention.

Le président : *Merci bien, Mesdames la ministre et la vice-présidente.*

Article LP 1

Le président : La discussion est ouverte sur l'article 1^{er}. Avez-vous des interventions ? Pas d'intervention ? Oui, Hinamoeura.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Merci, Monsieur le président.

J'avais mis en exergue pendant la commission de l'emploi et de la fonction publique qu'en France, ce taux était de 6 %. Donc, je m'étais demandée pourquoi il est aussi élevé là-bas alors que chez nous, on

le rabaisse à 2 %. Donc, on avait mis en avant qu'on n'a pas ce vivier, on n'a pas assez de personnes handicapées qui ont des formations. Donc, je voulais demander au gouvernement — il y a eu une petite réponse, mais peut-être de mieux développer — quelles sont les mesures qui vont être mises en place pour développer ce vivier de formation pour nos futurs travailleurs handicapés.

Autre question. Les travailleurs handicapés, est-ce qu'il y a une place pour ceux qui sont atteints, par exemple, de cancer, qui sont en chimiothérapie ? Est-ce qu'ils sont considérés comme travailleurs handicapés ? Parce que je sais qu'il y en a beaucoup qui veulent continuer de travailler. Il y a effectivement le mi-temps thérapeutique qui peut être appliqué, mais est-ce qu'il n'y a pas une autre forme pour encadrer leur maladie et leurs difficultés à reprendre leur travail ?

Et enfin, je voulais... J'ai oublié. Pardon, je suis trop fatiguée ! *(Rire.)* Je m'arrête déjà là, ça va me revenir. Merci.

Le président : Merci *Madame la ministre*.

M^{me} Vannina Crolas : Alors, en ce qui concerne l'accompagnement des travailleurs handicapés, effectivement, en métropole, il y a plusieurs structures qui s'occupent de l'accompagnement, et déployer surtout le terrain, sur le territoire de l'Hexagone. Chez nous, à part certaines sociétés de formation spécifiques, on a également les associations et c'est bien dans ce cadre-là que nous avons mis en place également nos nouvelles mesures d'aide à l'emploi, où on ne distingue plus les travailleurs handicapés des autres... enfin, des demandeurs d'emploi, des autres demandeurs d'emploi. On les insère donc dans un parcours avec un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle, comme pour tous les autres demandeurs d'emploi, mais avec une orientation spécifique pour les demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés.

Ensuite, dans nos aides aux contrats de travail, vous avez vu notre dispositif TIAMA qui bonifie l'aide en fonction de la situation du demandeur d'emploi. Et le travailleur handicapé est une situation spécifique qui rend la personne éligible à la bonification des mesures d'aide à l'emploi. Mais par contre, c'est effectivement la formation professionnelle, parce que je ne sais pas si on a mis dans le rapport, la plupart de nos travailleurs handicapés ne dépassent pas le BEP, le BEPC, ils n'ont pas beaucoup de qualifications. Pourtant, ils ont des capacités et donc, c'est par l'accompagnement par nos conseillers en évolution professionnelle qui va les permettre, en fait, de trouver le parcours qui correspond à leur situation et à leur capacité spécifique. Là, en fait, nos travailleurs handicapés vont entrer dans le circuit des nouvelles mesures d'aide à l'emploi, le but étant de rendre encore plus efficaces les mesures actuelles et les montants qui sont actuellement affectés à cette problématique.

Voilà ce que je pouvais dire.

Pour les personnes atteintes du cancer, là, ça relève plutôt de la COTOREP, qui, elle, définit les critères de reconnaissance de personnes handicapées. On n'est plus là dans les travailleurs handicapés, mais dans les personnes handicapées. Et donc là, je vais laisser la parole à notre vice-présidente, qui est la ministre de tutelle de la COTOREP.

M^{me} Minarii Galenon Taupua : Alors je reconnais qu'ici, il s'agit du cancer et donc il y a des critères bien précis, à savoir que pour définir ces critères, il y a des échanges, des discussions à avoir avec le ministre de la santé. Je ne peux pas discuter parce qu'il y a beaucoup de critères à respecter. Donc, à chaque fois que nous avons ce type de personnes à gérer, c'est vrai que nous en discutons avec le ministre de la santé et puis la CPS pour pouvoir voir comment est-ce qu'on peut jongler. Donc, nous nous appuyons beaucoup sur les retours des médecins pour pouvoir décider.

Voilà. C'est comme ça que nous faisons au sein de la Cotorep. Merci.

Le président : Hinamoeura, pose toutes tes questions et ensuite on va conclure.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Oui, je viens de me souvenir de ma dernière question, en fait, et je pense que j'ai oublié parce que ça ne s'adressait pas au gouvernement, ça s'adressait à notre institution. Est-ce que notre assemblée de la Polynésie française est exemplaire face à ce pourcentage ? Merci.

Le président : Je pense que les administrations, celles du Pays et puis de l'assemblée, n'ont pas encore emboîté le pas. Voilà ma réponse.

C'est bon ? Très bien.

Donc je mets aux voix l'article 1^{er} : qui est pour ?... À l'unanimité ?... Très bien.

On passe à l'article 2.

Article LP 2

Le président : La discussion est ouverte. Pas d'intervention. Je mets aux voix : à l'unanimité.

Donc, je vous propose de prendre votre petit appareil : le vert, c'est favorable ; le rouge, c'est contre ; le 3, c'est abstention ; le 4, je ne participe pas au vote.

Le vote électronique est ouvert. (*Attente de l'affichage du résultat de vote.*)

Merci. Voilà, la loi du pays est adoptée à l'unanimité, 57 pour. *Merci bien.*

Je fais une suspension de séance. Il est très exactement 12 h 46. On se retrouve ici à 14 heures.

La séance est suspendue.

(*Suspendue à 12 heures 46 minutes, la séance est reprise à 14 heures 17 minutes.*)

Le président : *Bonjour.* La séance est reprise. Il est 2 h 17.

RAPPORT N° 108-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE DÉCRET FIXANT POUR LES ANNÉES 2022 ET 2024 LA QUOTE-PART DES RESSOURCES DU BUDGET DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DESTINÉE À ALIMENTER LE FONDS INTERCOMMUNAL DE PÉRÉQUATION

Présenté par Monsieur le représentant Tematai Le Gayic

Le président : Je vous propose de vous reporter au rapport 108-2024 relatif à l'avis de l'assemblée sur le projet de décret fixant pour les années 2022-2024 la quote-part des ressources du budget de la Polynésie destinée à alimenter le FIP.

Donc j'invite le rapporteur du rapport de présentation, Tematai Le Gayic, à prendre la parole.

M. Tematai Le Gayic : *Merci,* Monsieur le Président.

Monsieur le Président du Pays, Madame la vice-présidente, Mesdames, Messieurs les ministres, chers collègues, *bonjour.*

Le fonds intercommunal de péréquation est une ressource essentielle pour nos communes dont la gestion est pilotée par le comité des finances locales. En l'absence de fiscalité propre, nos communes, par le FIP, reçoivent une quote-part fixée par décret qui ne peut être inférieure à 15 % de l'ensemble des recettes fiscales du Pays, comme le prévoit notre statut à l'article 62.

Le FIP permet de financer le budget de fonctionnement, le budget d'investissement et des projets précis pour lesquels les communes déposent des dossiers chaque année. Lors du dernier comité des finances locales, qui s'est tenu à la Présidence de la Polynésie le 29 février dernier, pour la partie dotation affectée, 85 nouvelles opérations ont été programmées pour un montant total de 2,5 milliards F CFP, soit une hausse de 345 millions de francs par rapport à la programmation de 2023. Voici quelques exemples :

- Rénovation du réseau d'adduction et de distribution d'eau potable dans la vallée de Onohea, sur Hitia'a o te Ra, coût : 309 millions F CFP ;
- Rénovation du réseau d'adduction et distribution d'eau potable de la commune de Taputapuatea : 149 millions F CFP ;
- Rénovation des sanitaires scolaires de Haakuti et de Hakahetau dans la commune de Ua Pou : 48,5 millions F CFP ;
- Acquisition de deux véhicules sanitaires tout-terrain pour le centre d'incendie et de secours des communes associées de Takapoto et Takaroa : 21,9 millions F CFP ;
- Remplacement de la sirène d'alerte tsunami sur Rurutu : 2,3 millions F CFP.

Pour l'année 2022, le décret initial avait fixé une assiette provisoire à 98,8 milliards F CFP mais grâce à une forte croissance des recettes fiscales, cette assiette a été réévaluée à 113,2 milliards F CFP, augmentant ainsi la contribution de notre Pays au FIP à hauteur de 19,2 milliards F CFP.

Pour l'année 2024, le projet de décret propose de maintenir la quote-part à 17 %, avec une assiette provisoire de 118,1 milliards F CFP, ce qui portera la contribution du Pays au FIP à 20 milliards F CFP.

Plusieurs rapports de l'Assemblée nationale, du Sénat, ainsi que des résolutions du Congrès des communes du SPCPF ont régulièrement interpellé nos institutions afin de renforcer l'accompagnement de nos communes. Ces voix soulignent que les capacités financières ne sont pas le seul obstacle. La répartition actuelle des compétences entre la Polynésie et les communes crée également des freins à l'intelligibilité de l'action publique, rendant plus difficile son adaptation aux spécificités de chaque commune.

Le gouvernement a déjà entamé des démarches significatives, comme la création d'un comité de réflexion pour l'avenir statutaire de l'archipel des *Marquises*, ou l'évaluation du transfert de la gestion des déchets des communes vers le Pays. Ces initiatives, ainsi que l'étude du partage des compétences de proximité et d'action sociale en faveur des communes sont des étapes importantes. Elles doivent s'inscrire dans une réforme globale et des relations entre les communes, le Pays et les nouvelles entités telles que les intercommunalités qui répondent aux besoins de convergence des financements et des services. Une réforme qui doit être inscrite dans les priorités de notre gouvernement.

Ainsi, Monsieur le président, réuni le 15 octobre dernier, la commission des finances nous propose d'émettre un avis favorable au projet de décret ci-dessous.

Merci.

Le président : Merci. Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes, réparti à raison de 36 minutes pour le Tavini, 15 minutes pour le Tapura, 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite l'intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole.

M. Bruno Flores : Merci, président.

Monsieur le Président de la Polynésie, Madame la vice-présidente, *chers ministres*, chers élus, *à toutes et à tous, bonjour*.

Chaque année, nous abordons une question essentielle pour les élus locaux et les habitants de nos communes : le FIP (Fonds intercommunal de péréquation), ce fonds est un pilier fondamental de nos collectivités permettant de financer des projets vitaux et de maintenir les services publics locaux dont dépend de notre population.

1. L'importance du FIP pour nos communes.

Créé en 1971, le FIP représente le cœur du financement pour les communes de Polynésie française. Il permet de financer non seulement les dotations de fonctionnement, mais aussi de soutenir des projets d'investissement structurants.

Sans une fiscalité locale suffisamment développée, il joue un rôle central en garantissant les dotations de fonctionnement et d'investissement. Sans le FIP, bon nombre de projets d'infrastructures ou de services publics de proximité n'auraient jamais vu le jour.

2. Une contribution déséquilibrée entre l'État et le Pays.

Nous constatons aujourd'hui un déséquilibre persistant dans la répartition des contributions entre l'État et le Pays.

Pour l'année 2022, le Pays a contribué à hauteur de plus de 19 milliards F CFP alors que la contribution de l'État s'est limitée à plus de 1 milliard F CFP seulement. Cette inégalité financière est difficile à justifier, d'autant que l'État exerce une tutelle sur nos communes. Bien que l'État puisse argumenter qu'il contribue par d'autres mécanismes, cette réponse semble insuffisante face aux difficultés budgétaires de nos communes.

Je tiens à rappeler que le pays a mis en place la DDC (Délégation au développement des communes) pour participer au développement des communes, un service qui joue un rôle essentiel en matière d'investissement en venant compenser les carences de l'État. Cette délégation au développement des communes a prouvé son efficacité en appuyant de nombreux projets au bénéfice des collectivités, mais cela nous amène à poser une question fondamentale : est-il réellement du devoir du Pays de pallier ainsi les insuffisances de l'État ? Nos ressources étant limitées, cette charge financière ne devrait-elle pas être partagée de manière plus équitable ?

3. Les effets concrets de cette situation pour nos communes.

Cette disparité dans les contributions a des répercussions réelles. Par exemple, le respect du code des collectivités territoriales impose aux communes des obligations strictes en matière d'assainissement et de traitement des déchets. Cependant, nombre de communes n'ont pas les moyens financiers pour répondre à ces exigences, ce qui entraîne des reports répétitifs et des contraintes qui ralentissent leur développement. Cela révèle clairement les limites de notre autonomie qui restent largement symboliques face aux contrôles exercés par l'État.

En 2024, la contribution prévisionnelle du Pays au FIP atteindra plus de 20 milliards F CFP. Il faudra que l'État renforce sa participation, sinon nos communes continueront de porter un fardeau disproportionné, limitant leur capacité à offrir des services de qualité à nos concitoyens.

4. Une réforme nécessaire pour le FIP.

Face à cette situation, il est essentiel d'agir. Je propose que nous mobilisions nos efforts pour réformer le financement du FIP en visant les objectifs suivants :

- Demander une augmentation significative de la contribution de l'État, alignée sur son rôle de tutelle ;
- Encourager une révision législative pour renforcer la voix du Pays dans la gestion du comité des finances locales ;
- Initier un dialogue avec nos représentants au niveau national afin de porter cette réforme et obtenir des résultats tangibles.

5. Conclusion : Agir pour l'avenir de nos communes.

Ce projet de décret fixe des contributions qui, certes, soutiendront nos communes pour les années 2022 et 2024, mais il ne résout pas le problème de fonds : l'équité dans la répartition des charges entre l'État et le Pays. C'est notre responsabilité de garantir un avenir solide à nos communes afin qu'elles disposent des ressources nécessaires pour assurer leur développement.

Nos communes méritent un soutien équitable, et il est de notre devoir de nous mobiliser pour cela. Nos communes méritent mieux, et nos concitoyens attendent de nous que nous agissions.

Merci de votre attention. Que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.* J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président.

Comme l'a dit mon collègue, c'est un sujet qui revient chaque année sur la table de l'assemblée et finalement pour lequel il n'y a plus aucun débat. On donne un avis favorable à cette fixation à 17 % du taux de prélèvement des recettes fiscales pour alimenter le FIP. Mais ça n'est pas un chiffre magique, il peut être modifié à la hausse comme à la baisse. Et pour notre part, nous avons depuis longtemps souhaité qu'il y ait une réflexion sur ce sujet, sur le financement des compétences dévolues aux communes, qui ont une exigence de la part de leurs administrés en termes d'infrastructures publiques, qui coûtent beaucoup d'argent.

Alors, c'est vrai que le dispositif actuel permet d'accompagner finalement la progression de la croissance économique du Pays et de l'inflation, puisqu'il y a une évolution naturelle qui se fait en fonction de l'évolution des recettes fiscales. Mais de ce point de vue, je sais que le président du Tavini, à plusieurs reprises, a évoqué la possibilité de monter à 25 % le taux du prélèvement du FIP. Donc, sans aller jusque-là, je pense qu'il n'y a pas d'interdiction à ce que ce chiffre soit discuté et éventuellement réactualisé. Nous avons nous-mêmes proposé lors de la dernière campagne électorale qu'il y ait finalement une augmentation à due concurrence de la baisse que nous avons proposée des dotations affectées à la DDC, pour donner en fin de compte plus de transparence dans l'affectation des ressources aux différentes communes qui passerait par le comité des finances locales, au lieu d'être finalement à la discrétion du gouvernement et du Président pour éventuellement récompenser tel ou tel maire, et donc ça participait de cette démarche.

Après, il y a un deuxième sujet aussi qu'on doit évoquer en même temps que celui de la fixation du taux de prélèvement pour l'alimentation du FIP, c'est celui de la fiscalité communale, qui est quand même un dossier ancien. Je me souviens avoir moi-même, avec Monsieur le ministre de l'économie, évoqué avec les *maires* aussi ce sujet de la mise en place d'une fiscalité communale depuis longtemps déjà. Et on le voit, qu'à l'échelle d'une collectivité comme la nôtre, éclatée, ce n'est pas forcément une bonne idée, dans la mesure où imaginer que chaque commune mette en œuvre ses dispositions, ses ressources pour collecter de l'impôt, les maires eux-mêmes n'y sont pas particulièrement favorables, même s'il y a depuis longtemps une demande pour aller dans le sens de la création d'une fiscalité communale. Et lorsque l'on réfléchit bien en termes d'économie, pour éviter de dupliquer à l'infini des systèmes de collecte qui de toute manière ne marcheront pas, le système de prélèvement du FIP paraît être le plus

adapté. Mais pour cela, il faut qu'il y ait un vrai débat, une vraie réflexion sur les montants, sur la transparence du dispositif. Alors elle est effectivement actée, s'agissant de FIP, puisque c'est un comité de finances local qui comprend les maires, le Président du Pays et le haut-commissaire, qui définit finalement les arbitrages et la répartition de cette enveloppe dans le cadre de critères qui ont été fixés par les maires eux-mêmes. Donc de notre point de vue, c'est quand même le dispositif le plus transparent, le plus ouvert et le moins politisé, on va dire. D'où notre proposition d'ouvrir ce débat, bien évidemment avec les **maires**, sur la possibilité de moduler ce taux de prélèvement pour peu que les ressources affectées, comme je le disais à la DDC, soient baissées à due concurrence finalement du prélèvement additionnel qui serait fait sur les recettes fiscales du Pays.

Et puis il y a un dernier point aussi qu'il ne faut jamais oublier, c'est que oui, le montant du FIP est taxé, est basé sur les recettes fiscales que le Pays collecte, mais le Pays a la capacité finalement, au travers d'une forme d'évasion fiscale, de retirer une partie de ces recettes qui sont directement versées dans des comptes spéciaux et qui n'apparaissent pas finalement dans le calcul effectif du FIP. Et dans une période récente, j'y ai participé moi-même, il y a eu une forme d'inflation des comptes spéciaux qui ont conduit à une baisse de l'assiette et donc des recettes affectées aux communes. C'est aussi un sujet, je pense, qu'il faut traiter dans le cadre de ce débat.

En tout cas, nous, on souhaite que ce débat sur le taux de prélèvement du FIP ne se résume pas à un avis favorable qui est donné plus par habitude que par conviction. Nous voterons, ceci dit, en faveur de ce dispositif dans la mesure où aucune réflexion n'a été menée sur ce point jusqu'à présent.

Merci.

Le président : Merci. J'invite maintenant le représentant du Tavini à prendre la parole. Ça y est ?... Ah ! Donc, il reste le Tapura alors. Joëlle.

M^{me} Joëlle Frebault : Merci, Monsieur le président.

Monsieur le Président du pays, Monsieur le président de l'assemblée, chers ministres, à toutes et à tous, recevez mes chaleureuses salutations à l'occasion de notre rencontre en cet après-midi.

Même si les montants financiers évoqués dans ce projet de décret fixant la quote-part des ressources du budget de la Polynésie française destinée à alimenter le fonds intercommunal de péréquation pour les années 2022 et 2024 ne constituent pas vraiment une surprise, c'est quand même une bonne nouvelle pour nos **maires** !

Ne serait-ce que pour 2022, il convient ici de saluer l'importance du différentiel : 2 784 993 165 F CFP, somme additionnelle qui va pouvoir être redistribuée au service de tous nos compatriotes, en fonctionnement comme en investissement. Au total, la contribution du Pays au FIP représente ainsi un peu plus de 19 251 000 000.

Au sortir de cette longue et terrible crise du Covid-19 qui a impacté toutes les économies mondiales, encore faut-il rappeler ici que la Polynésie française, grâce aux mesures de soutien déployées auprès des entreprises comme des salariés par l'État et le Pays, a non seulement bien résisté mais surtout, il s'en est suivi un rebond en termes de consommation des ménages que nous constatons tous aujourd'hui. Aussi, déjà à l'époque, le Président Fritch aurait également pu dire que « tout va bien mieux ».

S'agissant de la dotation du Pays au FIP 2024, la même tendance semble se confirmer. En effet, l'assiette provisoire de calcul table aujourd'hui sur un montant de plus de 118 milliards F CFP après déductions, soit 20 milliards de plus qu'en 2022. Preuve, s'il en est encore besoin, que l'inflation qui a démarré avec le début des hostilités en Ukraine, si elle a fragilisé les ménages les moins aisés, a grandement abondé les caisses du Pays.

Raison pour laquelle, dans un contexte aussi favorable, ne serait-il pas temps de libérer les communes de leurs contraintes budgétaires en leur apportant un véritable bol d'air ? Ne serait-ce que pour leur permettre d'assumer leurs obligations en matière de traitement des déchets ménagers dont vous reconnaissez vous-même qu'elles n'ont pas les moyens d'assumer cette compétence.

En d'autres termes et sans aucun esprit polémique, mes chers collègues, qu'attendez-vous pour concrétiser les engagements du Tavini huiraatira et de son *leader*, notre *maire* de Faa'a Oscar Temaru ? Lui qui, le 19 février 2018, quelques mois avant les Territoriales, se félicitait d'avoir réhaussé à 17 % le taux du FIP durant le premier Taui, en 2006 très exactement, avant d'ajouter — et je le cite : « *Si nous étions restés aux affaires du Pays plus longtemps, on serait remonté à 20 % pour terminer à 25 %. Et cela fait partie de notre programme pour les élections de 2018* ». Les électeurs donc ne lui ont pas donné cette opportunité...

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse sur les aides à accorder aux communes que vous évoquez dans le document d'orientation budgétaire que nous venons d'étudier. En effet, vous avez le projet d'octroyer des aides aux communes dans des secteurs considérés comme prioritaires, tels que l'éducation primaire, la culture, le tourisme et le numérique, soulèvent des questions cruciales en matière de compétence.

En effet, sauf erreur d'interprétation, ces secteurs ne relèvent pas des prérogatives communales. Cela pose un problème juridique de fond : le Pays ne peut, en l'état actuel des choses, accorder des subventions à des communes pour des secteurs qui ne sont pas de leur ressort légal et, réciproquement, les communes ne sont pas habilitées à recevoir des subventions pour des domaines qui ne relèvent pas de leur compétence directe.

Par ailleurs, ce projet de décret nous amène, une fois de plus, à nous interroger sur la participation de l'État qui — est-il besoin de le rappeler ici — a la compétence des communes.

Il y a certes une subvention annuelle dite « quote-part État », dont le montant évolue chaque année comme la dotation globale de fonctionnement allouée aux communes au plan national ; puis la dotation territoriale pour l'investissement des communes, affectée au financement des projets des communes et de leurs établissements en matière de traitement des déchets, d'adduction d'eau, d'assainissement des eaux usées, d'adaptation ou d'atténuation face aux effets du changement climatique, et des projets de constructions scolaires préélémentaires et élémentaires. Son montant est fixé annuellement par la loi de finances. Mais en réalité, nous sommes bien loin d'une parité espérée en pareil cas.

Mais que la Nation française, confrontée par ailleurs à des difficultés budgétaires d'une ampleur inégalée, se rassure ! Puisque le gouvernement Brotherson a l'intention de « *réactiver le système immunitaire de notre économie restée trop longtemps sous perfusion* », pour reprendre l'expression employée par la ministre de la fonction publique, Madame Crolas, durant le conflit à la Direction des transports terrestres et que donc, à terme, nous devrions être en mesure de pallier les transferts de l'État — ce qui représente quand même la bagatelle de 200 milliards par an. Je forme le vœu que les communes continuent de disposer des moyens suffisants propres à leur développement.

Merci de votre attention.

Le président : Merci. J'invite le gouvernement à répondre aux interventions.

M. Warren Dexter : Merci à tous pour vos interventions.

Alors, c'est vrai que la modification du taux du FIP est un sujet récurrent. Néanmoins c'est un sujet compliqué parce qu'en fait, il y a plusieurs paramètres qui sont contradictoires — vous l'avez d'ailleurs évoqué dans vos interventions. D'abord, augmenter le FIP, on aurait tendance à dire que oui, puisqu'un engagement électoral de la majorité là-dessus a porté le FIP à 25 %. Mais à côté de ça, si on augmente le taux du FIP à 25 %, pour moi, il me semble que ça handicape les possibilités de développement de la fiscalité communale, parce qu'on ne peut pas avoir les deux en même temps, ça va trop augmenter la

pression fiscale si on dit on augmente le FIP et, en même temps, on augmente la fiscalité communale. Effectivement, comme vous l'avez dit, je crois qu'il y aura besoin de concertation, qu'on discute bien entre nous de ce qu'on veut.

Et puis aussi les paramètres contraires, plutôt diminuer le taux du FIP parce que les rendements fiscaux sont excellents et peut-être parce qu'aussi, là, du coup, on pourrait développer la fiscalité communale comme contrepartie à l'abaissement du taux du FIP. Et moi, je pense que c'est volontairement que l'État met une toute petite contribution dans ce FIP parce qu'il veut nous obliger à développer la fiscalité communale depuis le début. Dans ce statut de 2004, il a mis en place cet article 53 pour obliger le Pays à mettre en place une fiscalité au profit des communes. C'est-à-dire que, il sait que s'il doit mettre de l'argent dans le FIP au niveau de la contribution du Pays, il sait que ça va réduire à néant toute possibilité de développer la fiscalité communale.

Et puis un autre sujet aussi, vous savez qu'il y a une étude en cours menée par la Direction de l'environnement, c'est la reprise par le Pays de la compétence déchets. Est-ce que ça veut dire que le pays reprenne en charge des compétences et, à côté de ça, augmente le taux du FIP ? Vous voyez, il y a plein de questionnements qui font que, pour l'instant, ce ne sont pas des sujets faciles. Moi, ce que je retiens aujourd'hui, c'est qu'en tout cas, pour l'instant, on peut se contenter du dispositif actuel grâce au bon rendement des impôts. Grâce à ça, vous pouvez le voir sur le dossier d'aujourd'hui, vous avez eu plus de 2 milliards de régularisation du FIP 2022 parce que les bases de calcul ont été insuffisantes en 2022. On avait évalué une base de calcul à 98 milliards de rendements fiscaux alors qu'en réalité, le compte administratif 2022 a abouti à 113 milliards. Donc il y a un sacré gap.

Merci.

Le président : Merci.

Nous passons maintenant à l'examen de l'avis.

La discussion est ouverte. Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Oui, j'ai bien compris l'intervention du ministre

Concernant l'État qui souhaiterait appliquer en Polynésie un dispositif de fiscalité qui est celui de la métropole, je pense que le seul examen des conditions dans lesquelles cela pourrait se déployer montre que ce n'est pas la solution. D'ailleurs, toutes les missions qui ont été diligentées dans le pays, que ce soit auprès du SPC ou du gouvernement, ont donné lieu à des propositions de fiscalité communale extrêmement limitées. Je pense à la taxe d'aéroport à Faaa, une taxe sur les chiens errants ou des choses comme ça. On voit bien qu'on est loin des montants qui sont concernés par le FIP.

Après, il y a eu une demande aussi concernant le transfert de l'impôt foncier aux communes. Et dès lors que le sujet du contrôle de l'assiette et de la capacité pour chaque conseil municipal à fixer lui-même son taux de prélèvement, ça, ça refroidissait tous les acteurs. Moi, ce que je dis, c'est qu'on tombe vite dans les habitudes. Et effectivement, Monsieur le ministre, vous avez raison, c'est tellement plus simple de faire comme on a toujours fait, on ne change pas, et puis 17, pourquoi pas ? Moi, je pense au contraire que c'est dans des moments comme celui-là, où la fiscalité est importante, où les recettes affectées au FIP sont importantes, qu'on peut changer les choses. Parce qu'on a vécu aussi des périodes où cette évolution était plutôt baissière, et donc là, ça empêchait même toute réflexion et toute discussion. Donc c'est dans des moments où la fiscalité est importante, et c'est ce qu'on voit dans les chiffres qui sont présentés, qu'on peut imaginer cette réflexion. Si on veut aller plus loin, justement, dans cette réflexion, — j'en ai parlé un peu — mais on peut aussi imaginer que ce relèvement du FIP, bien sûr pas à 25%, bien sûr de manière progressive, bien sûr en concertation avec les maires, on pourrait l'imaginer en alimentation d'une dotation qui serait utilisée potentiellement par l'ensemble des communes, et notamment celles qui ont des projets importants que ne permet pas au financement le FIP dans l'état actuel des choses. Donc ça permettrait de prioriser certains investissements importants, je pense

notamment aux Marquises, quand il y a des routes à faire, c'est quand même difficile de faire du découpage, et en fin de compte, pour le Pays, c'est une dépense encore plus importante, donc on pourrait affecter au travers de ce fonds, ces financements. Et de manière plus générale, comme je le disais, pour moi, la chose la plus importante, le fait de retirer à due concurrence des sommes qui sont déployées par la DDC donnerait plus de transparence à l'utilisation des fonds qui, comme je le disais, sont discutés avec les maires dans le comité des finances locales. Et là, on lèverait finalement tout le soupçon de connivence politique qui pèse toujours sur le président, quelles que soient d'ailleurs les décisions qu'il prend vis-à-vis de telle ou telle commune.

Et encore une fois, Monsieur le ministre, je comprends que les habitudes ont la vie dure, mais comme je le disais encore une fois, c'est dans ces moments que la réforme est possible.

Le président : Plus d'intervention ? Oui, Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Merci Monsieur le président.

Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, Madame la ministre, mes chers collègues que je n'ai pas eu l'occasion de saluer, *bonjour*.

Juste une intervention pour réagir à ce que Monsieur le ministre vient de dire. Quand vous dites, Monsieur le ministre que la pression fiscale augmente si on augmente le taux du FIP, je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous dites, je ne suis même pas du tout d'accord, parce que lorsqu'on prélève les 17%, on ne les prélève pas sur les Polynésiens, on les prélève sur les recettes. Si là, au lieu de 17% prélevés sur les recettes, on prélève 25%, ça fait plus pour les communes, mais moins pour le Pays. Mais ça ne change absolument rien sur ce qui est fait peser à notre population. Par contre, si on modifie la fiscalité communale, qu'on rajoute de la fiscalité communale, là, oui, on augmente la pression fiscale, puisqu'on vient appliquer à la population des communes, à notre population, une nouvelle fiscalité, donc une nouvelle pression fiscale.

Après, c'est vrai que c'est quand même un sujet, puisque, pourquoi on réfléchit autour de la fiscalité communale ? On sait que nos communes cherchent des ressources et que ces ressources, là on les cherche en essayant de gratter un peu plus de FIP, en essayant de demander à juste titre à l'État, qui n'arrête pas de nous répéter, effectivement, qu'il nous donne par ailleurs avec la DETR et d'autres moyens, d'autres financements. Mais en attendant, effectivement, on a besoin de plus de financements, donc on se retourne un peu plus vers la fiscalité communale, mais si on pouvait s'en passer, évidemment, je pense que ce serait sympa, parce qu'effectivement, ça enlèverait un peu plus de pression fiscale sur nos populations.

Après, pour le transfert de compétences pour les déchets, le traitement des déchets, je pense que toutes les communes sont d'accord. D'ailleurs, quand le président du gouvernement les a interrogés, pas cette année, mais l'année dernière, lors du dernier congrès des communes qui était à Teahupoo, évidemment les maires ont tous, quasiment tous, peut-être 90% des *maires*, ont signé la lettre d'intention pour dire qu'ils étaient intéressés. Mais ils sont intéressés surtout si ça les décharge de la dépense, parce que si on ne modifie pas le FIP, que le Pays reprend la compétence de traitement des déchets, mais qu'on facture aux communes cette compétence, les communes finalement elles ne gagnent rien dans l'affaire. Parce que ce qui intéresse les communes de rendre ça au Pays, c'est d'alléger la facture qui aujourd'hui, est extrêmement lourde et qui n'arrête pas de grandir année par année dans nos budgets communaux. Donc à un moment donné, effectivement, il faut que les communes s'y retrouvent.

Tout ça pour dire que je ne suis pas trop d'accord quand vous parlez de pression fiscale supplémentaire si on change le taux. Le taux ne changera rien, il changera une chose : moins d'argent pour le pays, plus pour les communes et qui sauront très bien l'utiliser.

Merci.

Le président : Oui, Hina.

M^{me} Hinamoeura Morgant : Merci Monsieur le président.

Je vous remercie d'avoir donné un éclaircissement concernant la promesse d'augmenter à 25% le FIP. Maintenant, par rapport à une autre promesse qu'il y avait dans le programme c'est : quelle est la position du gouvernement pour supprimer la DDC ?

Le président : Il n'y a plus d'intervention au niveau de l'avis ? Warren ? Monsieur le ministre.

M. Warren Dexter : Juste pour répondre à la remarque de Tepuaurarii.

Un point de FIP, c'est à peu près 1,2 – 1,3 milliards F CFP. Ça veut dire que si vous augmentez le FIP à 18 %, ça veut dire que le Pays perd effectivement 1,2 – 1,3 milliards F CFP. Si on n'arrive pas à faire des économies qui sont chères aux représentants Nuihau Laurey, ça veut dire qu'on est obligés d'augmenter les taxes du côté du Pays pour récupérer ce besoin de financement supplémentaire. Ça veut dire qu'indirectement, quand on augmente le taux du FIP, ça a bien un impact sur la pression fiscale puisque le Pays est obligé d'augmenter ses impôts pour maintenir ses besoins de financement.

M^{me} Vannina Crolas : Juste peut-être une précision par rapport à la question de Hinamoeura.

Notre Président s'est déjà exprimé à ce sujet. Il ne s'agit pas de supprimer la DDC telle quelle, mais par contre de revoir ses missions et qu'elle intervienne plus en accompagnement technique des communes, plus qu'un guichet financier qui pourrait effectivement être effectué par le CFL.

Et en matière de réforme du CFL, justement, je rappelle juste la résolution des **maires** à l'issue du congrès des communes de Tubuai, qui demandent justement qu'il y ait une table ronde État-Pays-communes sur non seulement la répétition des compétences, mais aussi le taux de prélèvement qui devrait être en lien avec la répartition des compétences, parce que les communes demandent à récupérer les compétences de proximité qui leur permettraient d'agir rapidement face aux problématiques que rencontre leur population.

Donc l'augmentation du taux de prélèvement serait liée à la répartition des compétences et à l'évaluation des charges qui en découleront.

Le président : Merci.

Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Juste pour indiquer au ministre que si le fait d'augmenter d'un point de FIP, le taux de FIP, va conduire le Pays à faire des économies, à s'engager dans la voie des économies, moi je propose de monter à 25 % directement.

Le président : Merci.

Tematai.

M. Tematai Le Gayic : Merci, Monsieur le président.

Beaucoup des interventions ont été fixées sur le FIP. Comme je l'ai dit dans le rapport, avoir une réforme globale de l'ensemble des portefeuilles qui permettent le financement de l'action des communes, car comme ça a été cité précédemment, plusieurs communes bénéficient d'autres dispositifs. Il y a la DDC, il y a le contrat de ville, il y a le DETR, qui initialement ont été prévus pour certains types de communes (DETR pour les communes rurales, le contrat de ville pour les communes urbaines). Et on le voit, il y a une inégalité d'accès à ces types de financements. Se rajoutent les intercommunalités qui essayent

d'exister dans notre paysage institutionnel, et on le voit, beaucoup de communes, comme les communes des Tuamotu, souhaitent avoir une communauté de communes en intercommunalité pour avoir des financements supplémentaires de l'État. Raison pour laquelle, il vaut mieux prendre ces mesures de manière globale plutôt que d'essayer de changer le FIP, d'augmenter et de baisser, de voir tous les portefeuilles qui existent aujourd'hui dans le financement des communes, dans leurs investissements, et ensuite de spécialiser.

On l'a entendu, le maire de Rurutu, pendant le congrès des communes, la difficulté qu'auront beaucoup de communes qui sont en perdition d'enfants, de classes, car on sait que ce calcul du nombre de classes dans les écoles fait partie de la répartition des budgets par commune. Donc là aussi, le FIP doit revoir sa manière de partager le budget de manière à ce que ce ne soit pas que les grosses communes de la zone urbaine qui soient prioritaires dans l'octroi de ces financements.

Le président : Merci.

Y a-t-il d'autres intervenants sur ce sujet ?

S'il n'y a pas d'intervenant, je mets au voix l'avis : qui est pour ? À l'unanimité ? Merci.

RAPPORT N° 111-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 4 DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'ANNÉE 2024

Présenté par M. le représentant Heinui Le Caill

RAPPORT N° 112-2024 RELATIF À UN PROJET DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 4 DES BUDGETS DES COMPTES D'AFFECTATION SPÉCIALE POUR L'ANNÉE 2024

Présenté par M. le représentant Cliff Loussan

Le président : Je vous rappelle que pour les 2 prochains textes, la conférence des présidents a décidé de grouper ces 2 dossiers. Ce sont les dossiers qui correspondent aux rapports 111 et 112.

S'agissant du rapport 111, il s'agit du projet de délibération relatif au collectif numéro 4 du budget général. Et le rapport 112, il s'agit du budget de la modification numéro 4, collectif 4, du budget des comptes spéciaux.

Donc je demande au gouvernement, si vous voulez faire un exposé ? On passe directement au rapport ? Bien, donc j'invite, Messieurs les rapporteurs, à donner lecture de vos rapports. Heinui Le Caill.

M. Heinui Le Caill : Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Madame la ministre, Monsieur le ministre, membres des cabinets, chers collègues représentantes, représentants, public et internautes, bonjour.

Les présents collectifs modifient le budget général du Pays et les budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2024.

S'agissant du collectif du budget général, celui-ci abonde la section de fonctionnement à hauteur de 5,763 milliards F CFP et diminue la section d'investissement de 788,117 millions F CFP, pour un total de 4,975 milliards F CFP.

En fonctionnement, ce collectif procède à des dépenses de transfert visant quatre objectifs :

- D'abord, octroyer une subvention d'équilibre à la compagnie Air Tahiti Nui pour éviter que ses fonds propres ne deviennent négatifs à la fin de cette année. Cette subvention est rendue possible en

reprenant une partie des provisions constituées, pour rappel, lors du premier collectif de cette année, pour un montant de 3,193 milliards F CFP ;

- Ensuite, attribuer un complément de subvention à l'Office des postes et télécommunications, à hauteur de 400 millions F CFP, pour assurer la pérennité du groupe et soutenir ses efforts de gestion ;
- Puis, augmenter la dotation globale de fonctionnement de l'Institut du cancer de Polynésie de 20,5 millions F CFP pour prendre en charge les salaires sur les derniers mois de l'année, de six oncologues qui intégreront l'établissement à partir de novembre ;
- Enfin, abonder le FPPH à hauteur de 100 millions F CFP, le FRPH à hauteur de 650 millions F CFP et le FCTAI à hauteur de 234 millions F CFP, pour assurer leur équilibre à la fin de l'année.

Des dépenses techniques sont également prévues et sont relatives à des remboursements de crédits de TVA et des admissions en non-valeur.

Ces dépenses de fonctionnement sont notamment financées par : des reprises de provisions, une économie faite avec la révision de l'annuité de la dette et le reliquat des crédits inscrits pour l'organisation des épreuves de surf des Jeux Olympiques dont les dépenses ont été moins importantes que prévues.

Par ailleurs, dans le cadre des prochains Jeux du Pacifique en 2027, ce collectif augmente également le montant plafond d'autorisation d'emprunts fixé par le budget primitif 2024, passant de 10,409 milliards F CFP à 14,705 milliards F CFP, pour négocier avec la Banque des Territoires un nouvel outil de financement pluriannuel.

En investissement, les inscriptions s'élèvent à 992,833 millions F CFP en AP et à - 788,117 millions F CFP en CP. Les principaux ajustements concernent les AP suivantes :

- +350 millions F CFP pour le programme « *Voies réservées et aménagements en faveur des transports en commun et modes alternatifs de mobilité durable* » ;
- +300 millions F CFP pour le programme « *Subvention SOFIDEP – Financement du développement des entreprises* » ;
- +150 millions F CFP pour le programme « *Aménagement et travaux divers des collèges et lycées – 2024* » ;
- +90 millions F CFP pour le programme « *Reconstruction des débarcadères de Napuka – Travaux (3IF 2021)* ».

S'agissant du collectif modifiant les budgets des CAS, il concerne, à hauteur de 984 millions F CFP, et comme indiqué précédemment :

- Le FRPH, pour un versement de 650 millions F CFP ;
- Le FPPH, avec un versement de 100 millions F CFP ;
- Le FDTC dont l'ajustement de 0,9 millions F CFP concerne l'actualisation du calcul des dotations aux amortissements à comptabiliser pour 2024 ;
- Et enfin, le FCTAI, est abondé de 234 millions F CFP pour équilibrer le compte, dont les projections d'atterrissage 2024 affichaient un déficit.

En définitive, les budgets des CAS s'établiront comme suit :

- FRPH : 7,5 milliards F CFP ;
- FPPH : 1,9 milliard F CFP ;
- FDTC : 100 millions F CFP en section de fonctionnement et 359 millions F CFP en section d'investissement ;
- FCTAI : 1,5 milliard F CFP.

L'examen des présents collectifs en commission, le 22 octobre 2024, a notamment permis de disposer de précisions :

- D'abord, sur le choix qui a été fait d'accorder une subvention d'équilibre à ATN, pour éviter qu'elle ne termine l'année avec des fonds propres négatifs et qu'elle ne soit mise en procédure d'alerte, subvention qui sera suivie d'une convention d'objectifs pour redresser les finances de la compagnie ;
- Et sur le complément de subvention destiné à l'OPT, dont la direction a pour charge notamment d'identifier des leviers de croissance pour l'établissement.

Ainsi, les présents projets de délibération ont recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission. Et en conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter les projets de délibération ci-joint.

Le président : Merci pour le groupage des deux rapports de présentation.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 90 minutes, réparti comme suit : 57 minutes pour le Tavini, 24 minutes pour le Tapura et 9 minutes pour les non-inscrits.

J'invite le premier intervenant du groupe Tavini huiraatira à prendre la parole. Tevaipaea.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci bien, Monsieur le président.*

Monsieur le président de l'assemblée, Madame la secrétaire générale, Madame la vice-présidente du pays, chers ministres, bonjour. Chers collègues élus, bonjour à toutes et à tous.

Le projet de délibération portant sur la 4^{ème} modification du budget général de la Polynésie pour l'année 2024, soumis à notre approbation, au-delà de ses aspects techniques, soulève des enjeux stratégiques essentiels pour notre Pays.

Ce collectif budgétaire procède à plusieurs ajustements importants, mais il nous invite surtout à réfléchir à la gestion et au financement de ces satellites de notre administration.

Il me semble aujourd'hui crucial de se pencher sérieusement sur l'octroi de ces subventions répétitives et d'envisager des mesures plus audacieuses, des nouvelles pistes qui permettront à terme de redresser les comptes et d'instaurer une meilleure gouvernance.

Nous allons parler d'Air Tahiti Nui : le projet de modification du budget alloue une subvention d'équilibre de 3,193 milliards F CFP à Air Tahiti Nui (ATN) pour couvrir le risque de dépréciation du capital social et compléter la provision de garantie sur les emprunts contractés lors de l'achat des deux Boeing en 2019.

Cependant, cette subvention s'inscrit dans une série de soutiens publics continus accordés à la compagnie aérienne.

Depuis plusieurs années, ATN accumule les déficits — totalisant 9,9 milliards F CFP entre 2022 et 2024 — et les mesures précédemment mises en place n'ont pas réussi à résoudre les problèmes structurels qui minent la société.

Je souhaite remercier le Président du Pays et la direction d'ATN pour la présentation de la situation financière lors de notre réunion de vendredi dernier. Cette présentation a permis de clarifier l'ampleur de la dégradation de la trésorerie et a souligné l'urgence d'intervenir pour éviter une aggravation.

Cependant, je regrette que cette situation, qui semblait prévisible dès 2023, n'ait pas été portée à notre attention plus tôt. Cette situation appelle à une réflexion sérieuse sur l'avenir de notre soutien financier à ATN. Il est légitime de se demander combien de temps encore nous pourrions continuer à injecter des fonds publics dans une entreprise dont la gestion est particulièrement complexe et pour laquelle nous manquons de visibilité stratégique.

Sur ce point, j'ai été particulièrement surpris d'apprendre de la part du Directeur général délégué d'ATN que les liaisons avec Paris sont déficitaires en dehors de la haute saison. Or, une grande partie des efforts de promotion touristique a été concentrée sur la métropole, alors même que cette ligne peine à être rentable.

Le principal marché touristique de la Polynésie reste le marché nord-américain. On nous assure aujourd'hui que c'est le développement de ce marché qui pourrait redresser les comptes d'ATN. Pourtant, les chiffres montrent une tendance préoccupante : le nombre de touristes en provenance des États-Unis est en diminution depuis le début de l'année. La direction d'ATN indique que cette baisse est globalement compensée par une augmentation du marché asiatique avec la ligne vers le Japon. Cette ligne est elle aussi déficitaire, ajoutant un autre point de faiblesse pour la rentabilité d'ATN.

ATN joue un rôle économique essentiel en soutenant le secteur touristique, crucial pour notre économie locale. Cependant, cette mission place la compagnie dans une position financière fragile. Le développement de nouvelles lignes est coûteux et risqué, comme en témoignent l'ouverture de la liaison Seattle-Paris et les ajustements récemment décidés par le conseil d'administration d'ATN pour réduire les pertes.

La même situation se présente avec la ligne vers le Japon. Sans remettre en question les choix stratégiques d'ATN pour développer le tourisme, je regrette que ces décisions n'aient pas été accompagnées d'un plan stratégique à moyen terme, fondé sur différentes hypothèses. Cela nous permettrait de ne pas être pris de court et de devoir réagir dans la précipitation dès qu'une demande d'aide au Pays est nécessaire. La direction d'ATN devrait être en mesure de nous présenter un plan d'action à moyen terme et d'explorer des mécanismes de soutien économique pour accompagner le développement de nouvelles lignes touristiques. Cela garantirait une utilisation optimale des fonds publics et contribuerait à stabiliser progressivement la situation financière de la compagnie.

Nous allons maintenant entamer le sujet sur OPT : S'agissant de l'Office des postes et télécommunications (OPT), mesdames Béatrice Legayic et Elise Vanaa se joignent à moi pour saluer les efforts consentis par les directions et personnel du groupe OPT.

L'octroi d'un complément de subvention de 400 millions F CFP pour garantir ses missions de service public constitue un nouvel effort de la collectivité. Si les infrastructures numériques sont cruciales pour notre développement, cette aide récurrente doit nous amener à interroger la gestion financière de cet organisme.

L'OPT a dû faire face à des transformations majeures dans le secteur des télécommunications, mais il est évident que ses finances continuent de peser lourdement sur le budget du Pays. Bien que l'OPT ait

dû s'adapter à des bouleversements majeurs dans le secteur des télécommunications, il est clair que son poids financier continue de peser lourdement sur le budget du Pays.

Comme l'a souligné le Président du Pays, comparant la situation actuelle de l'OPT à celle du Pony Express remplacé par le télégraphe au milieu du XIX^e siècle, l'OPT, pour ne pas devenir obsolète, doit relever les défis technologiques de son époque.

La mise en place de conventions d'objectifs et de performance entre le Pays et les filiales de l'OPT est une avancée positive, mais cela ne suffit pas. Une refonte en profondeur de la gouvernance et une transparence renforcée dans l'utilisation des fonds publics sont essentielles pour garantir la viabilité de cet organisme. De nombreux défis restent à surmonter, et nous faisons pleinement confiance à notre *ministre*, Vannina Crolas. *Mes encouragements.*

Le CHPF : L'Institut du Cancer de Polynésie française (ICPF), bénéficiaire de subventions dans ce collectif budgétaire, est un autre exemple de la nécessité d'une gestion rigoureuse des fonds publics.

Bien que ses missions soient vitales pour le bien-être et la santé des Polynésiens, il est essentiel que ces subventions ne se transforment pas en perfusion budgétaire constante, sans réelles améliorations de leur situation. Nous devons veiller à ce que les financements alloués soient utilisés de manière efficace, avec des résultats tangibles en matière de soins et de santé, tout en maintenant une pression forte sur les dépenses publiques.

Il est de notre responsabilité, en tant qu'élus, de ne pas uniquement ajuster les budgets, mais aussi d'évaluer pourquoi nos satellites publics se trouvent dans ces situations chroniques de dépendance financière.

Il serait peut-être temps d'envisager la création de commissions d'enquête afin d'examiner en profondeur la gestion de ces entités, d'établir des responsabilités claires et de proposer des réformes structurelles qui permettront de sortir de cette spirale de déficits récurrents. Ces commissions pourraient fournir une analyse détaillée des faiblesses structurelles de ces entreprises publiques, en mettant en lumière les éventuelles lacunes dans leur gestion et en proposant des pistes concrètes pour améliorer leur performance et leur autonomie financière.

Ce projet de modification budgétaire n° 4 pour 2024 est une nécessité indiscutable. Il répond aux besoins urgents de nos satellites publics tout en garantissant la continuité de services essentiels pour la population.

Toutefois, cette assemblée doit prendre conscience de la récurrence des déficits qui affectent certaines entités publiques, telles que l'OPT, le CHPF ou l'OPH.

Il est grand temps que nous, élus, nous penchions sérieusement sur ces déficits chroniques et que nous arrivions à clarifier les responsabilités qui en découlent. Il est désormais nécessaire de prendre l'initiative en instaurant des commissions d'enquête sur la gouvernance et le management de chaque établissement public, au lieu d'attendre un nouveau rapport de la Chambre territoriale des comptes pour agir.

Ces commissions offriront l'opportunité d'analyser les choix stratégiques, les orientations à adoptées, ainsi que le contrôle des décisions ayant conduit à ces difficultés financières. Ainsi, nous pourrions établir des bases solides pour des réformes structurelles durables.

Il est de notre devoir de veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées de manière efficiente et que les entreprises publiques cessent d'être perpétuellement dépendantes des fonds du Pays. Je vous invite donc à soutenir cette démarche pour garantir la stabilité financière et la bonne gestion de nos ressources publiques.

Merci bien. Que l'amour règne.

Le président : *Merci bien.*

J'invite maintenant l'intervenant du groupe Tapura huiiraatira à prendre la parole.

M^{me} Tepuaraaurii Teriitahi : Merci Monsieur le président.

La quatrième modification du budget 2024 qui nous est présentée aujourd'hui... — pardon, je n'avais pas vu que le président du Pays était de retour. Président, *bonjour*, je ne t'ai pas salué.

Je reprends. La quatrième modification du budget 2024 qui nous est présentée aujourd'hui vise pour l'essentiel à attribuer des subventions à Air Tahiti Nui et à l'OPT, à abonder les comptes du FRPH, et à ouvrir de nouveaux emprunts.

Sur les 5,7 milliards d'augmentation de crédits de la section de fonctionnement prévus par ce collectif, plus la moitié est consacrée à attribuer une subvention d'équilibre à Air Tahiti Nui à hauteur de près de 3,2 milliards.

En commission des finances, les débats sur cette subvention ont été assez animés, au point de mobiliser en urgence le Président du Pays qui n'avait visiblement pas prévu que de sérieux questionnements sur l'opportunité de cette dotation viennent de sa propre majorité, et notamment du président de notre assemblée qui connaît bien ce dossier.

Sur l'insistance de notre président de l'assemblée, le Président du pays a consenti à mieux informer les représentants sur la situation de notre compagnie en organisant une réunion entre le président directeur général et les membres de notre assemblée sur les perspectives d'ATN.

Une demande d'information qui avait déjà été sollicitée par notre collègue Nuihau Laurey lors du précédent conseil d'administration de la compagnie, mais qui était restée sans suite. En gros, on nous demandait de signer sans explication un chèque de 3 milliards.

De la réunion organisée en urgence vendredi avec la direction d'ATN, nous retenons qu'il n'y a toujours aucun plan de développement et de redressement, aucune vision stratégique à exposer pour le moment aux actionnaires et encore moins aux élus et à la population. Comme l'a si bien dit le président de notre assemblée, ce que nous avons entendu des propositions de redressement qui ont été faites, nous les avons déjà entendues sous l'ancien PDG, mais ça n'a pas marché.

Alors, pour avoir assisté à cette réunion, effectivement, on avait beaucoup d'attentes au niveau stratégique, puisque, effectivement, lorsqu'on nous a conviés à cette réunion, effectivement, un peu dans l'urgence, puisqu'on a réussi à mobiliser la direction d'ATN pour vendredi alors qu'on avait demandé en début de semaine cette réunion, on a eu, effectivement, beaucoup de présentations sur les différentes subventions dont avait bénéficié Air Tahiti Nui depuis un certain nombre d'années et quelques explications sur la situation financière d'Air Tahiti Nui aujourd'hui.

On a bien entendu qu'il n'y avait pas d'alarme à tirer. On a entendu Monsieur Bechonnet s'exprimer en nous disant qu'on peut quand même être satisfait de l'activité d'Air Tahiti Nui, mais qu'effectivement les 3 milliards qu'on nous demandait aujourd'hui serviraient à aider la compagnie à mieux se développer. Par contre, là où j'ai été un peu plus dubitative, c'est qu'à la fin de son intervention, c'est presque en nous suppliant, entre guillemets, qu'il nous a demandé d'aider la compagnie qui était dans une mauvaise passe. Alors là, à un moment donné, je me suis dit que je n'avais pas forcément bien saisi ce qu'il voulait nous dire.

Toujours est-il qu'effectivement, on attendait un peu plus de stratégie, un peu plus de solutions, parce qu'on a bien compris, et ce n'est pas d'aujourd'hui, ça, je suis d'accord, j'ai entendu dans les interventions précédentes, la compagnie est déficitaire déjà depuis plusieurs années. Et effectivement, il

nous faut trouver des solutions à un moment donné — je vais être naïve quand je dis ça —, mais tout simplement — c'est dans le mot simplement que je trouve la naïveté —, en équilibrant les recettes et les dépenses, ce qu'on n'a jamais réussi à faire jusqu'à aujourd'hui. Et il est vrai, le président l'avait bien dit dans son intervention aussi, que ce n'est pas si simple que ça d'équilibrer, parce qu'il fallait tenir compte des charges, et dans ce domaine qu'est l'aéronautique, c'est compliqué. Et il y a beaucoup de choses qui fluctuent et qu'on ne maîtrise pas forcément. Et à côté de ça, il est vrai qu'il y a aussi la concurrence qui est là, mais après, comme on l'a dit aussi, et c'est *Air Tahiti Nui* lui-même qui nous l'a dit, ce n'est pas forcément la concurrence qui explique la situation dans laquelle la compagnie est aujourd'hui.

Alors, voilà, donc on est restés un petit peu sur notre fin au niveau de cette subvention d'équilibre et au niveau de cette stratégie justement que l'on n'arrive pas à déceler, qu'on n'a pas vu.

Là aussi, on a entendu le Président nous dire que rien ne pouvait nous être dévoilé tant que le conseil d'administration n'avait pas validé. On respecte donc le secret, évidemment. Mais, parce que nous n'avons pas été assez éclairés sur cette stratégie et que nous avons peur un petit peu pour la suite — et je vais le développer là juste après —, on va s'abstenir sur cette mission 975. On va voter le collectif, mais pour cette mission-là, on va s'abstenir.

Nous l'avions déjà fait remarquer lorsque notre assemblée a été saisie pour provisionner les 3 milliards, que nous ne sommes pas persuadés, à ce stade, de l'urgence de verser cette subvention.

En effet, comme cela nous a été confirmé en commission, même si la compagnie va enregistrer une nouvelle perte de 4 milliards en 2024, sa trésorerie reste quand même à un niveau plus qu'honorable à plus de 7 milliards.

La dernière assemblée générale de la compagnie au mois de mai n'a pas mis en lumière des capitaux propres négatifs, malgré la présence d'un report à nouveau déficitaire. Cette situation montre que, pour le moment, le bilan de la compagnie ne reflète pas un déséquilibre financier de nature à ouvrir un péril immédiat. Et c'est ce que, là aussi, notre collègue Nuihau Laurey avait déjà souligné lors d'une intervention au sein de cette assemblée.

En tout état de cause, le montant des capitaux propres ne sera constaté qu'en juin 2025. Si ce montant venait à passer sous la barre de 50 % du capital, c'est-à-dire moins de 812 millions, la société aurait deux ans pour élaborer un plan destiné à rétablir sa situation. Nous n'en sommes pas là et, contrairement aux propos alarmistes de la direction d'ATN, la trésorerie actuelle permet d'honorer normalement les factures des fournisseurs. Et donc, il n'y a aucune règle qui oblige à avoir trois mois de trésorerie d'avance, sauf au moment de la création d'une société aérienne.

Notre inquiétude et notre réserve vient du fait qu'attribuer une subvention d'équilibre à ce stade, c'est obérer l'avenir. En effet, la loi de pays de 2017 fixant les conditions d'attribution des aides financières aux personnes morales autres que les communes, met en évidence les principes suivants :

La subvention est attribuée à titre exceptionnel et n'a pas vocation à être renouvelée. C'est à l'article 30. Ce principe est particulièrement important dans un secteur concurrentiel car l'intervention de la puissance publique ne doit pas venir perturber l'équilibre naturel du marché.

Dans le même article 30, on met également en exergue que ce soutien aux entreprises doit venir pour faire face à des difficultés financières de nature à mettre en cause, notamment, leur pérennité, la sauvegarde de l'emploi ou des activités stratégiques pour la Polynésie française.

Or, à ce jour, cette situation d'urgence n'est pas avérée, même à raison du déficit cumulé. Dans deux ans, la pérennité de la compagnie pourrait être mise en question et, à ce moment-là, le recours à la subvention d'équilibre serait parfaitement justifié.

À ce stade, utiliser ce biais — permettez-moi l'expression entre guillemets — « grille » l'unique cartouche qui peut être utilisée pour sauver la compagnie. Par principe de prudence et de bonne gestion, il vaut mieux peut-être attendre deux ans et faire une subvention d'équilibre sur le montant des déficits cumulés.

Par ailleurs, ce choix nous paraît particulièrement risqué car nous ne sommes plus dans un environnement exceptionnel comme au moment de la Covid. Nous sommes dans un environnement concurrentiel particulièrement agressif. Il faut donc sérieusement envisager la possibilité qu'un concurrent engage un recours éventuellement contre cette subvention.

Sans doute, il y a de quoi s'inquiéter sur la situation de la compagnie, mais c'est surtout sur le plan stratégique de rétablissement des comptes et de développement sur lequel nous devons porter tous nos efforts car, comme l'a si bien dit le président de notre assemblée, « *pour le moment ce sont les autres compagnies qui ont des stratégies de développement* » et là, je le cite.

Enfin, il convient de rappeler que dans la convention établie lors de la subvention exceptionnelle durant la crise Covid, il avait été imposé à la compagnie de faire des efforts significatifs en matière de dépenses de personnel. Ces efforts ont été mis à mal avec les accords signés par le Président du Pays lors de la dernière grève et dont le PDG de la compagnie nous a indiqué vendredi que l'impact sur la trésorerie était de 500 millions et non pas de 200 millions comme on nous avait dit en commission.

Voilà ce sur quoi nous voulions attirer votre attention, pour prendre date, concernant cette subvention d'équilibre attribuée à *Air Tahiti Nui* sur laquelle, comme je disais, nous allons nous abstenir en attendant de voir quel est le plan stratégique qui nous rassurera.

J'en viens maintenant à la subvention à l'OPT. Selon ce que nous a dit Madame la ministre, la demande initiale du groupe OPT portait sur 1,4 milliard, avant d'être ramenée à 800 millions.

Là encore nous allons abonder les fonds de l'OPT sans avoir connaissance de la stratégie de développement du groupe. L'ancienne équipe dirigeante avait rédigé cette stratégie, et c'est sur cette base que le gouvernement précédent avait accepté d'accompagner financièrement la mutation du groupe.

Or, nous apprenons par Madame la ministre que la nouvelle direction est en train de finaliser une nouvelle stratégie de développement qui devrait être présentée d'ici la fin de l'année.

Au mois de juin, notre ministre en charge de l'OPT avait annoncé que le Pays continuerait d'accompagner le groupe si les efforts étaient partagés, ce qui semble être le cas — et je m'associe aux félicitations qui ont été adressées par l'intervenant précédent — comme je disais d'après ce qui nous a été dit et le fait que nous abonderons seulement 400 millions au lieu de 800 millions. C'est montré donc l'effort qui a été fait, mais également sur le fait que la demande de subvention devait être accompagnée de pièces justificatives comptables certifiées. Là encore, nous n'avons pas ces explications dans le rapport, mais sans doute Madame la ministre pourra nous éclairer.

Nous n'avons pas plus d'explication pour ce qui concerne le complément de 650 millions pour équilibrer le FRPH. Pourtant, depuis notre dernier abondement, il n'apparaît que le cours du pétrole n'a pas du tout subi de hausse notable, alors que même finalement le FRPH est un mécanisme où l'on met plus d'argent si on veut compenser une augmentation du prix du pétrole pour éviter que notre population la supporte. Or là, apparemment, il n'y a pas eu de hausse notable. On en prévoit une en 2025 — ça, ce sont les prévisions —, mais en état de fait, il n'y en a pas eu. Et donc, il y a quand même une interrogation quant à savoir pourquoi est-ce que l'on vient aujourd'hui abonder à nouveau de 650 millions ce FRPH.

Je note cependant que le ministre de l'économie et des finances nous a bien confirmé en commission, ce que nous avons déjà dit et répété, que le maintien des prix à la pompe est une forme de leurre puisqu'au final il est payé par le contribuable polynésien. Il s'interrogeait de savoir si le fait de ne pas répercuter à un moment ou à un autre, les hausses avaient encore un sens.

Mais, il est vrai que le maintien du prix des hydrocarbures est devenu un totem pour votre majorité et j'allais dire aussi en toute transparence comme la nôtre à l'époque puisque c'est la seule action en faveur du pouvoir d'achat que vous avez menée, pour votre cas, depuis un an et demi.

Concernant le fonds pour le transport aérien interinsulaire, le FCTAI, vous nous proposez de l'abonder à nouveau car il est déficitaire. Comme nous n'avons pas d'explication particulière sur la nécessité de remettre au pot, c'est-à-dire que la péréquation ne fonctionne pas et, dans ce cas, quelles mesures correctives souhaiteriez-vous mettre en œuvre ? Quelles mesures vous nous proposerez ?

J'en viens maintenant au relèvement du plafond d'emprunt. Du fait de l'utilisation totale des réserves, comme le rappelle l'exposé des motifs, le gouvernement veut augmenter le volume d'emprunts autorisés pour l'exercice 2024 pour financer ses investissements, notamment dans le cadre des Jeux du Pacifique 2027 qui, effectivement, nous coûtent très chers.

Comme pour tous les autres sujets, aucune information ne nous est transmise quant à l'exécution de la contractualisation des emprunts ou encore le prévisionnel d'atterrissage d'encours de la dette au 31 décembre 2024.

Mais, nous sommes pour le moins étonnés de cette demande de nouveaux emprunts puisque cela fait un an et demi que le gouvernement et les techniciens expliquent que le Pays est bien trop endetté, alors que quand on lit le ROB et les analyses qui y sont faites, on répète maintes et maintes fois que nous ne sommes pas du tout dans une situation d'endettement dangereuse même si c'est ce que l'on a laissé entendre depuis un moment, et qu'il faut impérativement réduire l'encours de la dette. Or, avec le contenu des éléments dont nous disposons, on peut aisément supputer que l'encours de la dette va encore augmenter. Mais nous ne sommes plus à une contradiction près.

Voilà mes chers collègues, l'impression globale et générale que je voulais partager avec vous sur ce collectif qui concerne à la fois le budget général et les comptes d'affectation spéciale, en sachant qu'il y aura certainement des questions pendant la discussion sur les différents articles.

Et je répète notre position, nous voterons favorablement ce collectif à l'exception de la mission 975 où nous nous abstiendrons.

Merci.

Le président : Merci.

J'invite maintenant l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Merci, Monsieur le président.

Ce collectif de près de 5 milliards concerne essentiellement le soutien à la compagnie ATN, au travers d'une subvention d'équilibre de 3,2 milliards, comme l'ont dit tous mes collègues, mais aussi un soutien à l'OPT au travers d'une subvention de 400 millions et un soutien plus limité à l'Institut pour le cancer, ainsi que des opérations d'ajustement, de régularisation, comme tous les collectifs.

Ce collectif est, ceci dit, symptomatique de la gestion par le Pays de ses satellites, SEM, EPIC, EPA et autres GIE en difficulté chronique, entraînant la nécessité de remettre régulièrement de l'argent au pot, ici, quelques centaines de millions, et là, quelques milliards.

S'agissant de ATN, on est, pour reprendre l'analogie du ministre, sur près, je crois, de 3 points de FIP.

Cette gestion du soutien permanent du Pays à ses satellites est en voie de constituer un risque systémique — là, pour reprendre aussi le ministre et c'est tout à fait vrai — à côté de celui de la PSG, davantage connue car touchant plus concrètement les salariés et les entreprises au travers des cotisations versées.

La subvention à des entités ayant vocation à intervenir dans des activités concurrentielles n'est pas un mode de fonctionnement normal. Comme ma collègue Tepuaurarii l'a indiqué, le président de l'assemblée a eu raison d'organiser le passage, devant notre commission des finances, de la direction de la compagnie *ATN*, pour tenter d'obtenir des éléments de justification du soutien financier XXL, qui est demandé non pas à l'assemblée, non pas aux élus, mais à tous les Polynésiens qui paieront la note, qu'ils le veulent ou pas, qu'ils voyagent ou pas.

Bien sûr, nous souhaitons tous la réussite de notre compagnie aérienne, mais en tant qu'élus, nous devons aussi faire notre travail de vigilance, de contrôle pour nous assurer que ce énième renflouement de notre compagnie s'accompagne aussi d'engagements formels de la nouvelle direction pour un retour à l'équilibre financier.

Cette audition s'est tenue vendredi à midi. A-t-elle rassuré ? Chacun en jugera. Pour ma part, il apparaît évident que la concurrence exacerbée qui s'est déployée depuis la fin du *Covid* ne permettra pas à *ATN* de retrouver un équilibre financier par ses seuls moyens.

Elle met en évidence la nécessité d'un soutien public à long terme si les conditions de la concurrence ne sont pas clairement fixées pour tous les acteurs. La concurrence est nécessaire, il ne s'agit pas de dire non aux demandes de fréquences additionnelles, mais dans un contexte de dumping avéré, de pertes avérées ou supposées de toutes les compagnies sur cette ligne, une gestion planifiée de l'ouverture de nouvelles dessertes est nécessaire.

Est-ce la volonté du gouvernement de procéder ainsi ? Le gouvernement est-il en mesure d'exercer cette prérogative ou non sur le plan réglementaire ? Le Président a répondu de manière relativement imprécise à cette question, alors que cette question est cruciale pour la suite des opérations d'*ATN*.

Il serait selon nous judicieux, peut-être opportun, de solliciter l'Autorité polynésienne de la concurrence, compétente en matière de concurrence, comme son nom l'indique, et il est dans les prérogatives du Président de solliciter l'autorité à ce propos, tout comme le président de l'assemblée d'ailleurs.

Si la question de la capacité pour le pays à être maître de l'ouverture de son ciel aux compagnies extérieures n'est pas clairement posée, si les marges de manœuvre du pays sur ce sujet ne sont pas définies précisément, y compris dans le cadre de conventions internationales comme celle de 1998, lesquelles prévoient aussi des dispositions d'exemption ou d'application particulière, alors nous nous retrouverons probablement avant la fin de cette mandature avec un collectif similaire pour un montant de subventions peut-être plus élevé.

S'agissant de l'OPT, c'est une subvention de 400 millions qui nous est présentée, la ministre nous ayant indiqué qu'il s'agissait d'une subvention assortie de conditionnalités, avec notamment l'engagement de réduire de 400 millions les dépenses de l'établissement. Je ne sais pas s'il s'agit de charges de personnel ou de charges générales. Il nous a été indiqué qu'une première subvention d'un milliard avait été déjà octroyée.

Nous souhaitons pour notre part, avec l'accord du président de l'assemblée, que puisse aussi être auditionnée dans les mêmes conditions que *ATN*, la direction du groupe OPT, sur les perspectives d'équilibre financier de cet établissement, dont les projets de réforme se sont succédés ces dernières années, sans que des améliorations notables n'aient été enregistrées, pour le moins si l'on examine les soutiens financiers qui sont régulièrement sollicités auprès de notre assemblée.

Nous souhaitons ainsi être informés des stratégies opérationnelles envisagées par le gouvernement pour faire évoluer les établissements publics ou les sociétés à capitaux publics qui sont parfois enfermées dans leurs bulles, protégées du monde réel grâce à la bienveillance de leurs ministres de tutelle et des

élus prêts à dégainer à la moindre demande la subvention salvatrice qui permettra de repousser aux calendes grecques toute velléité de réformes. Cette assemblée ne doit pas être un DAB.

Nous souhaitons également que notre assemblée, au travers de ses différentes commissions législatives, puisse interroger les dirigeants des entités sollicitant de manière récurrente des subventions ou des dotations, au-delà, bien sûr, des interventions prévues par la CCBF, et mettant en évidence des problèmes de gestion ou l'inadéquation de modèles économiques dépassés, voire obsolètes, nécessitant à l'évidence autre chose que des rallonges pour boucler le budget. Lorsque le président, en commission, a évoqué la subvention à l'OPT par analogie à la société *Pony Express*, morte au bout d'un an de sa propre obsolescence en 1861, je pense qu'il a mille fois raison et que la réforme est plus que nécessaire.

Les dirigeants des SEM, EPIC, EPA et autres GIE sont parfois deux ou trois fois mieux payés que chaque ministre du gouvernement. C'est devenu indécent. Surtout lorsque l'on voit dans certains cas les résultats enregistrés et les héritages laissés au Pays. Ces postes ne doivent pas être des sinécures tranquilles en attendant la retraite. Et je pense qu'il est temps que ces salaires soient justifiés par des qualités de management qui doivent à l'évidence comprendre la capacité à réformer et à produire des résultats. Et sur ce point, je laisse à la réflexion du gouvernement une proposition que nous avons faite de subordonner une partie variable de ces rémunérations exceptionnelles qui seraient corrélées à la réussite d'objectifs fixés par le gouvernement ou les ministres de tutelle.

Alors, vous l'avez bien compris, nous voterons en faveur de ce collectif plus par nécessité que par conviction.

Merci.

Le président : *Merci bien.*

La discussion générale est maintenant close.

J'invite le gouvernement à répondre aux interventions des élus.

M. Moetai Brotherson : *Merci bien* à tous les intervenants.

Je me limiterai au périmètre de la subvention accordée à ATN. Nous avons déjà eu un débat ici lors du provisionnement de ces sommes.

À l'époque, certains maintenaient que l'on n'aurait pas besoin de les mobiliser rapidement. Or, ce que vient nous prouver cette demande de subvention, c'est que ce provisionnement avait vocation à intervenir rapidement, et pas aux calendes grecques.

Quand on dit qu'aujourd'hui, il n'y a pas péril en la demeure, encore heureux qu'il n'y ait pas péril en la demeure ! Mais simplement, l'aérien international est un domaine très spécifique, où dès lors que vous avez franchi un cap, la machine s'emballe, et là, souvent, il est déjà trop tard.

Moi, on m'a appris un jour que « gouverner, c'était prévoir », et c'est dans ce contexte-là que l'on s'inscrit. Sur les éléments de stratégie, j'ai entendu en commission qu'il n'y avait pas de feuille de route. Il faut quand même corriger ces petites erreurs. Cette feuille de route, elle a été communiquée au nouveau PDG d'ATN dès sa mise en place. Elle a été ensuite communiquée, avec l'accord du gouvernement, à l'ensemble du personnel d'ATN et à tous les administrateurs. Cette feuille de route existe et elle a été communiquée aux administrateurs et au personnel d'ATN. Reste maintenant au PDG et à la nouvelle direction, qui sont en place, rappelons-le, quand même depuis quatre mois, effectivement, à revenir vers nous avec la déclinaison opérationnelle de cette feuille de route, ce qu'ils sont en train de réaliser.

Je voudrais quand même souligner que, dans le contexte concurrentiel qui est le nôtre depuis l'ouverture sans aucune analyse par le gouvernement précédent du ciel polynésien à la concurrence, faisant passer de 80 000 à 400 000 le nombre de sièges hors ATN disponibles sur nos lignes, ATN est aujourd'hui la seule compagnie aérienne à l'international sur notre destination qui est en progrès. Les autres compagnies sont en retrait. Il faut tout de même saluer les efforts qui ont été faits par la nouvelle direction et qui vont dans le bon sens.

Cette subvention sera-t-elle la dernière que nous accorderons ? Je n'ai pas de boule de cristal. J'espère que oui. Je formule le vœu que ce soit effectivement la dernière.

Est-ce que le contexte aujourd'hui est le même que pendant la période *Covid* ? Des efforts, notamment sur un plan de départ volontaire ont été demandés à la compagnie et ont été acceptés à l'époque, avec une économie à la clé de plus d'un milliard en termes de masse salariale. Je ne pense pas qu'on puisse redemander ce genre d'exercice aujourd'hui à ATN, justement parce que ce plan de départ volontaire a eu lieu et qu'aujourd'hui, je peux vous dire qu'il n'y a personne qui fait la sieste chez nos PNC ou nos PNT. Les gens sont sur le pont, ils sont occupés et ils ne sont pas en surnombre. Et donc, aller leur demander demain de faire un nouveau plan de départ volontaire, ce serait, à mon sens, complètement contre-productif. Et je tiens ici à saluer publiquement la qualité des équipes d'ATN, de tous les collaborateurs d'ATN. La preuve en est que cette semaine, ils vont recevoir deux nouveaux prix au niveau du Pacifique, donc de meilleure compagnie du Pacifique et il faut les saluer, il faut les encourager dans ce sens-là, les féliciter en tout cas.

Sur les effets du plan de départ volontaire qui ont été, c'est vrai, mitigés par certains éléments. La sortie de grève, puisque quand nous sommes arrivés au gouvernement, nous avons eu en cadeau de bienvenue cette grève ATN. Ce qui était sur les motifs de la grève, c'était des motifs qui étaient connus depuis quatre ans et qui n'avaient pas été traités. Et donc, nous avons effectivement géré cette grève qui a duré neuf jours, qui a bloqué en partie l'économie de notre pays. Aller faire un tour, demander, discuter avec les entrepreneurs, discuter avec les hôteliers, ils en gardent un souvenir qui est encore vif. Cette sortie de grève s'est assortie de 150 millions de masse salariale supplémentaire accordée, pas 500 ! En fait, au total, c'est 510 millions qui ont été accordés, dont 150 millions qui étaient relatifs à la sortie de grève et le reste, donc à peu près 360 millions, qui auraient de toute façon dû être payés au personnel avec la fin des conventions qui avaient été passées pendant le *Covid*, notamment cette convention qui visait à réduire de 5 % la masse salariale et qui prenait fin de toute façon à ce moment-là. Donc voilà, ce ne sont pas 500 millions qui ont été accordés par ce gouvernement au personnel, ce sont 150 millions, et le reste étaient déjà des éléments convenus, conventionnés, avant notre arrivée.

Voilà ce que je peux dire sur cette subvention qui est demandée par ATN, et je pense qu'il vaut mieux ne pas attendre qu'il soit trop tard pour l'octroyer.

Le président : Merci.

Une intervention au sujet de la discussion générale. Nuihau.

M. Nuihau Laurey : Oui, pour répondre au Président, c'est vrai qu'on a eu ce débat, déjà, lors du provisionnement qui a été fait.

Sur l'opportunité politique d'utiliser les sommes qui étaient mises en jeu à d'autres fins, maintenant, les positions que nous avons tenues à cette époque. Moi, je continue à ne pas partager le choix d'intervention qui est fait par une subvention d'équilibre, et je l'ai expliqué aussi bien devant le Conseil que devant cette assemblée.

Dans le cadre de l'entrée d'un nouveau partenaire, le choix qui est fait d'une subvention d'équilibre n'est pas un choix qui augure de bonnes choses par rapport à un renflouement éventuel à venir par le pays. Finalement, le message que l'on envoie c'est que, quelles que soient les sommes qui sont mises

en jeu en termes de capital, en cas de perte, c'est le Pays qui passera à la caisse. De ce point de vue, je ne change pas mon analyse sur le sujet.

Par contre, Monsieur le Président, vous n'avez pas répondu à un point que j'avais évoqué déjà lors de la commission, et c'est vrai que c'est un point juridique, mais qui est fondamental, qui est celui de l'ouverture à la concurrence et de l'octroi ou pas par le Pays de lignes et de dessertes supplémentaires.

Ce sujet n'est pas simple, effectivement, mais il est central dans la suite des événements pour *ATN*, parce que, comme l'ont bien expliqué, non pas seulement l'équipe actuelle, mais aussi la précédente, cette question de l'augmentation des flux de desserte post-Covid, qui est exceptionnelle, on en convient, c'est cette situation-là qui ne permet pas à *ATN* d'ajuster ses équilibres financiers. Et quels que soient les efforts que pourraient consentir *ATN* en termes de gestion de sa masse salariale, d'opérations et autres, ce ne sera pas suffisant si la concurrence reste aussi forte qu'actuellement.

Et donc, la question qui vous était posée, Monsieur le Président, c'est quelles sont les marges de manœuvre du pays sur ce point ? Le Pays peut-il dire non à *Air France*, à *Delta* ou à d'autres ? Est-il en capacité, comme vous l'avez vous-même suggéré, que le Pays soit en capacité de planifier la montée en charge sur le moyen et long terme, ou sommes-nous finalement prisonniers des choix commerciaux qui seraient opérés par des compagnies françaises ou étrangères ? Et c'est de la réponse à cette question que dépendra l'avenir d'*ATN*.

Le PDG actuel, l'ancien, le directeur général délégué, chiffres à l'appui, nous ont bien expliqué qu'aujourd'hui, *ATN* n'était pas en capacité de répercuter de l'inflation, de l'augmentation de prix sur ses billets. Il n'y a pas de patriotisme économique. Lorsque quelqu'un veut prendre l'avion, il regarde le moins cher et il choisit celui-là. Et donc, dans ce contexte-là, si le Pays n'est pas en capacité d'ajuster cette montée en charge de la desserte, comme je l'ai indiqué dans mon intervention, on va se retrouver avant la fin de cette mandature avec éventuellement une dotation, subvention d'équilibre ou recapitalisation encore plus importante que celle-là. C'est pour cela que j'insiste peut-être lourdement sur ce point.

M. Moetai Brotherson : Il me semblait avoir pourtant répondu clairement à cette question lors de la commission.

Nous avons ici un cas typique où notre beau statut d'autonomie atteint ses limites, puisque quand bien même il précise bien que c'est le Pays qui est le régulateur sur ces questions, il rappelle constitutionnellement que notre statut n'est qu'une loi organique qui est bien en deçà des conventions internationales dont la convention de 1998 signée par l'État, pas par nous, par l'État.

Cette convention de 1998 — et je réponds au passage en partie à votre demande de sollicitation de l'APC — vient nous expliquer que ce n'est pas l'APC qu'il faut saisir, parce que l'APC n'a pas compétence à statuer sur une convention internationale. L'APC va s'interroger sur l'écosystème local qui correspond à son périmètre d'action. Nous avons donc saisi, non pas l'APC, mais l'État lui-même, qui va, je l'espère, bientôt nous répondre, du moins de sa perspective, sur cette question.

De notre côté, nous avons lu, relu, la convention de 1998, et pour répondre clairement à votre question, il y a deux volets dans cette réponse. Le premier, c'est qu'il ne sera pas possible de revenir sur les cadeaux sans analyse qui ont été faits avant que nous arrivions. Donc les fréquences données avant notre arrivée, on ne pourra pas revenir dessus. En revanche, pour les nouvelles demandes, nous allons nous appuyer sur un article précis de cette convention qui nous permet d'analyser les chiffres et de réserver notre réponse.

Le président : Merci, Monsieur le président.

Je vous propose de passer à l'examen de la première délibération.

Je vous informe que notre collègue Cliff se déporte de la décision de ce texte pour des raisons que nous connaissons tous, déontologie.

Article 1^{er}

Le président : La discussion est ouverte au titre de l'article 1^{er}.

Il y a un amendement qui a été déposé au titre de l'article 1^{er}. Je vais céder la parole au ministre des finances pour nous le présenter.

M. Warren Dexter : Merci, président.

Amendement n° 1 modifiant l'article 1^{er} du projet de délibération relatif à la modification n° 4 du budget général de la Polynésie pour l'année 2024.

L'État octroie à la Polynésie française une dotation complémentaire de 20 millions F CFP (169 776 euros) pour financer les transports scolaires.

Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses du projet de collectif n° 4 sont corrigés en conséquence.

Ainsi, l'article 1^{er} du projet de délibération est modifié comme suit :

Au lieu de :

Article 1^{er}. - Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés par section, comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	5 763 388 510	5 763 388 510
Section d'investissement	– 788 117 352	– 788 117 352
Total	4 975 271 158	4 975 271 158

Lire :

Article 1^{er}. - Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés par section, connue suit :

	Recettes	Dépenses
Section de fonctionnement	5 783 648 176	5 783 648 176
Section d'investissement	– 788 117 352	– 788 117 352
Total	4 995 530 824	4 995 530 824

Les totaux et les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Merci.

Le président : Merci.

La discussion est ouverte au titre de l'amendement. Pas d'intervention ? Donc je mets aux voix l'amendement. Qui est pour ? À l'unanimité. Merci.

L'ensemble de l'article 1^{er} amendé, même vote ? Même vote, adopté.

Article 2

Le président : On poursuit avec l'article 2. La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix l'article 2. Même vote ? Même vote, adopté.

Article 3

Le président : Article 3, il y a un deuxième amendement. Je cède la parole au ministre. Ah, excusez-moi, on va commencer par les missions.

Mission 962

Le président : Article 3, mission 962 « Personnel » : 550 millions F CFP. La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Donc, même vote.

Mission 965

Le président : Mission 965 « Développement des ressources propres » : 550 000 F CFP. La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Même vote.

Mission 970

Le président : Mission 970 « Santé » : 477 326 969 F CFP. La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix la mission 970, adoptée.

Mission 971

Le président : Mission 971, il y a un amendement qui a été déposé et en appelant l'amendement, je vais laisser la parole au ministre pour nous présenter cet amendement.

M. Warren Dexter : *Merci*, président.

Amendement n° 2 modifiant l'article 3 du projet de délibération relatif à la modification n° 4 du budget général de la Polynésie pour l'année 2024.

La mission 971 « Vie sociale » est modifiée pour comptabiliser la participation complémentaire de l'État au titre des transports scolaires, à hauteur de 20 millions F CFP.

Ainsi, à l'article 3 du projet de délibération, la mission 971 est modifiée comme suit :

Au lieu de :

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
971	Vie sociale	14 558 472

Lire :

Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
971	Vie sociale	34 818 138

Les totaux et les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Merci.

Le président : *Merci*.

La discussion est ouverte. Pas d'intervention sur la mission 971 ? Donc je mets aux voix la mission 971 amendée : même vote ? Même vote, adoptée.

Mission 975

Le président : Mission 975 « Transports » : 3 193 309 402 F CFP. La discussion est ouverte sur la mission 975. Pas d'intervention. Donc, je mets aux voix la mission 975 : mission 975, même vote ? Même vote, adoptée... Pardon ? Le Tapura s'abstient-il sur le 975 « Transports » ?

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Pas en recettes. On ne va pas s'abstenir en recettes, on est favorable en recettes ; mais en dépenses, on s'abstiendra.

Le président : Très bien, merci. Donc 975, adoptée à l'unanimité.

Mission 990

Le président : Mission 990 « Gestion fiscale » : 1 527 643 667 F CFP, la discussion est ouverte. Pas d'intervention. Même vote ? Même vote, adoptée.

Total de l'article 3

Le président : Total de l'article 3... Total modifié de l'article 3 — je n'ai pas fait le calcul —, on va demander au ministre de nous donner le total de l'article 3 amendé. On donnera le montant total après.

M. Warren Dexter : O.K.

Le président : C'est -14, + 34.

Bien. Donc l'ensemble de l'article 3 modifié, adopté ?... Très bien.

Article 4

Le président : Article 4, la discussion est ouverte. Il s'agit de postes budgétaires. Pas d'intervention ? Je mets aux voix l'article 4 : article 4, même vote ?... Même vote, adopté.

Article 5

Le président : Article 5, la discussion est ouverte. Pas d'intervention ?... Même vote, adopté pour l'article 5.

Article 6

Mission 023

Le président : Article 6, mission 023, il s'agit des dépenses. Donc je mets aux voix la mission 023 « Virement à la section d'investissement ». S'il n'y a pas d'intervention, mission 023, à l'unanimité ?... Merci.

Mission 962

Le président : Mission 962 « Personnel » : 300 millions F CFP. Pas d'intervention ?... Je mets aux voix : même vote ? Même vote, adoptée.

Mission 965

Le président : Mission 965 « Développement des ressources propres » : 2 800 000 F CFP. Pas d'intervention ?... Je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 966

Le président : Mission 966 « Économie générale » : 749 millions F CFP. Pas d'intervention ?... Je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 970

Le président : Mission 970 « Santé » : 20 500 000 F CFP. Je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 971

Le président : Mission 971 « Vie sociale ». Il y a un amendement. Je cède la parole au ministre.

M. Warren Dexter : Merci.

Amendement n° 10 modifiant l'article 6 du projet de délibération relatif à la modification n° 4 du budget général de la Polynésie pour l'année 2024.

La mission 971 « Vie sociale » est modifiée pour inscrire les crédits de dépenses correspondant à la participation complémentaire de l'État au titre des transports scolaires, à hauteur de 20 millions F CFP. Ainsi, à l'article 6 du projet de délibération, la mission 971 est modifiée comme suit :

Au lieu de :

Mission	Intitulé	Montant
971	Vie sociale	-330 691 528

Lire :

Mission	Intitulé	Montant
971	Vie sociale	-310 431 862

Les totaux et les documents budgétaires sont modifiés en conséquence.

Merci.

Le président : Merci. Donc je mets aux voix la mission 971, s'il n'y a pas de discussion. Mission 971 amendé et modifié : même vote ?... Même vote, adoptée.

Mission 974

Le président : Mission 974 « Réseaux et équipements structurants » : 300 millions F CFP. Pas d'intervention ? Je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 975

Le président : Mission 975 « Transports » : 3 207 330 402 F CFP. La discussion est ouverte.

Tepua.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Oui. Monsieur le président, comme je l'ai indiqué déjà, nous allons nous abstenir. Alors, dans la mesure où je suis porteuse de la procuration de Madame Teave Chaumette, Madame Teave Chaumette est favorable à cette mission. Donc, l'abstention ne concerne que mon vote.

Merci.

Le président : Donc, je mets aux voix la mission 975. Avec l'observation et la remarque qui vient d'être faite, donc le groupe Tapura, 16 abstentions, ils s'abstiennent tous, et 40 pour.

Mission 990

Le président : Mission 990 « Gestion fiscale » : 2 723 000 000 F CFP, la discussion est ouverte. Pas d'intervention. Je mets aux voix : même vote ? Même vote, adoptée.

Mission 991

Le président : Mission 991 « Gestion financière » : -378 529 364 F CFP. Je mets aux voix la mission 991 : même vote ? Même vote, adoptée.

Total de l'article 6

Le président : Total modifié, par rapport à l'amendement de la mission 971 et l'ensemble de l'article 6 amendé et modifié : même vote ? Même vote, adoptés.

Article 7

Mission 021

Le président : On poursuit avec l'article 7, mission 021 « Virement à la section de fonctionnement » : -830 021 000 F CFP. La discussion est ouverte. Pas d'intervention ?... Même vote, adoptée.

Mission 908

Le président : Mission 908 « Culture et patrimoine » : 954 654 F CFP. Pas d'intervention ? Même vote, adoptée.

Mission 909

Le président : Mission 909 « Enseignement » : 17 163 886 F CFP. Pas d'intervention ? Même vote, adoptée.

Mission 914

Le président : Mission 914 « Réseaux et équipements structurants » : 23 785 108 F CFP. Je mets aux voix la mission 914 — pas d'intervention — : même vote, adoptée.

Total de l'article 7

Le président : Total de l'article 7 : - 788 117 352 F CFP. Je mets aux voix l'article 7 dans sa globalité : même vote ?... Même vote, adopté.

Article 8

Mission 901

Le président : Article 8, mission 901 « Moyens internes » : 5 millions F CFP, la discussion est ouverte. Pas d'intervention. Je mets aux voix : adoptée à l'unanimité. Très bien.

Mission 906

Le président : Mission 906 « Économie générale » : 300 millions F CFP. Pas de discussion ?... Je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 907

Le président : Mission 907 « Travail et emploi » : 32 millions F CFP. Pas d'intervention ?... Je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 909

Le président : Mission 909 « Enseignement » : 150 millions F CFP. Pas d'intervention ?... Je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 914

Le président : Mission 914 « Réseaux et équipements structurants » : 160 832 500 F CFP, la discussion est ouverte. Pas d'intervention. Même vote, adoptée.

Mission 915

Le président : Mission 915 « Transports » : 345 millions F CFP. Pas d'intervention ?... Même vote, adoptée.

Total de l'article 8

Le président : Je mets aux voix le total et l'ensemble de l'article 8, total fixé à 992 832 500 F CFP : même vote ? Même vote, adoptés.

Article 9

Mission 901

Le président : On poursuit avec l'article 9 sur le montant des crédits de paiement. Donc il s'agit de la mission 901 « Moyens internes » : - 350 millions F CFP, la discussion est ouverte. Pas d'intervention. Je mets aux voix : à l'unanimité.

Mission 906

Le président : Je poursuis avec la mission 906 « Économie générale » : 150 millions F CFP. Le débat est ouvert, la discussion est ouverte. Pas d'intervention. Même vote, adoptée.

Mission 907

Le président : La mission 907 « Travail et emploi » : 32 millions F CFP, la discussion est ouverte. Pas d'intervention. Je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 909

Le président : La mission 909 « Enseignement » : 69 455 259 F CFP, la discussion est ouverte. Pas d'intervention. Je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 910

Le président : Mission 910 « Santé » : 39 002 935 F CFP. Pas d'intervention. Donc, je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 911

Le président : Mission 911 « Vie sociale » : - 300 873 207 F CFP. Pas d'intervention. Je mets aux voix : même vote... Tilda, veux-tu intervenir ?

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Oui. *Bonjour*. Il n'y avait pas un amendement, là, non ?

Le président : Non, pas d'amendement sur la mission 911 « Vie sociale ». Donc je répète, mission 911 « Vie sociale » : - 300 873 207 F CFP. Plus d'intervention ? Donc, je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 914

Le président : Mission 914 « Réseaux et équipements structurants » : - 480 120 287 F CFP, la discussion est ouverte. Pas d'intervention. Donc même vote, même vote adoptée.

Mission 915

Le président : Mission 915 « Transports » : 75 millions F CFP, pas d'intervention. Donc même vote, même vote, adoptée.

Mission 916

Le président : Mission 916 « Urbanisme, habitat et foncier » : 177 417 948 F CFP, pas d'intervention. Je mets aux voix : même vote, adoptée.

Mission 951

Le président : Mission 951 « Gestion financière » : - 200 millions F CFP, pas d'intervention. Même vote ? Même vote, adoptée.

Total de l'article 9

Le président : L'article 9 et son total à - 788 117 352 F CFP, pas de discussion. Je mets aux voix l'article 9 : même vote, adopté.

Article 10

Le président : Article 10 : même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération du collectif n° 4 du budget général : même vote ? Même vote, adopté.

On poursuit avec le collectif des budgets des comptes spéciaux.

Article 1^{er}

FRPH

Le président : La discussion est ouverte au titre de l'article 1^{er}. S'agissant du Fonds de régulation du prix des hydrocarbures, équilibré en recettes et dépenses à 650 millions, y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention ? ... Oui, Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Oui. Monsieur le président, j'ai une question puisque j'avais posé la question dans mon intervention. J'avais demandé ce qui explique le fait qu'on vienne abonder alors qu'il n'y a pas eu d'augmentation notable du prix du baril du pétrole. Comment ça se fait qu'aujourd'hui, on vient mettre 650 millions ?

Le président : Monsieur le ministre.

M. Warren Dexter : Effectivement, ces derniers mois, il n'y a pas eu de flambée du prix du baril de pétrole. En revanche, disons que les niveaux sont suffisamment élevés pour faire naître un besoin de financement que la DGAE nous établit à 650 millions. C'est la seule explication que je peux vous donner. Actuellement, ce n'est pas équilibré au niveau du prix du baril qu'on a actuellement.

Le président : Merci. Donc, je mets aux voix le FRPH à 650 millions, recettes-dépenses. Plus de discussion ? Donc, je mets aux voix : même vote ? Même vote, adopté.

FPPH

Le président : Ensuite, le Fonds de péréquation des hydrocarbures (FPPH) équilibré à 100 millions, recettes et dépenses. Pas d'intervention ? Même vote. Même vote, adopté.

FDTC

Le président : FDTC, en investissement, 901 000 F CFP en recettes et dépenses. Pas d'intervention, FDTC ? Donc, je mets aux voix : même vote, adopté.

FCTAI

Le président : Enfin, le Fonds de continuité territoriale aérienne interinsulaire (FCTAI) équilibré à 234 millions en fonctionnement, recettes et dépenses. Tepuaurii.

M^{me} Tepuaurii Teriitahi : Oui. Là aussi, Monsieur le ministre, j'avais demandé dans mon intervention comment ça se fait qu'on réabondait. Alors, peut-être que j'aurais dû mieux préciser, sur l'ensemble de l'année 2024, sait-on combien nous aura coûté justement ce fonds pour être équilibré ? Sur l'ensemble de l'année 2024, si c'est possible d'avoir le montant.

M. Warren Dexter : Juste un instant, je fais des recherches.

Le président : Donc, on poursuit. Ensuite, Monsieur le ministre va donner sa réponse, et je reviendrai sur le vote de l'article 1^{er}.

Article 2

FRPH

Mission 966

Le président : Article 2, FRPH, mission 966 « Économie générale », total : 650 millions F CFP. Y a-t-il des interventions sur le FRPH, article 2 ? Il s'agit des recettes de fonctionnement. Pas d'intervention. Donc, je mets aux voix : même vote ? Même vote, adoptée.

FPPH

Mission 966

Le président : FPPH, mission 966 « Économie générale » : toujours 100 millions F CFP. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Je mets aux voix : même vote ? Même vote, adoptée.

FCTAI

Mission 975

Le président : FCTAI, mission 975 « Transports », total : 234 millions F CFP. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention.

Total de l'article 2

Total de l'article 2 : 984 millions. Même vote ? Même vote, adopté.

Article 3

FRPH

Mission 966

Le président : Donc, on poursuit avec l'article 3. Article 3, il s'agit des montants de dépenses en fonctionnement. Donc FRPH, mission 966 « Économie générale » : 650 millions. Y a-t-il des interventions sur ce... On va peut-être attendre la réponse. Donc je mets aux voix la mission 966 en dépense. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Donc, je mets aux voix : même vote ? Même vote, adoptée.

FPPH

Mission 966

Le président : Toujours la mission 966 au titre du FPPH : total 100 millions. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix : même vote, adoptée.

FDTC

Mission 964

Le président : Ensuite, au sujet de la FDTC, mission 964 « Tourisme » : -901 000 F CFP. Y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention. Donc, je mets aux voix la mission 964 : même vote ? Même vote, adoptée.

Mission 991

Le président : Mission 991, toujours FDTC, « Gestion financière » : 901 000 F CFP. Ah oui, excusez-moi, au 964 « Tourisme », c'est -901 000. Et au 991 « Gestion financière », c'est +901 000. Donc ça nous fait un total FDTC de 0. Donc, je mets aux voix le compte FDTC, mission 964.991 : même vote ?... Même vote, adopté.

Monsieur le ministre, vous répondez à la question ?

M. Warren Dexter : Alors en fait, l'atterrissage qui est prévu de la FCTAI, c'est de l'ordre de 1 milliard, alors que normalement elle est censée rapporter 1,5 milliard pour l'équilibrer. Donc c'est

pour ça que dans un premier collectif, il y a eu un amendement de 350 millions qui est complété par celui-ci de 234 pour parvenir à l'équilibre. (*M. le ministre consulte la directrice du budget et des finances.*) Donc au total, le Pays apporte 534 en plus du milliard de recettes.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

FCTAI

Mission 975

Le président : On poursuit et on termine avec le FCTAI, mission 975 « Transports » : 234 millions, avec bien entendu son total à l'identique, 234 millions. La discussion est ouverte. Dépense, fonctionnement. Tepua.

M^{me} Tepuaraarii Teriitahi : Non, alors, juste sur ce fonds-là, dire que ce chiffre est satisfaisant. C'est pour ça que je posais la question à Monsieur le ministre, parce que je me souviens, quand on a mis en place ce fonds, il était prévu que le Pays envisage une subvention d'équilibre à chaque fois à 900 millions. Et là, du coup, à 500 millions, c'est que quelque part, il y a quand même une péréquation qui se fait sur les billets d'avion, comme ça avait été espéré, avec en plus en parallèle une baisse des prix des billets d'avion quand même. Donc c'est un chiffre qui est très favorable, à mon sens.

Merci.

Le président : Merci. Donc, je mets aux voix le fonds FCTAI à la mission 975 : même vote ? Même vote, adoptés.

Total de l'article 3

L'ensemble de l'article 3, avec son total de 984 millions : même vote ? Même vote, adopté.

Article 4

FDTC

Mission 951

Le président : On poursuit avec l'article 4. Donc il s'agit des recettes d'investissement du FDTC pour la mission 951 « Gestion financière » : 901 000 F CFP. Y a-t-il des interventions ? S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix cette mission et l'ensemble de l'article 4 arrêté au même montant : même vote ? Même vote, adoptés.

Article 5

FDTC

Mission 904

Total de l'article 5

Le président : Article 5, il s'agit toujours, cette fois-ci, en crédits de paiement, toujours du même fonds, FDTC. Mission 904 « Tourisme » : 901 000 F CFP, avec son total à 901 000 également : même vote ?... Même vote, adoptés.

Article 6

Le président : L'article 6 : même vote ? Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération du collectif 4 des comptes spéciaux : même vote ? Même vote, adopté.

RAPPORT N° 109-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LE PROJET DE LOI RELATIF À LA RÉSILIENCE DES ACTIVITÉS D'IMPORTANCE VITALE, À LA PROTECTION DES INFRASTRUCTURES CRITIQUES, À LA CYBERSÉCURITÉ ET À LA RÉSILIENCE OPÉRATIONNELLE NUMÉRIQUE DU SECTEUR FINANCIER

Présenté par M. le représentant Tevaipaea Hoiore

Le président : On poursuit notre séance avec les avis.

Je vous invite à vous reporter au rapport 109 relatif à l'avis de l'assemblée sur le projet de loi relatif à la résilience des activités d'importance vitale, à la protection des infrastructures critiques, à la cybersécurité et à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier.

Je cède la parole au rapporteur du rapport de présentation. Tevaipaea Hoiore, vous avez la parole.

M. Tevaipaea Hoiore : *Merci bien, Monsieur le président. Je vous renouvelle mes salutations.*

Par lettre n° 230/DIRAJ du 10 mai 2024, le haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, un projet de loi relatif à la résilience des activités d'importance vitale, à la protection des infrastructures critiques, à la cybersécurité et à la résilience opérationnelle numérique du secteur financier.

Créé en 2006 en métropole, le dispositif de sécurité des activités d'importance vitale (SAIV) est mis en place afin d'assurer la protection d'opérateurs (publics ou privés), identifiés comme indispensables pour la continuité d'activité de la Nation, contre tous actes malveillants (terrorisme, sabotage, cyberattaque) et les éventuels risques naturels, technologiques ou sanitaires.

Une activité qualifiée « d'importance vitale » concourt à la production et à la distribution de biens ou de services indispensables à l'exercice de l'autorité de l'État, au fonctionnement de l'économie, au maintien du potentiel de défense ou à la sécurité de la Nation. Par nature, ces activités sont difficilement substituables ou remplaçables. On distingue 12 secteurs d'activités d'importance vitale, dont l'alimentation, l'énergie, les finances, etc. Actuellement, plus de 300 opérateurs ont été identifiés, dénombrant un peu plus de 1 500 points d'importance vitale, qui sont les établissements, ouvrages ou installations indispensables à la vie de la Nation.

L'objectif du présent projet de loi vise donc à augmenter de manière significative les mesures de protection avec la mise en place de plans de contingence pour les activités de ces opérateurs d'importance vitale, fournissant un « service essentiel », au sens de la réglementation européenne. Pour ce faire, ce projet de texte transpose trois directives européennes connexes, qui offrent un socle minimal commun à tous les opérateurs de l'Union européenne. La transposition s'inscrit ainsi donc dans une politique de résilience globale et cohérente ; celle-ci s'accompagne également de dispositions complémentaires.

En ce qui concerne la Polynésie française, plusieurs observations sont à émettre.

D'abord, les directives européennes à transposer concourent à des missions relevant de la Défense nationale et donc, de la compétence de l'État. Cependant, bien qu'elles y soient applicables de plein droit, l'État n'a pas précisé lesquelles tendaient à s'appliquer à la Polynésie française.

De plus, bien qu'il soit aisément compréhensible que les opérateurs indispensables au fonctionnement de l'économie ou de la société nationale soient encadrés par l'État, une certaine opacité demeure

concernant les opérateurs indispensables à l'économie et à la société polynésienne. De même, puisque l'État ne fournit pas la liste des opérateurs d'importance vitale (OIV) locaux, il apparaît ardu d'apprécier les conséquences des dispositions du projet de loi sur les entreprises polynésiennes qui pourraient éventuellement être concernées, alors même qu'il est possible que des contraintes lourdes et coûteuses leur soient opposées.

Enfin, des observations sont à soulever et tendent une fois de plus à s'appliquer au présent projet de texte. Celles-ci rejoignent les réserves et recommandations déjà émises par l'assemblée de la Polynésie française en matière d'intelligibilité du droit. Ici, l'État ne fournit ni la version consolidée des textes concernés ni la liste des opérateurs d'importance vitale, ce qui ne permet pas de mesurer les impacts en Polynésie française. Aussi, il est à nouveau demandé aux autorités de l'État la transmission d'une version consolidée des textes et codes intervenant dans les matières relevant de la compétence de la Polynésie française.

Il est à noter qu'au niveau national, ce projet de loi a été pris en Conseil des ministres le 15 octobre 2024.

Au regard de ces éléments, la commission de l'économie, des finances et du budget, réunie le 15 octobre 2024, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis défavorable au projet de loi présenté.

Merci bien.

Le président : Pour le rapport de présentation, donc la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes, réparti comme suit : Tavini, 36 minutes ; Tapura, 15 ; non-inscrits, 9.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Oui. Merci, Monsieur le Président.

Ça sera un avis rapide parce que ce n'est pas la première fois qu'on est confronté à des demandes d'avis comme celui-là. On a même été parfois sollicité d'avis pour lesquels les décisions avaient déjà été prises. Donc là, c'est plutôt... on va plutôt dans le bon sens. Par contre, le texte qui nous est présenté fait, je crois, une cinquantaine de pages. La loi a été accompagnée d'une étude d'impact de près de 400 pages, sans analyse préalable, en plus dans une procédure d'urgence. Donc, l'assemblée n'est pas en capacité de donner un avis éclairé sur un texte lorsque l'État ne nous fournit pas les informations pour produire cet avis. Donc l'avis défavorable qui est rendu, nous le partageons.

Le président : Merci. On poursuit la discussion générale avec l'intervenant du Tavini hui raatira. Qui prend la parole au nom du Tavini ?... Oui, Edwin.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : *Merci*, président.

À toutes et à tous qui sommes réunis cet après-midi pour l'examen de nos dossiers, mes salutations. Bonjour tout le monde.

Notre assemblée est saisie pour avis concernant les projets d'ordonnance relatifs au renforcement des obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la...

M^{me} Thilda Garbutt-Harehoe : Excusez-moi. Excusez-moi, on se trompe de texte.

M. Mike Cowan : Excusez-nous, Monsieur le président. C'est moi qui vais prendre l'intervention.

Le président : Mike, vous avez la parole.

M. Mike Cowan : Monsieur le Président, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre, Mesdames et Messieurs les représentants, chers élus, bonjour.

Notre assemblée est sollicitée pour donner un avis concernant la cybersécurité, la résilience des activités d'importance vitale, la protection des infrastructures critiques et la résilience opérationnelle du secteur financier.

À l'heure où les menaces numériques et physiques ne cessent de croître, où chaque jour amène son lot de nouvelles vulnérabilités, il est clair que nous devons renforcer la protection de nos infrastructures essentielles. Cela ne fait aucun doute. Mais ce qui nous interpelle ici, ce sont les réalités concrètes de la mise en œuvre de ce projet sur notre territoire polynésien.

La cybersécurité est un enjeu majeur de notre temps. Personne ici ne remettra en cause la nécessité de sécuriser nos systèmes d'information vitaux. Les attaques cybernétiques ne sont plus une menace lointaine, elles sont une réalité à laquelle nous devons nous préparer dès maintenant. Cependant, les obligations que ce projet de loi veut imposer aux opérateurs d'importance vitale, aux IV, méritent qu'on s'arrête un instant.

Des plans de sécurité, des mesures de crise, tout cela est louable, mais l'État ne nous permet pas d'accéder à la liste des opérateurs concernés ici en Polynésie française. Comment donc évaluer l'impact d'un projet si nous ne connaissons pas son identité ? C'est un point fondamental. Sans cette transparence, nous restons dans le flou total. Il est impensable que l'État nous impose des obligations aussi lourdes à nos entreprises sans qu'il n'y ait une communication claire sur ce que cela implique pour elles.

En Polynésie, nous savons que nos entreprises sont fragiles, que nos ressources sont limitées. Ces mesures, en apparence indispensables, risquent de leur imposer des charges démesurées. Comment nos entreprises locales, avec leurs moyens limités, pourront-elles financer toutes ces obligations sans accompagnement clair de l'État ?

Et puis, il y a la question des compétences. Nous savons que certaines des matières touchées par ce projet relèvent de la compétence de notre Pays : l'économie, la santé, les affaires sociales. Pourtant, le texte ne clarifie pas suffisamment comment ces compétences seront respectées. Il y a une confusion entre ce qui revient à l'État et ce qui est du ressort de notre collectivité.

Mes chers collègues, cela pose un réel problème de gouvernance. Nous ne pouvons accepter des lois dont l'application est si floue et incertaine. Il en va de notre responsabilité en tant qu'élus, garants des intérêts de notre Pays.

Et cela m'amène à un autre point crucial : l'impact économique. Comment demander à nos entreprises polynésiennes de supporter le poids de ces nouvelles obligations en matière de cybersécurité sans aide ni soutien ? Comment leur imposer une telle charge administrative et financière sans les préparer, ni les accompagner ?

Il est de notre devoir de veiller à ce que nos entreprises ne soient pas sacrifiées sur l'autel d'une législation qui n'a pas été suffisamment pensée pour notre réalité locale.

Il est important de rappeler ici que la complexité législative n'aide en rien. L'État nous soumet des textes que nous peinons à comprendre dans leur intégralité. Et ce projet de loi n'échappe pas à cette règle. Nous sommes soumis à des textes incomplets, mal consolidés, difficilement lisibles. C'est un problème récurrent pour notre pays où la spécialité législative devrait pourtant nous garantir des lois adaptées à nos spécificités.

Alors que demandons-nous aujourd'hui ? Nous ne rejetons pas en bloc ce projet de loi, car nous comprenons l'importance des enjeux. Ce que nous demandons, c'est plus de transparence, plus de clarté

et plus d'adaptation à nos réalités polynésiennes. Que l'État nous communique clairement les opérateurs concernés, que le partage des compétences soit éclairci, que des mesures spécifiques pour la Polynésie soient intégrées au texte, et surtout que nos entreprises locales soient soutenues dans cette transition nécessaire vers une meilleure sécurité numérique.

Que l'État nous communique clairement les opérateurs concernés, que le partage des compétences soit éclairci, que des mesures spécifiques pour la Polynésie soient intégrées au texte et surtout que nos entreprises locales soient soutenues dans cette transition nécessaire vers une meilleure sécurité numérique.

Mes chers collègues, l'enjeu est de taille, nous devons protéger nos infrastructures, c'est une évidence, mais nous devons le faire de manière juste, adaptée et réfléchie. C'est pourquoi je vous appelle à défendre un cadre clair, transparent et véritablement en phase avec les réalités de notre territoire. Car ce qui est en jeu, ce n'est pas seulement la cyber sécurité de nos infrastructures, c'est aussi l'avenir de nos entreprises, de notre économie et de notre souveraineté.

Merci bien.

Le président : Merci Mike.

J'invite l'intervenant du Tapura hui raatira. Yseult.

M^{me} Yseult Butcher-Ferry : *Merci, Monsieur le président.*

Madame la vice-présidente, *Monsieur le ministre, mes salutations en cet après-midi.*

Indépendamment de l'intérêt majeur et ô combien stratégique que revêt ce projet de loi transmis par le haut-commissaire de la République en Polynésie française, s'agissant du dispositif de sécurité des activités d'importance vitale (SAIV) réparties en douze secteurs, la représentation territoriale se voit une nouvelle fois contrainte de rendre un avis défavorable au texte qui lui est proposé.

Non pour une question de fond qui se résume à envisager un renforcement des mesures de protection des sites concernés, ce qui est parfaitement légitime en ces temps de plus en plus troublés sur la scène internationale. Mais, plutôt symboliquement, afin d'exprimer notre mécontentement sur la manière dont les autorités de l'État communiquent avec les élus que nous sommes. Or, en l'état actuel des choses, pour reprendre les propos de la directrice de la DGAE, nous ne disposons pas des moyens d'appréhender correctement les conséquences d'un tel texte.

Aussi, « *bien qu'il soit compréhensible que les opérateurs indispensables au fonctionnement de l'économie ou de la société nationale soient encadrés par l'État, il s'avère que concernant les opérateurs indispensables à l'économie et à la société polynésienne, une certaine opacité quant à leur encadrement demeure* », peut-on lire dans l'avis qui sera transmis.

Plus grave encore, ce projet de loi devant être examiné par les deux chambres à Paris avant le 17 octobre, alors même que nous l'avons étudié en commission le 14, notre avis n'a aucune chance d'être pris en considération par les parlementaires en métropole. Ce qui est regrettable !

Face à un tel manque de considération, l'assemblée ne peut qu'adopter une posture défavorable et croyez- bien que nous en sommes navrés.

Je vous remercie de votre attention

Le président : Merci.

La discussion générale est maintenant close.

Monsieur le ministre.

M. Warren Dexter : Merci président.

Je pense que tout a été dit dans les 3 interventions. Vous avez devant vous un projet de loi qui vise un peu à protéger davantage les activités d'importance vitale, les infrastructures critiques, la cyber sécurité, la résilience opérationnelle numérique dans le secteur du financier. On a envie d'applaudir et c'est bien, on a besoin de plus de protection dans un monde qui est de plus en plus aléatoire et dangereux. Sauf que la vérité, vous avez l'occasion de le dire, c'est qu'on n'arrive pas à mesurer les vrais impacts de ce texte sur la Polynésie, parce qu'encore une fois, l'État nous saisit en urgence pour traiter cela en quelques jours, sans même nous envoyer ce qu'on appelle les documents de travail, tableaux comparatifs qui permettraient vraiment de savoir qu'est-ce que l'on ajoute et qu'est-ce que l'on retire.

Donc, effectivement, on vous propose un peu contraint et forcé, et de manière symbolique, d'émettre un avis défavorable, non pas sur le fond, parce qu'encore une fois, on ne le connaît pas, mais c'est sur la forme. Cette façon de nous saisir en urgence et sans nous donner les moyens de bien vérifier. Parce que, je peux vous dire qu'à chaque fois, c'est un vrai casse-tête pour la DGAE. C'est un agent qui est à temps plein dessus et qui passe des heures à essayer de retrouver des informations sur Internet, c'est horrible quoi ! Je ne comprends pas que l'État ne nous entende pas parce que, encore une fois, ce n'est pas la première fois que l'on a émis ces réserves.

Merci.

Le président : Merci, Monsieur le ministre.

Nous passons à l'examen de l'avis. Y a-t-il des intervenants sur cet avis ? S'il n'y a pas d'intervenant, je mets aux voix l'avis défavorable : à l'unanimité ? Très bien, l'avis est adopté.

RAPPORT N° 110-2024 RELATIF À L'AVIS DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE SUR LES PROJETS D'ORDONNANCE RELATIFS AU RENFORCEMENT DES OBLIGATIONS DE LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME PORTANT SUR LES TRANSFERTS DE CRYPTO-ACTIFS ET AUX MARCHÉS DE CRYPTO-ACTIFS

Présenté par M. le représentant Vincent Maono

Le président : On poursuit avec le 2^{ème} avis. Il s'agit du rapport n°110 relatif à des projets d'ordonnance renforçant les obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme portant sur les transferts de crypto-actifs et au marché de crypto-actifs.

Je cède la parole à Monsieur Maono qui a été désigné rapporteur du rapport de présentation. Vous avez la parole.

M. Vincent Maono : *Merci, Monsieur le président.*

Monsieur le président, Madame la vice-présidente, Monsieur le ministre ainsi qu'aux membres élus, mes salutations.

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport relatif à l'avis de l'Assemblée sur le projet d'ordonnance relative au renforcement des obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme portant sur le transfert des crypto-actifs et au marché de crypto-actifs.

Par lettres n°s 490 et 491/DIRAJ du 12 août 2024, le Haut-commissaire de la République en Polynésie française a soumis pour avis à l'assemblée de la Polynésie française, deux projets d'ordonnance relatifs d'une part, au renforcement des obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et

financement du terrorisme portant sur les transferts de crypto-actifs et, d'autre part, aux marchés de crypto-actifs.

Ces deux projets d'ordonnance sont pris sur le fondement de la loi du 22 avril 2024. Ils transposent dans la réglementation nationale les évolutions réglementaires européennes en matière de crypto-actifs.

Dans ce domaine, deux règlements européens ont été adoptés en 2023 pour prendre en compte principalement, dans le cadre des mesures de lutte anti-blanchiment, les crypto-actifs et les notions d'émetteurs et de prestataires qui y sont liés.

Le premier règlement n° 2023/113 modifie la directive européenne du 20 mai 2015, dite « 4^e directive anti-blanchiment », pour introduire les prestataires de services sur crypto-actifs et fixer des règles pour garantir que ces derniers prennent des mesures d'atténuation aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Le second règlement n° 2023/114 dit « règlement MiCA », établit quant à lui des règles uniformes pour les émetteurs de crypto-actifs et les prestataires de services sur crypto-actifs (exigences de transparence et d'information, agrément et surveillance des prestataires, protection des détenteurs de crypto-actifs, etc.). Ces deux règlements entrent notamment en vigueur à partir du 30 décembre 2024 et leur transposition dans le droit national français sont portés par ces deux projets d'ordonnance qui modifient, en grande majorité, le code monétaire et financier (CMF).

Le premier projet d'ordonnance assure la transposition des modifications apportées à la 4^e directive anti-blanchiment, afin principalement d'intégrer dans le code monétaire et financier, les prestataires de services sur crypto-actifs. Le second projet d'ordonnance adapte le cadre applicable en matière de démarchage, de quasi-démarchage, de publicité, de parrainage et d'influence commerciale pour tirer les conséquences du règlement MiCA. Il crée notamment un nouveau titre dans le code monétaire et financier consacré au régime juridique des actifs numériques.

Les dispositions prévues par ces deux projets d'ordonnance relèvent intégralement de la compétence de l'État en ce qu'elles concernent le domaine financier et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Les crypto-actifs pouvant exposer leurs détenteurs à plusieurs risques, un cadre réglementaire adapté et une bonne information des usagers sont donc nécessaires à la prévention de ces risques. Au regard de ce qui précède, les dispositions proposées par les deux projets d'ordonnance ne soulèvent ainsi aucune question particulière, ni en matière d'empêchement, ni en matière d'effets.

Pour autant, des observations sur ces deux saisines sont à soulever et rejoignent les réserves formulées plusieurs fois par l'assemblée de la Polynésie française en matière d'intelligibilité du droit :

- aucun tableau synoptique ni document explicatif n'accompagne les projets d'ordonnance, rendant difficile l'analyse des dispositions proposées et pratiquement impossible l'évaluation de leurs effets en Polynésie ;
- la technique des compteurs « LIFOU » ne permet pas une accessibilité et une intelligibilité immédiates des dispositions applicables et impose de réaliser un travail conséquent de consolidation pour établir le texte tel qu'applicable en Polynésie française ;
- il conviendrait donc de transmettre une version consolidée du Code monétaire financier tel qu'applicable en Polynésie française et, plus généralement, des textes et codes intervenant dans les matières relevant de sa compétence.

Enfin, il est à noter qu'au niveau national, ces deux projets d'ordonnance ont été pris en conseil des ministres le 15 octobre 2024 et publiés au Journal officiel de la République française le 16 octobre 2024. Conformément à la loi du 22 avril 2024 précitée, la ratification de ces ordonnances devra être déposée dans un délai de trois mois. Les présentes observations formulées pourront ainsi être soulevées lors de l'examen du projet de loi de ratification au Parlement.

Au regard de ces éléments, la commission de l'économie, des finances et du budget, réunie le 15 octobre 2024, propose à l'assemblée de la Polynésie française d'émettre un avis défavorable aux dispositions du code monétaire et financier étendues en Polynésie française par ces textes.

Merci de votre attention et mes salutations.

Le président : Merci, Monsieur le rapporteur.

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes réparti comme suit : 36 minutes, Tavini huiraatira ; 15 minutes, Tapura ; et 9 minutes, non-inscrits.

J'invite l'intervenant du groupe Tapura huiraatira à prendre la parole.

M. Tahuhu Maraeura : *Oui, mes salutations une nouvelle fois à toutes et à tous rassemblés ici aujourd'hui dans la maison du peuple.*

Quelques mots, simplement, sur ce dossier :

Ce n'est pas parce que les deux projets d'ordonnance qui nous sont soumis pour avis — tout au moins dans la technique rédactionnelle employée et le peu d'explications qui sont fournies au service instructeur — ne répondent pas aux attentes de la représentation territoriale, qu'il nous faut pour autant nier l'intérêt du sujet abordé.

Autrement dit, au-delà de la position de principe avec cet avis défavorable, à laquelle nous adhérons tous et toutes, il y a effectivement dans les évolutions proposées par ces deux projets d'ordonnance en vue d'une meilleure protection des utilisateurs d'actifs numériques, matière à combler un vide et nous nous en félicitons.

Maintenant, et comme il a été exprimé par plusieurs intervenants en commission législative, ne devrait-on pas adopter dans notre réponse une autre approche plus conciliante, voire plus positive ? Le groupe Tapura huiraatira est en tout cas de cet avis.

Je vous remercie de votre attention

Le président : Merci.

J'invite l'intervenant des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Oui, on est dans la même situation que l'avis précédent, avec des informations incomplètes ne nous permettant pas de donner un avis éclairé sur ce texte.

Celui-là, il est encore plus complexe d'ailleurs, c'est le code monétaire et financier, et donc même ceux qui ont quelques connaissances sur le sujet ont toujours du mal à analyser les modifications qui sont proposées.

Après, sur ces dispositions bancaires, monétaires qui sont proposées, moi j'ai toujours une réflexion parce qu'elles sont souvent présentées sous le sceau de la lutte contre le terrorisme, contre le blanchiment, et elles se terminent toujours par une restriction des libertés individuelles dans la relation avec les banquiers.

Maintenant, quand vous passez des opérations, dès que vous souhaitez transférer plus de 100 000 francs ou je ne sais pas quel montant, on vous demande pourquoi, dans quelles conditions, on vous demande des justifications, les banques vous demandent régulièrement de justifier votre patrimoine, vos revenus, votre situation patrimoniale et autres. Et chaque fois, c'est sous le sceau de la BFT et l'autre disposition

sur ces sujets de terrorisme et de blanchiment. Je n'ai pas le sentiment que les citoyens lambda en Polynésie soient susceptibles d'être mis en cause dans ces opérations.

Je pense que les élus doivent être vigilants, mais bon, globalement, pour un texte comme celui-là, quel que soit l'avis qui sera donné, je pense que l'État, et pire encore, l'Union européenne s'assoira sur celui-ci, d'autant plus qu'il est défavorable. Donc, nous partageons cet avis défavorable.

Le président : Merci.

On poursuit avec le dernier intervenant du Tavini. Edwin.

M. Edwin Shiro-Abe Peu : Merci, Monsieur le président.

Notre Assemblée est saisie pour avis concernant les projets d'ordonnance relatifs au renforcement des obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que la régulation des marchés de crypto-actifs.

Bien que nous reconnaissons l'importance de ces textes dans le contexte international et local, nous tenons à souligner les graves insuffisances dans la forme et le processus de consultation qui accompagnent ces ordonnances.

Les insuffisances dans la forme et le processus de consultation :

Il est regrettable de constater que, une fois de plus, ces projets de texte nous parviennent dans des délais extrêmement courts. À plusieurs reprises, nous avons soulevé ce problème auprès de l'État : les ordonnances sont adoptées au niveau national ou européen sans que notre Assemblée ait eu le temps de donner un avis suffisamment éclairé.

Cela rend inopérante notre capacité à influencer ou à adapter ces textes à nos besoins spécifiques avant leur adoption définitive.

En plus des délais, il est inacceptable que l'État continue de nous fournir des textes fragmentés, sans version consolidée des lois impactées. Cette absence de consolidation, que nous avons demandée à maintes reprises, rend l'analyse de ces documents extrêmement difficile pour notre Assemblée.

Cela freine notre capacité à comprendre les modifications législatives proposées et à anticiper leur impact sur notre territoire.

Je rappelle que cette demande de version consolidée du Code monétaire et financier applicable en Polynésie française a déjà été formulée à plusieurs reprises dans nos rapports. Et pourtant, aucune réponse concrète n'a été apportée par l'État. Devons-nous vraiment continuer à accepter d'être traités ainsi, comme si notre avis ne comptait pas ?

Comment pourrions-nous, dans ces conditions, faire des propositions adaptées et éclairées ?

Les enjeux spécifiques pour la Polynésie française :

Le développement des crypto-actifs en Polynésie française est indéniable. Nous voyons de plus en plus d'innovations locales et internationales, notamment avec des *fintechs* comme Deblock ou Lyzi.

Ce marché émergent présente des opportunités économiques considérables. Cependant, il existe des risques significatifs, notamment en matière de cyber sécurité et de volatilité, qui doivent être pris en compte.

C'est pourquoi nous reconnaissons l'importance de mettre en place un cadre juridique robuste, tel que celui proposé par ces ordonnances, afin de protéger nos citoyens et nos entreprises contre les risques liés aux crypto-actifs.

Mais, je tiens à insister sur le fait que ce cadre ne peut être efficace que si nous sommes capables de comprendre et d'appliquer ces lois dans leur totalité et avec clarté.

Propositions d'amélioration du processus de consultation :

Afin de remédier à ces insuffisances, plusieurs axes d'amélioration sont possibles :

1°) Mise en place d'un cadre de consultation en amont :

Nous devons exiger que l'État mette en place un processus de consultation plus structuré et plus anticipé. Il est impératif que notre Assemblée soit consultée dès les premières étapes de l'élaboration de ces ordonnances, avant qu'elles ne soient adoptées au niveau national ou européen.

2°) Transmission systématique de versions consolidées des textes :

Je réitère notre demande pour que des versions consolidées des textes impactés par ces ordonnances nous soient systématiquement fournies. Sans cette consolidation, nous sommes confrontés à un "mic-mac" juridique qui rend l'analyse presque impossible. Il est temps que l'État prenne cette demande au sérieux et nous permette de travailler sur des bases législatives claires et compréhensibles.

3°) Prise en compte des spécificités locales :

Enfin, nous devons insister pour que les textes adoptés au niveau national soient adaptés aux réalités et aux besoins de la Polynésie française.

L'économie numérique de notre territoire est en plein développement, mais elle a aussi des particularités qui doivent être reflétées dans les législations que nous transposons.

En conclusion, Mesdames et Messieurs les représentants, bien que nous comprenions et soutenions les objectifs de ces ordonnances visant à renforcer la sécurité financière et à lutter contre les abus, nous ne pouvons pas accepter la manière dont elles nous sont présentées. Le manque de temps, de clarté et de considération de la part de l'État français est inacceptable.

Je vous invite donc à émettre un avis défavorable sur ces projets d'ordonnance en l'état, tout en demandant une révision des procédures de consultation et la fourniture des versions consolidées des textes. Il est crucial que nous puissions travailler dans des conditions qui respectent la réalité de notre territoire et qui garantissent la pleine compréhension des lois que nous devons appliquer.

Merci bien et que l'amour règne.

Le président : Merci.

La discussion générale étant maintenant close, je ne pense pas que le gouvernement ait autre chose à rajouter ?

M. Warren Dexter : Juste préciser que mes observations sur ce dossier sont les mêmes que sur le précédent, et je souscris à la conclusion de tous les intervenants dans l'hémicycle sur ce dossier.

Merci.

Le président : Merci.

La discussion est ouverte au titre de l'ensemble de l'avis émis. Y a-t-il des intervenants ? Pas d'intervenant ? Donc je mets aux voix : donc favorable à l'avis défavorable, à l'unanimité ? Merci.
Merci bien.

Je remercie le gouvernement de leur présence tout au long de cette journée à propos des textes qu'ils nous ont présentés en termes de projets.

RAPPORT N° 113-2024 RELATIF À UNE PROPOSITION DE DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION N° 2 DU BUDGET DE L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE POUR L'EXERCICE 2024

Présenté par M. le représentant Vincent Maono

Le président : Maintenant, on va attaquer un sujet qui regarde l'Assemblée. Si vous voulez rester, vous y êtes invités. Pas de problème.

Je vous invite à poursuivre et terminer nos travaux par le rapport n°113-2024 relatif à une proposition de délibération intéressant la modification n°2 du budget de l'Assemblée au titre de l'exercice 2024.

J'invite Monsieur Maono à présenter son rapport de présentation.

M. Vincent Maono : Monsieur le président, *merci.*

Mes salutations une nouvelle fois.

J'ai l'honneur et le plaisir de vous rapporter le rapport relatif à la proposition de délibération relative à la modification n°2 du budget de l'Assemblée de la Polynésie française pour l'exercice 2024.

La première modification budgétaire concernant l'exercice qui suit le vote du compte administratif et le vote de la délibération d'affectation doit obligatoirement reprendre les résultats comptables cumulés de l'exercice précédent après couverture du besoin de financement en section d'investissement.

Ainsi, le solde disponible du résultat cumulé de fonctionnement 2023, qui s'élève à 864,2 millions F CFP, est inscrit en recettes de fonctionnement.

Par ailleurs, une recette complémentaire de 23,6 millions F CFP est inscrite au titre de la quote-part de la subvention relative au financement de l'immeuble Tetunae transférée au compte de résultat.

Le montant des recettes supplémentaires s'élève ainsi à 887,8 millions F CFP, permettant de financer : la reprise des reliquats de crédits collaborateurs non consommés depuis le début de la mandature, pour un montant de 93,6 millions F CFP ; un complément de 23,6 millions F CFP destiné à l'amortissement des bâtiments ; et la comptabilisation d'une provision exceptionnelle de 770,6 millions F CFP destinée à l'amortissement futur des immobilisations corporelles de notre institution.

Enfin, les amortissements complémentaires de 23,6 millions F CFP sont inscrits en recettes d'investissement afin de financer la quote-part de subventions d'investissement transférée au compte de résultat, à hauteur du même montant.

Examinée en commission de l'économie, des finances et du budget le 22 octobre 2024, la présente proposition de délibération a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances et du budget propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter la proposition de délibération ci-jointe.

Merci de votre attention et bonsoir.

Le président : *Merci bien.*

Pour la discussion générale, la conférence des présidents a prévu un temps de parole de 60 minutes : Tavini, 36 ; Tapura, 15 ; et non-inscrits, 9.

J'appelle l'intervenant du Tavini huiraatira à prendre la parole.

M^{me} Jeanne Vaianui : *Merci bien, Monsieur le président. À toutes et à tous, bonsoir.*

Nous sommes ici pour examiner la deuxième modification de notre budget 2024, un ajustement essentiel pour aligner notre gestion budgétaire avec le contexte économique actuel et les perspectives pour 2025.

Ces ajustements ne sont pas de simples réallocations comptables ; ils répondent aux défis que nous connaissons.

1°) Stabilité financière et impact sur le quotidien des Polynésiens.

Le résultat de fonctionnement reporté de 864 millions de F CFP reflète une gestion rigoureuse de nos finances en 2023. Ces fonds, intégrés dans notre budget 2024, sont avant tout une garantie de stabilité en cette période où, comme l'a souligné Madame Jourdan, la croissance ralentit par rapport aux niveaux exceptionnels de 2022 et 2023. Notre économie se maintient, mais les effets du ralentissement se feront sentir en 2025, en particulier dans les recettes fiscales. Nous devons donc utiliser ce report avec une attention redoublée, non seulement pour maintenir nos services, mais aussi pour sécuriser nos infrastructures publiques, essentielles au bien-être quotidien de notre population.

2°) Réallocation des crédits non consommés pour des besoins actuels et concrets.

Nous avons aussi récupéré 93,6 millions de F CFP de crédits non utilisés initialement prévus pour les collaborateurs des élus. Comme discuté en commission, ces fonds seront réalloués aux besoins les plus immédiats et tangibles pour notre mandature. Concrètement, ces crédits serviront à des initiatives qui renforceront l'économie locale, soutiendront les familles polynésiennes en difficulté et participeront à des projets d'infrastructure qui amélioreront directement le quotidien de nos concitoyens.

3°) Anticiper pour l'avenir.

Une provision exceptionnelle pour les infrastructures publiques. La constitution d'une provision de 770 millions de F CFP pour l'amortissement de nos bâtiments et infrastructures reflète une stratégie de prévoyance. Ces ressources sont destinées à couvrir les frais d'entretien et d'amortissement, une mesure prudente pour anticiper les coûts liés à nos immobilisations. Ce choix est aussi une réponse directe à l'effet « *stop and go* » observé dans le secteur de la construction, qui connaît des fluctuations en fonction des projets en cours. En anticipant les coûts, nous évitons de grever nos futurs budgets avec des dépenses d'urgence imprévues, renforçant ainsi notre capacité à investir dans les infrastructures de manière continue.

4°) Transition numérique et soutien à la durabilité. Des réponses aux attentes des Polynésiens.

En commission, il a été souligné l'importance de moderniser notre gestion, et nous avons entendu cet appel. Nous allons évaluer la possibilité d'intégrer des outils numériques pour optimiser la gestion de nos actifs et de nos services, dans le but de réaliser des économies et d'améliorer l'efficacité de nos opérations. Dans cette optique, nous envisageons également de soutenir des projets axés sur la durabilité, pour que notre institution incarne les valeurs de l'économie verte. Le soutien au patrimoine, aux cultures locales et à des infrastructures plus respectueuses de l'environnement s'intègre à cette vision, car il est essentiel de préparer l'avenir en prenant soin de notre terre et de notre culture.

5°) Gestion des actifs et des investissements pour alléger les charges futures.

Pour l'immeuble Tetunae, la subvention de 23,6 millions de F CFP permettra de couvrir l'amortissement de cet actif, soulageant ainsi nos finances et optimisant la gestion immobilière. Comme mentionné lors de la commission, cette subvention est une opportunité de renforcer notre patrimoine tout en répondant aux attentes de la population pour des infrastructures mieux entretenues et davantage en lien avec les besoins sociaux et économiques actuels.

6°) Prévisions 2025 : préparer l'assemblée aux défis de demain.

Les perspectives de 2025, notamment un ralentissement de la croissance, un plafonnement de la consommation et des attentes sur la baisse des taux d'intérêts, imposent une stratégie d'investissement proactive.

Les décisions que nous prenons aujourd'hui visent à solidifier notre résilience économique, anticipant l'impact du ralentissement économique sur les recettes fiscales futures.

Nous ne nous contentons pas de « gérer » ces fonds, nous les orientons vers une préparation active aux défis futurs, en consolidant notre rôle de soutien dans l'économie locale et en favorisant des investissements durables.

Conclusion : une vision durable et proactive pour la Polynésie française

Chers collègues, en soutenant cette modification budgétaire, nous affirmons notre engagement à maintenir une gestion rigoureuse, tournée vers l'avenir et alignée avec les attentes de notre population.

Nous garantissons que chaque franc CFP soit utilisé pour renforcer les fondations de notre Polynésie, pour répondre aux besoins immédiats, et pour construire un futur durable et résilient.

Merci de votre attention.

Le président : Merci, Jeanne.

On poursuit avec l'intervenant du groupe Tapura huiraatira. Tepuaurarii.

M^{me} Tepuaurarii Teriitahi : Merci, Monsieur le président.

Je ne vais pas revenir dans tous les détails de ce que ma collègue vient déjà de souligner et auxquels je souscris complètement.

Simplement à dire, effectivement, que cette deuxième modification du budget 2024 de notre institution qu'on nous demande d'approuver et que nous allons approuver évidemment est un exercice classique dans la vie de notre institution puisqu'il s'agit, ici, principalement, de prendre en compte le résultat de fonctionnement reporté.

Comme cela a été très bien souligné, ce résultat est très confortable de l'ordre de 864 millions F CFP et il faut effectivement féliciter la bonne gestion de notre institution et c'est le reflet de cette bonne gestion.

On avait déjà vu, lors du premier collectif effectivement un prélèvement de 17 millions F CFP, si vous vous souvenez bien, qui était destiné à l'organisation matérielle des épreuves de concours. Et c'est là-dessus que je veux m'attarder, Monsieur le président, parce que je tenais effectivement à faire un petit peu un petit récapitulatif de ce concours. Avec 991 candidats effectivement qui étaient inscrits au départ, on a eu que 346 candidats qui ont fait acte de présence et on voit bien que, malgré les moyens matériels et financiers importants que l'on met à disposition pour la bonne organisation de nos concours, hélas, il faut constater qu'il y en a beaucoup qui s'inscrivent et qui ne participent pas. Cela nous donne à réfléchir justement sur comment — entre guillemets — « pénaliser » ou garantir le fait que les candidats qui s'inscrivent viennent. Alors aussi un petit peu bizarre qu'entre guillemets, il n'y a eu que 900 candidats

à peu près puisqu'on pouvait s'attendre à beaucoup plus. Alors certainement que beaucoup ne connaissent pas notre institution ou ont peur du volume de travail qu'on peut avoir dans cette institution. Et je salue, effectivement, l'investissement de tous ceux qui travaillent pour notre institution parce qu'effectivement on le voit, on ne compte pas, enfin tous ceux qui nous aident ne comptent pas leurs heures et, effectivement, c'est un vrai sacerdoce que de travailler pour cette institution.

Je voudrais profiter, effectivement de mon intervention aussi pour remercier les services pour la bonne organisation du concours. Je veux saluer particulièrement notre secrétaire générale et notre directrice du service administratif et financier qui ont activement participé aux épreuves orales, entourées bien sûr de leurs services qui ont été d'un appui considérable. Remercier les autres membres du jury qui étaient effectivement à mes côtés puisque j'ai eu l'occasion de faire partie de ce jury, que ce soit les élus ou les personnes qualifiées qui ont donc très activement participé au recrutement des 14 lauréats dont la liste a été communiquée la semaine dernière.

Féliciter ces 14 lauréats parce qu'effectivement ils n'ont pas démerité. On a un recrutement de qualité et donc on voit bien que beaucoup se sont sérieusement préparés et on a eu droit effectivement à des oraux d'une très très grande qualité. Donc je les félicite pour leur réussite et je leur souhaite une grande carrière au sein de notre institution.

Et aussi vous remercier, Monsieur le président, parce que c'est vous qui avez chapeauté évidemment tout ça et qui garantisiez effectivement à notre institution le meilleur appui technique possible dont nous pouvons rêver et nous avons cet excellent appui technique de la part de tous nos services.

Et je réitère au nom de notre groupe, tous nos remerciements et nos salutations au bon travail dont on peut bénéficier lorsqu'on travaille dans cette institution au quotidien. Ceux qui nous regardent et nous entendent ne le voient pas forcément, mais si nous arrivons effectivement à bien travailler, c'est parce que, derrière, il y a plusieurs personnes à quelques niveaux et à quelques catégories que ce soit qui nous aident au quotidien et qui nous permettent de mener à bien notre mission au service de notre peuple.

Et donc, pour terminer sur ce collectif de notre assemblée qui ne présente aucun souci, évidemment, nous voterons favorablement et nous soutenons ce collectif.

Le président : Merci pour cette intervention.

J'invite maintenant le représentant des non-inscrits à prendre la parole.

M. Nuihau Laurey : Je vote pour.

Le président : Merci.

La discussion générale est maintenant close.

Nous passons à l'examen de la délibération.

Article 1^{er}

Le président : À l'article 1^{er} dont le total en recettes, dépenses de la section de fonctionnement et d'investissement, est fixé à 911 420 791 F CFP, y a-t-il des interventions ? Pas d'intervention au titre de l'article 1^{er}. Je mets aux voix. Même vote ? À l'unanimité ? À l'unanimité. Merci.

Article 2

Mission 002

Le président : On poursuit avec l'article 2.

La mission 002 « Résultat de fonctionnement reporté » : 864 206 149 F CFP. La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Même vote ? Même vote, adoptée.

Mission 991

Le président : Mission 991 « Gestion financière » : 23 607 221 F CFP. Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Même vote, adoptée.

Total de l'article 2

Le président : Total de l'article 2 : 887 813 370 F CFP. Je mets aux voix. Même vote ? Même vote, adopté.

Article 3

Mission 960

Le président : Article 3, le montant des crédits de fonctionnement de dépenses.

Mission 960 « Pouvoirs publics » : 93 600 000 F CFP. La discussion est ouverte. Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Même vote ? Même vote, adoptée.

Mission 961

Le président : Mission 961 « Moyens internes » : 23 607 221 F CFP. Pas d'intervention ? Même vote ? Même vote, adoptée.

Mission 991

Le président : Mission 991 « Gestion financière » : 770 606 149 F CFP. Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Même vote ? Adoptée.

L'ensemble de l'article 3 avec son total : 887 813 370 F CFP. Même vote ? Même vote, adopté.

Article 4

Mission 900

Le président : Le montant des recettes d'investissement.

À la mission 900 « Pouvoirs publics » : 23 607 221 F CFP avec son total arrêté à l'identique. L'ensemble de l'article 3, pas de discussion ? Même vote ? Même vote, adopté.

Article 5

Mission 900

Le président : Article 5. Il s'agit des mesures nouvelles en AP. Mission 900 « Pouvoirs publics », Total : 23 607 221 F CFP. Pas d'intervention ? Je mets aux voix. Même vote, adoptés.

Article 6

Le président : Article 6. Il s'agit des crédits de paiement. Mission 900 et montant total de 23 607 221 F CFP. Pas de discussion ? Je mets aux voix. Même vote, adoptés.

Article 7

Le président : Article 7, même vote ? Même vote, adopté.

L'ensemble de la délibération, même vote ? Même vote, adopté.

Merci bien pour ce dernier texte.

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Le président : Avant de conclure, bien entendu s'agissant de la correspondance, tous les représentants ont, dans leur dossier de séance, le relevé de la correspondance. Si vous voulez des courriers particuliers, adressez-vous au secrétariat général qui vous fera des copies.

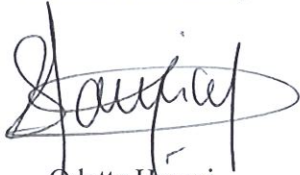
CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le président : Voilà, Mesdames et Messieurs les représentants, nous avons terminé notre séance. Je vous remercie d'être venus.

La séance est close.

(Il est 16 heures 49 minutes.)

LA SECRÉTAIRE,



Odette Homai

LE PRÉSIDENT,



Antony Géros